

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES de
BORDEAUX-AQUITAINE
1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

MEMOIRE de fin d'études
pour l'obtention du titre
d'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DU DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE « VÉGÉTAL LOCAL » EN GUYANE FRANÇAISE

Link, Alexia

Spécialisation : Gestion des Ressources et de l'Environnement

Étude réalisée à : Office français de la biodiversité, 12 cours
Louis Lumière, 94300 Vincennes

VERSION OCTOBRE 2022

THE FRENCH MINISTRY OF AGRICULTURE AND FOOD SOVEREIGNTY
NATIONAL SCHOOL OF AGRICULTURAL SCIENCES AND ENGINEERING,
BORDEAUX-AQUITAINE
1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex, France

MASTER THESIS

Submitted in fulfillment of the requirements for the degree of
Agricultural Engineer, Bordeaux Sciences Agro

**OPPORTUNITY STUDY FOR THE DEPLOYMENT OF
THE "VÉGÉTAL LOCAL" BRAND IN FRENCH GUIANA**

Link, Alexia

Specialisation : Resources and Environmental Management

Study completed at : Office français de la biodiversité, 12 cours
Louis Lumière, 94300 Vincennes, France

OCTOBER 2022 VERSION



- 2022 -

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon stage et sans qui, cette étude n'aurait pu être réalisée.

En premier lieu, je tiens tout particulièrement à remercier mon maître de stage, Antonin Hubert, chargé de mission à l'Office français de la biodiversité dans l'équipe « d'ingénierie de projets économie et biodiversité », pour le temps qu'il m'a consacré, ses conseils de qualité et sa bienveillance. Grâce à sa confiance, j'ai pu m'accomplir totalement dans mes missions. Il fut d'une aide précieuse tout au long de mon stage.

Toute ma reconnaissance va au reste de l'équipe avec qui j'ai travaillé durant tous ces mois. Ainsi, je remercie chaleureusement Benoît Jean, chef d'équipe, pour ses précieuses recommandations et le partage de son expertise.

Je remercie Virginie Chayla, chargée de mission, pour sa bonne humeur, sa gentillesse et sa disponibilité.

Je tiens également à remercier Clarisse Pettier, chargée de mission, pour ses conseils avisés et l'aide qu'elle m'a apportée tout au long de mon stage.

Un grand merci à Sandra Malaval, animatrice nationale de la marque Végétal local, qui m'a accordé du temps dès que j'en avais besoin et qui m'a orientée et conseillée tout au long de ce stage.

J'adresse mes profonds remerciements à tous les acteurs du territoire guyanais et des Outre-mer qui ont accepté de me rencontrer et d'échanger avec moi dans le cadre de mon travail d'enquêtes. Chacun d'entre eux a contribué à rendre mon stage enrichissant et motivant grâce au partage de leur expertise et leurs conseils.

Mes remerciements vont à Fanny Miss, gérante de la pépinière L'Agroforestière, qui a accompagné ce travail de stage. Les résultats de mon étude reposent en grande partie sur son expertise.

Je remercie sincèrement tous les experts qui m'ont accompagnée pour mener à bien mon travail, qui m'ont accueillie au sein de leur structure et qui m'ont fourni de précieux conseils. Le partage de leurs connaissances a fortement contribué à la réussite de cette étude.

Enfin, je remercie tout particulièrement Alexandre Lee, enseignant à Bordeaux Sciences Agro et mon tuteur de stage, pour la disponibilité dont il a fait preuve pendant tout mon stage, ses conseils avisés et sa bienveillance.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| I CADRE DE L'ÉTUDE | 2 |
| I.1 La biodiversité en crise à toutes les échelles | 2 |
| I.2 L'importance d'utiliser, de valoriser et de préserver les espèces indigènes | 3 |
| I.3 Végétal local, une marque au service de la biodiversité au sein des territoires | 4 |
| I.3.1 <i>Un appel à projets du Ministère chargé de l'écologie : le point de départ d'un projet national en faveur de la flore sauvage indigène.....</i> | <i>4</i> |
| I.3.2 <i>Structuration et fonctionnement de Végétal local : gouvernance, outils et déploiement</i> | <i>6</i> |
| I.4 La Guyane : un milieu particulier aux spécificités fortes..... | 8 |
| I.4.1 <i>Un territoire riche en biodiversité et en milieux, dominé par la forêt Amazonienne</i> | <i>8</i> |
| I.4.2 <i>Une croissance démographique en explosion aux incidences notables sur le territoire</i> | <i>8</i> |
| I.4.3 <i>Des besoins forts en restauration écologique</i> | <i>10</i> |
| I.4.4 <i>Des dynamiques autour des espèces indigènes croissantes.....</i> | <i>11</i> |
| I.5 Objectifs de l'étude | 13 |
| II MÉTHODOLOGIES EMPLOYÉES : TYPOLOGIE DES ACTEURS..... | 13 |
| II.1 Travail d'enquêtes en Guyane..... | 13 |
| II.1.1 <i>Présentation des Collecteurs.....</i> | <i>15</i> |
| II.1.2 <i>Présentation des Producteurs</i> | <i>16</i> |
| II.1.3 <i>Présentation des Prescripteurs</i> | <i>17</i> |
| II.1.4 <i>Présentation des Utilisateurs</i> | <i>18</i> |
| II.1.5 <i>Méthode de traitement des résultats.....</i> | <i>19</i> |
| II.2 Travail d'adaptation du référentiel technique de Végétal local à la Guyane | 20 |
| II.2.1 <i>Une étude basée sur une expertise pluridisciplinaire</i> | <i>20</i> |
| II.2.2 <i>Méthode de traitement des résultats.....</i> | <i>20</i> |
| III DES ACTEURS FORTEMENT MOTIVÉS MAIS QUI METTENT EN LUMIÈRE DE MULTIPLES FREINS | 21 |
| III.1 Un territoire aux enjeux complexes qui conditionnent le déploiement de Végétal local | 21 |
| III.2 Des besoins en végétal de plus en plus importants | 22 |
| III.2.1 <i>Les besoins en aménagement territorial</i> | <i>22</i> |
| III.2.2 <i>Les besoins en restauration écologique</i> | <i>23</i> |
| III.3 Des acteurs enthousiastes aux attentes fortes | 24 |
| III.4 Les freins au développement de la marque Végétal local en Guyane..... | 30 |

| | |
|--|----|
| IV IMPLANTATION DE VÉGÉTAL LOCAL EN GUYANE : DE NOMBREUSES PERSPECTIVES À CONSIDÉRER MALGRÉ QUELQUES FRAGILITÉS | 32 |
| IV.1 Adaptation de la marque Végétal local en Guyane et proposition d'organisation de la filière | 32 |
| IV.1.1 Proposition d'adaptation du référentiel technique national au contexte guyanais | 32 |
| IV.1.2 Stratégie d'organisation de la filière Végétal local guyanaise..... | 40 |
| IV.2 Perspectives pour la filière Végétal local guyanaise | 44 |
| IV.3 Des barrières à l'essor de la marque..... | 45 |
| IV.3.1 Des limites liées à la collecte et à la production..... | 45 |
| IV.3.2 Réussir à impulser des changements dans la commande publique..... | 46 |
| IV.3.3 Les limites de l'étude d'opportunité réalisée | 46 |
| IV.4 Vers une extension de la marque dans les Outre-mer ? | 47 |
| IV.4.1 DAUPI à La Réunion | 47 |
| IV.4.2 La démarche Planté Lokal en Guadeloupe | 48 |
| IV.4.3 Le développement d'une filière de plantes indigènes en Martinique..... | 50 |
| IV.4.4 Bilan des enquêtes ultramarines : quels prérequis pour déployer Végétal local dans les territoires ultramarins ?..... | 52 |
| CONCLUSION | 54 |
| BIBLIOGRAPHIE | 56 |
| TABLE DES ANNEXES | 60 |
| RÉSUMÉ..... | I |

TABLE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Logo de la marque "Végétal local" (Source : OFB) | 4 |
| Figure 2 : Carte des 11 Régions d'origine définies par Végétal local (Source : CBNFC-ORI) | 5 |
| Figure 3 : Évolution annuelle moyenne de la population française entre 2013 et 2019 (Source : INSEE, 2022) | 9 |
| Figure 4 : Carte représentant les 24 périmètres de l'OIN (Source : EPFAG, 2018)..... | 10 |
| Figure 5 : Cumul des surfaces déforestées par l'orpaillage entre 1950 et 2018 (Source : ONF, 2018)..... | 11 |
| Figure 6 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée par les Producteurs à l'indigénat des espèces produites | 25 |
| Figure 7 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée par les Prescripteurs à l'indigénat des espèces prescrites | 25 |
| Figure 8 : Diagramme circulaire représentant l'attention des Utilisateurs portée à l'indigénat des espèces achetées | 25 |
| Figure 9 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée à l'indigénat des espèces par l'ensemble des acteurs | 26 |
| Figure 10 : Diagramme circulaire représentant la motivation de l'ensemble des acteurs à employer Végétal local..... | 28 |
| Figure 11 : Histogramme représentant les attentes des Producteurs vis-à-vis de la marque Végétal local..... | 29 |
| Figure 12 : Histogramme représentant les attentes des Prescripteurs vis-à-vis de la marque Végétal local..... | 29 |
| Figure 13 : Histogramme représentant les attentes des Utilisateurs vis-à-vis de la marque Végétal local..... | 29 |
| Figure 14 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Prescripteurs..... | 30 |
| Figure 15 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Producteurs..... | 31 |
| Figure 16 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Utilisateurs | 31 |
| Figure 17 : Carte des habitats forestiers guyanais établie par l'ONF (Guitet, 2015)..... | 39 |
| Figure 18 : Schéma de l'organisation de Végétal local en Guyane proposée..... | 41 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Tableau présentant les Collecteurs enquêtés | 15 |
| Tableau 2 : Tableau présentant les Producteurs enquêtés | 17 |
| Tableau 3 : Tableau présentant les Prescripteurs enquêtés | 18 |
| Tableau 4 : Tableau présentant les Utilisateurs enquêtés..... | 19 |
| Tableau 5 : Tableau récapitulatif des réponses aux affirmations par profil d'enquêtés | 27 |
| Tableau 6 : Proposition de simplification de la Typologie des habitats forestiers de Guyane dans le cadre de Végétal local | 40 |
| Tableau 7 : Tableau présentant les acteurs ultramarins enquêtés..... | 47 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARB / ATB : Agence régionale de la biodiversité / Agence territoriale de la biodiversité

AsPHoG : Association des pépiniéristes et des horticulteurs de Guyane

CBN : Conservatoire botanique national

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CDB : Convention sur la diversité biologique

CNRS : Centre national de recherche scientifique

CTG : Collectivité Territoriale de Guyane

CTM : Collectivité Territoriale de Martinique

DAUPI : Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes

DGTM : Direction générale de la terre et de la mer

D(R)EAL : Direction (régionale) de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEE : Espèce exotique envahissante

EPFAG : Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane

GDI : Guyane Développement Innovation

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*)

IRD : Institut de recherche pour le développement

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

OFB : Office français de la biodiversité

OIN : Opération d'intérêt national

ONF : Office national des forêts

PAG : Parc Amazonien de Guyane

INTRODUCTION

Végétal local est une marque collective propriété de l'Office français de la biodiversité, créée en 2015 à l'initiative des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-agroforesteries et Plante&Cité, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Cette marque, également considérée comme un label au sens de la commande publique, vise à développer une offre visible en végétaux indigènes collectés dans le milieu naturel pour le marché français. Avant Végétal local, il n'existait pas en France d'encadrement pour la production, la vente et l'utilisation de la flore sauvage. Cette marque a donc pour objectif de garantir la traçabilité de ces végétaux mais aussi la préservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des espèces adaptées aux conditions du milieu. Les végétaux labellisés sont investis dans des projets d'aménagement territorial et de restauration écologique (Malaval et al. 2018; Clément, Malaval 2019). Non seulement créateur de nouveaux métiers et de nouvelles filières dans les territoires, ce label permet la création de richesses à partir de ressources naturelles endogènes. En revanche jusqu'à maintenant, Végétal local n'est développé qu'en France hexagonale.

Plus vaste département d'Outre-mer, la Guyane affiche d'énormes besoins en végétaux indigènes, autant en aménagement urbain qu'en restauration des écosystèmes. En effet, il s'agit d'un territoire sur lequel s'opère une croissance démographique fulgurante, qui résulte en une forte urbanisation (Tsayem Demaze 2008). Les infrastructures publiques actuelles étant sous-dimensionnées, des opérations d'aménagement d'envergure se mettent en place pour répondre aux besoins futurs. De tels projets demandent des volumes de matériel végétal considérables. Sur le plan de la restauration écologique, les activités minières notamment l'orpaillage légal et illégal mais également la pression des espèces exotiques envahissantes créent d'importants besoins en plantes indigènes. Recouverte à 96% par la forêt Amazonienne, la Guyane renferme une richesse biologique exceptionnelle qu'il faut absolument préserver.

Afin de répondre à la dynamique croissante d'aménagement et de développement urbain et aux forts besoins du territoire en restauration écologique, Végétal local est un outil qui paraît tout à fait adapté. L'équipe de l'OFB d'« ingénierie de projets économie et biodiversité » basée en Guyane souhaite alors étudier la possibilité de son déploiement sur le territoire.

Avant de structurer une filière, il faut étudier le marché et analyser les besoins de ses acteurs : pour cela, une étude qualitative est réalisée à travers un travail d'enquêtes approfondi sur le territoire. Une étude de l'adéquation du référentiel technique national de la marque avec le contexte local est également conduite. De même, une mise en perspective du contexte guyanais avec d'autres collectivités d'Outre-mer est réalisée afin d'identifier les prérequis au déploiement d'une telle initiative dans les territoires ultramarins.

L'objectif de cette étude est donc d'évaluer l'opportunité de déployer la marque Végétal local en Guyane et d'initier les travaux nécessaires à ce déploiement.

Après une présentation plus étayée de la marque Végétal local et du contexte guyanais, les méthodes employées pour conduire l'étude qualitative et celle de l'adéquation du référentiel technique à la Guyane sont exposées ainsi que la typologie des acteurs enquêtés. Une analyse des résultats du travail d'enquêtes met ensuite en lumière plusieurs éléments indispensables à la potentielle structuration de la filière Végétal local guyanaise : les enjeux du territoire, les besoins des acteurs en termes de végétal indigène, leur intérêt pour la marque et leurs attentes, mais aussi leurs craintes. Dans une dernière partie, une stratégie de structuration de la marque en Guyane est développée : une adaptation du référentiel technique est proposée ainsi qu'une organisation de la filière. Une ouverture sur les Outre-mer est présentée.

I CADRE DE L'ÉTUDE

I.1 La biodiversité en crise à toutes les échelles

Un rapport de 2019 élaboré par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dresse un constat alarmant : sur les 8,7 million d'espèces vivantes estimées (Mora et al. 2011), environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction et ce au cours des prochaines décennies.

Pour mesurer ces risques d'extinction, on peut s'appuyer sur l'Indice Liste Rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Cet indicateur, conçu pour déterminer les risques d'extinction, permet ainsi de suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

En France métropolitaine, une évolution préoccupante de cet indicateur est observée, tous groupes taxonomiques confondus : de 1993 à 2019, il a augmenté de 138 %. Concernant les Outre-mer pour la même période, le territoire dont l'évolution de l'indice est la plus importante est Mayotte (260 %), suivi de la Guyane (148 %) puis de Wallis-et-Futuna (73 %). À titre de comparaison, cet indice a augmenté de 48% au niveau mondial (Ministère de la Transition écologique 2019).

Toujours selon le rapport de l'IPBES évoqué, ce déclin bouleversant de la biodiversité a lieu à toutes les échelles ; la biodiversité comprenant trois niveaux interdépendants :

- la diversité génétique : elle représente la variation génétique au sein des espèces, entre individus d'une population et entre les populations d'une espèce. Elle permet aux espèces d'augmenter leur résistance face à des conditions changeantes. L'IPBES affirme que le nombre de variétés et races locales végétales et animales domestiquées et la diversité génétique intrinsèque de leurs parents sauvages a considérablement diminué. Selon la plateforme, « la diversité génétique des espèces sauvages au niveau mondial diminue d'environ 1% par décennie depuis le milieu du XIXe siècle » ;
- la diversité spécifique : elle décrit la diversité entre les espèces. Le taux d'extinction des espèces vertébrées est aujourd'hui estimé 100 fois supérieur au taux normal d'extinction;
- la diversité écosystémique : elle concerne la diversité entre écosystèmes et représente à la fois la diversité des êtres vivants au sein de leur milieu et la diversité des caractéristiques du milieu de vie (Lecomte et al. 2021). Le groupe de scientifiques estiment par exemple que « 75% de la surface terrestre est altérée de manière significative, 66% des océans subissent des incidences cumulatives de plus en plus importantes et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu ».

Selon les experts, cette situation n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité, à tel point qu'ils la qualifient de sixième extinction de masse (Ceballos et al. 2015). Ils estiment en effet que la crise d'extinction majeure en cours est la première depuis la disparition des dinosaures, il y a environ 65 million d'années (Diaz et al. 2019).

Mais alors, quelles sont les raisons de cet effondrement de la biodiversité ?

Le rapport de l'IPBES énonce cinq facteurs majeurs, classés ci-dessous par ordre d'importance :

1. Changement d'utilisation des terres/mers (artificialisation des sols, extension des espaces agricoles)
2. Exploitation directe (collecte, exploitation forestière, chasse et pêche)
3. Changements climatiques
4. Pollution
5. Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs traités internationaux ont pourtant été adoptés pour lutter contre cette perte massive de biodiversité : la Convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité, a été adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Elle reconnaît pour la première fois la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité ». En 2010, le Protocole de Nagoya, qui vient compléter la CDB, vise à créer un cadre mondial pour l'élaboration d'instruments d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Il découle sur l'accord de la création de l'IPBES (Greiber et al. 2014).

La France, en tant que partie à la CDB, a élaboré une première Stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 puis une deuxième au début des années 2010 : elle porte notamment sur la conservation des espèces végétales indigènes et la diversité génétique de ces espèces.

I.2 L'importance d'utiliser, de valoriser et de préserver les espèces indigènes

Que ce soit pour aménager des espaces publics, restaurer des écosystèmes ou planter des haies dans des parcelles agricoles, il est fortement recommandé de faire recours à du matériel végétal indigène (ou autochtone), c'est-à-dire des espèces originaires du territoire national, arrivées sans intervention humaine avérée.

En effet, la flore indigène est plus adaptée aux conditions du milieu : issue d'une longue co-évolution faune-flore, la flore indigène présente des caractéristiques génétiques acquises localement au cours du temps ce qui lui confèrent un avantage certain lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine. Elle présente ainsi des capacités d'adaptation avérées aux écosystèmes locaux, avec lesquels elle a naturellement évolué depuis des millénaires (Keller, Kollmann, Edwards 2000; Bischoff, Steinger, Müller-Schärer 2010). Selon certains scientifiques, les espèces exogènes, non-natives du territoire, peuvent se montrer peu adaptées aux conditions environnementales locales du milieu et présentent alors davantage de difficultés d'implantation (N. R. Sackville Hamilton 2001; Hufford, Mazer 2003; Bischoff, Steinger, Müller-Schärer 2010).

De plus l'utilisation de plantes indigènes dans la revégétalisation favorise la biodiversité : de par leurs cycles synchronisés, ces espèces rentrent en interaction avec les autres espèces animales et végétales natives, et permet ainsi la pérennité écologique de la végétation locale. Par ces processus, les espèces indigènes participent considérablement plus aux fonctionnalités des écosystèmes que les espèces exogènes (Mortlock 2000).

Par exemple, une étude a montré que lorsque les quantités de plantes exogènes augmentaient dans les jardins, l'abondance en insectes diminuait ainsi que les populations de mésanges (régime insectivore). Les chercheurs font le constat que les populations de mésanges ne pouvaient être maintenues que si les plantes non indigènes constituaient moins de 30 % de la

biomasse végétale et qu'au contraire, elles montraient les meilleures performances dans des milieux constitués par plus de 70% d'espèces indigènes. Ces résultats démontrent que les plantes indigènes améliorent la qualité de l'habitat de ces oiseaux insectivores (Narango, Tallamy, Marra 2018).

I.3 Végétal local, une marque au service de la biodiversité au sein des territoires

I.3.1 Un appel à projets du Ministère chargé de l'écologie : le point de départ d'un projet national en faveur de la flore sauvage indigène

Avant 2011, il n'existait pas de marché français de végétaux indigènes d'origine sauvage produits localement et dont la provenance locale pouvait être garantie (hormis la réglementation sur le matériel forestier de reproduction). En effet, la loi française n'oblige pas à inscrire la provenance géographique sur le matériel végétal sauvage disponible sur le marché. Ainsi, l'origine exacte de la graine ou de la bouture est rarement spécifiée, l'indication portant généralement sur l'origine au sens d'aire de répartition naturelle de l'espèce ou bien l'adresse de la structure qui a produit ces végétaux. Végétal local est donc le premier outil de traçabilité de la flore sauvage en France.

Ainsi, le Ministère en charge de l'écologie a lancé un appel à projets en 2011 sur « la conservation et l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales », visant à créer un cadre pour la production de matériel végétal indigène et local. Cet appel à projets a été élaboré dans le cadre de la deuxième Stratégie nationale pour la biodiversité, portant sur la période 2011-2020 (Malaval, Provendier, Boutaud 2016)

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et les deux associations Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries se sont alliées pour répondre à cet appel à projets et ce travail collectif a permis la création en 2015 de deux marques : « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Il s'agit de deux marques collectives simples, cela signifie qu'elles peuvent être exploitées par toute personne respectant un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque, cette personne devient alors bénéficiaire de la marque. Elles ont été déposées à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) en janvier 2015 avec leur règlement d'usage et référentiel technique (Clément, Malaval 2019). Cependant, ces marques peuvent être considérées comme des labels au sens des marchés publics car elle respecte les conditions citées dans le Code de la commande publique. Par exemple, son organisme de gestion est désintéressé et public. Les conditions complètes sont consultables en Annexe 1.



*Figure 1 : Logo de la marque "Végétal local"
(Source : OFB)*

Ces labels ne concernent que des espèces indigènes, garantissent l'origine de ces plantes et la préservation de leur diversité génétique. Végétal local se consacre à l'ensemble de la flore sauvage indigène alors que Vraies messicoles valorisait les plantes compagnes des cultures, dont les populations ont subi une forte régression depuis l'intensification de l'agriculture. Ces marques deviennent propriété de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en 2017, établissement qui sera intégré dans l'Office français de la biodiversité (OFB) en janvier 2020. Par souci de simplification, Vraies messicoles n'est plus exploitée en tant que marque depuis 2020 : ses spécificités sont intégrées à Végétal local.

Le collectif à l'origine de Végétal local a voulu valoriser la flore sauvage pour des questions de maximisation de la diversité génétique au sein d'une espèce. En effet, la flore sauvage présente davantage de diversité intraspécifique que la flore cultivée, issue de la sélection. Des études ont montré qu'une forte diversité intraspécifique augmenterait la productivité et améliorerait les fonctionnalités au sein des écosystèmes (Reusch et al. 2005; Crutsinger et al. 2006; Bischoff, Steinger, Müller-Schärer 2010).

Concernant l'ampleur géographique de l'origine locale des plantes produites dans le cadre de Végétal local, des experts scientifiques ont défini 11 Régions d'origine pour la France métropolitaine, délimitées en fonction des limites administratives communales et sur la base de données biogéographiques. Le terme « local » peut porter à confusion car il renvoie à plusieurs notions : aire géographique d'origine, lieu de production (quelle délimitation géographique ?)... Dans le cadre de Végétal local, il s'agit de « local » au sens d'aires biogéographiques dont est issue la graine, qui renvoie aux Régions d'origine.

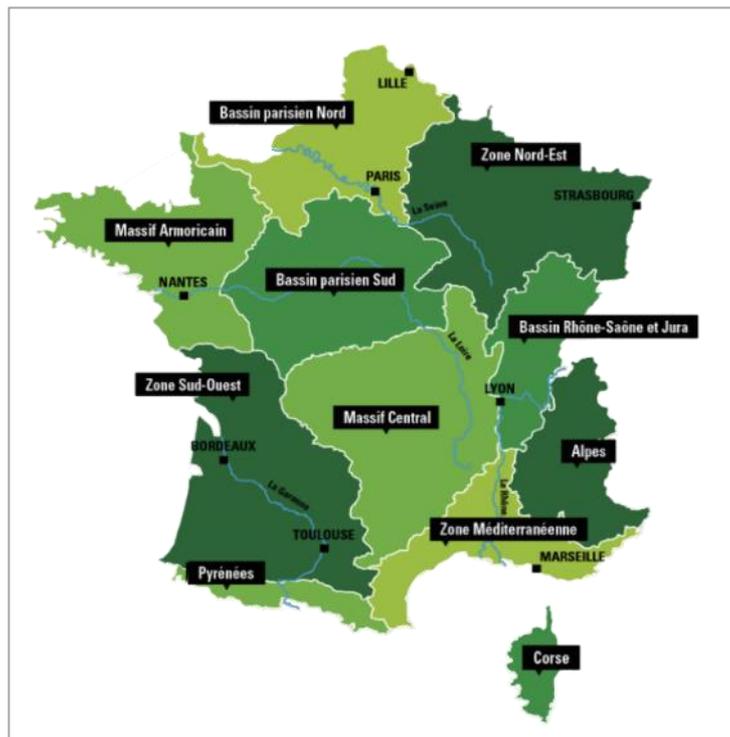


Figure 2 : Carte des 11 Régions d'origine définies par Végétal local (Source : CBNFC-ORI)

Le comité scientifique a également défini des règles sur la collecte du matériel végétal, sur sa multiplication et sur la traçabilité de ces étapes. L'ensemble du processus collecte, et production doit avoir lieu au sein de la même région d'origine (sauf pour l'élevage de jeunes plants qui peut avoir lieu dans une autre région avant la maturité sexuelle des plants) ; quant à l'utilisation

des produits, il est vivement recommandé qu'elle ait lieu dans cette même région, ceci permettant de respecter le principe de flore adaptée aux conditions du milieu (Malaval et al. 2018). En effet, des spécialistes ont montré que la flore indigène montrait d'excellentes capacités d'adaptation et de croissance lorsqu'elle pousse dans son bassin géographique d'origine, que lorsqu'elle a poussé hors de ce bassin (Bischoff, Steinger, Müller-Schärer 2010). Ces obligations permettent ainsi la création de filières et d'emplois non-délocalisables.

Les régions biogéographiques sont elles-mêmes divisées en Unités naturelles : elles correspondent aux différences pédoclimatiques existantes au sein des Régions d'origine, exerçant une influence sur la végétation présente. Il convient dans la mesure du possible de les respecter, sans que cela ait un caractère obligatoire.

On précise que c'est le matériel végétal (graines, boutures, plants...) qui est labellisé pour une région d'origine donnée et non l'entreprise.

1.3.2 Structuration et fonctionnement de Végétal local : gouvernance, outils et déploiement

La marque Végétal local est encadrée par deux documents de référence :

- un règlement d'usage, qui est la base de fonctionnement de la marque : il définit les conditions d'accès à la marque pour les bénéficiaires et ses conditions d'utilisation au travers de son logotype, sous réserve du respect des conditions d'utilisation ;
- un référentiel technique associé, sur lequel figure les règles de récolte, de production, de traçabilité, d'étiquetage et de commercialisation des végétaux. Il précise également la carte des régions d'origine et les modalités de respect de ces régions.

Végétal local est gérée par un comité de marque qui est l'organe central de gestion. Il est composé de l'OFB, la FCBN, Plante&Cité, l'Afac-agroforesteries mais aussi des bureaux d'études, des producteurs, le Ministère chargé de l'agriculture, des représentants des professionnels impliqués dans la collecte, la production, la prescription et l'utilisation des végétaux sauvages et locaux, etc. Il se réunit deux fois par an afin d'étudier les dossiers de candidature des candidats à la labellisation.

Les candidats dont le dossier réunit les conditions nécessaires pour adhérer à la marque se voient audités, par un professionnel indépendant de l'OFB. L'audit est réalisé sur l'ensemble des critères du référentiel technique : sites de collecte, production, stockage et la traçabilité, jusqu'à la comptabilité. Il permet de vérifier si les règles du référentiel et du règlement d'usage sont respectées par le candidat. Pour les mêmes raisons, des audits réguliers sont également réalisés chez les bénéficiaires de la marque.

L'animation de la marque est portée par le par le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour le réseau des CBN, en lien avec l'Afac-Agroforesteries, Plante et Cité et l'OFB. Elle est assurée par une coordinatrice nationale, un chargé d'accompagnement des filières ainsi qu'une personne en charge des relations avec les bénéficiaires et une secrétaire. Ils font le lien avec les acteurs de la filière, ceci leur permettant de rapporter les éléments nécessaires à l'OFB, avec qui ils sont en lien direct. De même, un ou plusieurs correspondants locaux sont présents dans chaque région, issus des trois structures associatives à l'initiative de la marque (Clément, Malaval 2019).

Cette animation de la marque organise et donne des formations, à échelle régionale comme nationale. Parfois, des prestataires sont chargés d'encadrer certaines formations.

Hormis les formations, plusieurs autres outils et services sont développés par l'animation de Végétal local ou par les structures animatrices et proposés à ses bénéficiaires :

- le site internet www.vegetal-local.fr, qui regroupe les différentes ressources, la lettre d'information bimensuelle, les actualités de la marque, les contacts des Bénéficiaires...
- des guides techniques, élaborés par l'animation de Végétal local ou par l'Afac-agroforesteries pour les questions sur les ligneux. Par exemple, le guide « Cahier des charges des sites de collecte », édité en 2015, apporte des recommandations et des précisions pour gagner en performance lors de la collecte, afin de former des collecteurs aux pratiques les plus durables et efficaces possibles. Ce guide reprend par ailleurs les règles obligatoires de Végétal local. De même, le guide rédigé par l'Afac-agroforesteries « Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux », réédité en 2021, est un outil de partage des connaissances qui permet de soutenir techniquement les futurs bénéficiaires. On y trouve des fiches espèces, des informations techniques qui portent sur la collecte, le nettoyage et l'extraction des graines ainsi que leur mise en culture, des précisions concernant la levée de dormance et leur semis... ;
- un accompagnement des porteurs de projet pour l'élaboration de leur CCTP (Cahier des clauses techniques particulières), document qui consigne tous les éléments techniques relatifs à l'offre du marché. Un guide de recommandations « Prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale » a été élaboré en 2017. Il apporte des recommandations pour toutes les étapes d'un marché : définition des besoins, choix de la forme du marché, définition des spécifications techniques, rédaction et suivi de l'exécution du marché... Il fournit également plusieurs modèles de CCTP en fonction des besoins et des produits, par exemple « Fourniture de plants de ligneux d'origine locale » et « Fourniture de semences herbacées d'origine locale ». Le premier modèle cité est consultable en Annexe 2 ;
- une aide à l'élaboration de contrats de culture : commun pour les grands chantiers, cet outil lie le client et le producteur et permet de garantir un approvisionnement en végétaux qui respecte des caractéristiques techniques précises (énoncées dans le CCTP notamment). Il définit les espèces visées, les quantités et/ou poids associés, leur dimension à la plantation, l'itinéraire de culture, le calendrier de livraison, etc. Le guide de recommandations évoqué juste avant donne des clefs lors de l'élaboration d'un contrat de culture et fournit des exemples précis du contenu pouvant y figurer ;
- le logiciel Pépicollecte, développé par l'Afac-agroforesteries, est un outil numérique de gestion de collecte de graines ligneuses et des sites de collecte grâce à son outil cartographique. Il permet à l'utilisateur de gérer ses objectifs de collecte, ses lots de mélange, ses collectes, ses bons de livraison... Après une phase de test en 2021, Pépicollecte est en cours de déploiement pendant l'année 2022. Dans le cadre de Végétal local, son utilisation n'est pas obligatoire mais vivement recommandée ;
- la présence en salons, conférences et séminaires et l'organisation de webinaires.

Tous ces outils opérationnels et services proposés complètent et renforcent la démarche Végétal. L'objectif est d'accompagner au maximum les bénéficiaires de la marque afin de leur permettre de gagner en productivité tant qualitativement que quantitativement.

En 2015, année de création de Végétal local, huit bénéficiaires faisaient partie de la marque. En septembre 2022, on compte 91 bénéficiaires et 705 espèces sont représentées. Un graphique montrant l'évolution du nombre de bénéficiaires pour les différentes gammes Végétal local entre 2015 et 2021 est consultable en Annexe 3.

I.4 La Guyane : un milieu particulier aux spécificités fortes

I.4.1 Un territoire riche en biodiversité et en milieux, dominé par la forêt Amazonienne

La Guyane est un département français d'Outre-mer depuis 1946. Seule collectivité d'Outre-mer de nature continentale, la Guyane est le plus vaste département de France avec une surface de 84 000 km², soit 16% du territoire métropolitain (Barret 2001). Ce territoire fait partie du Plateau des Guyanes (ou Bouclier des Guyanes), un massif montagneux et de plateaux qui s'étend sur six pays (Venezuela, Colombie, Guyana, Suriname, Guyane et Brésil).

Il s'agit également du département le plus boisé puisqu'environ 97% de sa surface est recouverte par la forêt Amazonienne, ce qui équivaut à 8 millions d'hectares. En 2010, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) estime que la Guyane française est le deuxième territoire au monde après Singapour à présenter un pourcentage de forêt primaire aussi élevé, soit 95% (FAO 2010).

Cet état quasi-intact confère à la forêt guyanaise des caractéristiques écologiques exceptionnelles : les chercheurs botanistes ont recensé environ 1700 espèces d'arbres différents à l'heure actuelle. Certains inventaires dénombrent plus de 300 espèces différentes à l'hectare (L'Herbier de Guyane 2022). À titre de comparaison, les forêts de France métropolitaine abritent 136 espèces d'arbres en 2016 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire 2016). Selon les scientifiques, la Guyane fait partie de l'une des cinq zones sauvages de haute biodiversité à échelle mondiale de par son appartenance à l'Amazonie (Mittermeier et al. 2003).

Hormis l'immense forêt tropicale humide guyanaise, elle-même composée de plusieurs types forestiers, la Guyane est une mosaïque de milieux naturels : savanes, marais, mangroves, plaines, inselbergs... (DGTM 2017).

Pourtant, cette diversité d'écosystèmes est aujourd'hui menacée par différents facteurs : l'artificialisation des sols notamment en lien avec l'urbanisation, l'exploitation minière et particulièrement l'orpaillage ou encore les espèces exotiques envahissantes (EEE).

I.4.2 Une croissance démographique en explosion aux incidences notables sur le territoire

La population guyanaise est passée de 23 000 habitants en 1946 (Tsayem Demaze 2008) à 284 000 en 2019 soit une multiplication par plus de 12 en 73 ans (Marcelle 2020). Pour cette même période, la France métropolitaine a connu une multiplication par 1,6 de sa population, d'après l'INED. Des estimations de l'INSEE réalisées en 2013 et parues en 2019 énoncent qu'au 1^{er} janvier 2050, la Guyane compterait 428 000 habitants, soit un quasi doublement de sa population en près de quarante ans (Demougeot, Baert 2019). Il s'agit ainsi de la deuxième région après Mayotte où la croissance démographique est la plus élevée.

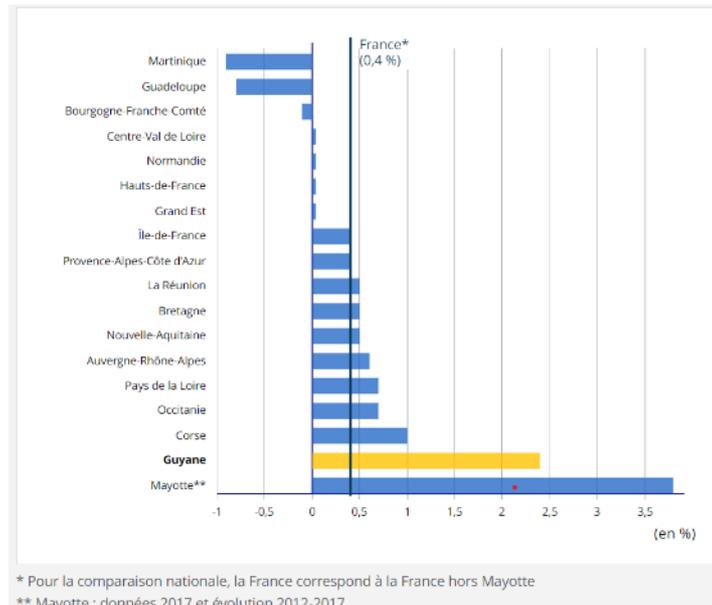


Figure 3 : Évolution annuelle moyenne de la population française entre 2013 et 2019 (Source : INSEE, 2022)

Cette évolution démographique phénoménale repose sur un solde naturel positif fort et un taux de mortalité faible, mais aussi par l'attraction migratoire de la Guyane pour ses voisins sud-américains et caribéens tels que le Suriname, le Brésil, Haïti...

Pour autant, la Guyane est l'un des territoires les moins densément peuplés au monde avec seulement trois habitants par kilomètre carré, au même rang que le Sahara occidental. La population se concentre essentiellement sur la bande littorale au Nord et le long des fleuves Oyapock et Maroni. Cette configuration démographique et spatiale provoque des répercussions évidentes sur le territoire. Il en résulte une pression foncière très forte et donc une urbanisation extrême et rapide. Parallèlement à cela, ces pressions sont d'autant plus préoccupantes que l'énorme majorité du territoire guyanais est occupée par de la forêt dense (EPFAG 2018).

Dans ce cadre-là, de nombreux projets d'aménagement sont en cours et à venir, notamment les 24 périmètres de l'Opération d'intérêt national (OIN) « Guyane, territoire d'avenir », lancée en 2016 pour une durée de 15 ans. Il s'agit d'opérations d'aménagement au régime juridique particulier, du fait de leur intérêt majeur. En effet, elles répondent à des enjeux d'une telle importance que l'État doit y consacrer des moyens particuliers et conserve ainsi la maîtrise de la politique d'urbanisme. C'est notamment l'État qui délivre les permis de construire et non la commune, comme dans les projets d'aménagement classiques. Les 24 périmètres de l'OIN se concentrent autour des grands pôles urbains : Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni, Kourou... Au total, ils représentent 5 800 hectares, soit 58 km², la superficie de Montpellier. Ce sont environ 21 000 logements qui devraient être construits et 1 800 emplois créés (EPFAG 2018).

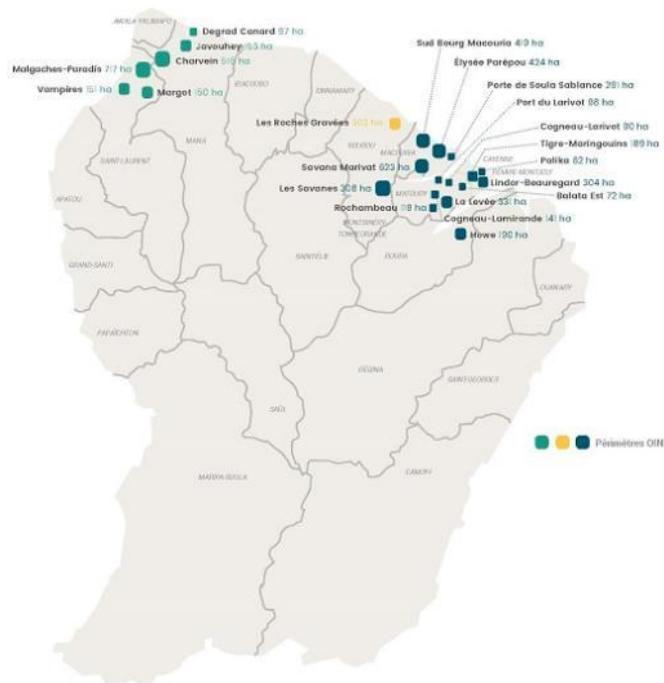


Figure 4 : Carte représentant les 24 périmètres de l'OIN (Source : EPFAG, 2018)

1.4.3 Des besoins forts en restauration écologique

Activité extractive historique en Guyane, l'orpaillage a de forts impacts sur les milieux naturels : déforestation, destruction des cours d'eau, pollution au mercure (Laperche, Nontanovanh, Thomassin 2008). Ces conséquences sont d'autant plus impactantes que cette activité est souvent pratiquée illégalement.

En 1990, l'ONF met en place un protocole de suivi des impacts cumulés par l'activité aurifère illégale. Les activités aurifères légales et illégales connaissent une progression fulgurante dans les années 1990 : 212 hectares sont exploités en 1990 contre 4 028 en 2000. Concernant les surfaces détruites, moins de 100 hectares ont été détruits en 1990 (dont une infime part liée à l'orpaillage illégal) contre 1 500 hectares dont près de 400 liés aux activités illégales. Ces pratiques aurifères illégales ne cessent de s'intensifier jusqu'à atteindre 1 200 hectares détruits en 2008. Entre 1990 et 2012, les experts de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) estiment que l'orpaillage a détruit 20 700 hectares (Appora et al. 2018). Selon l'ONF ce chiffre atteint presque les 30 000 hectares en 2018 (OFB 2018).

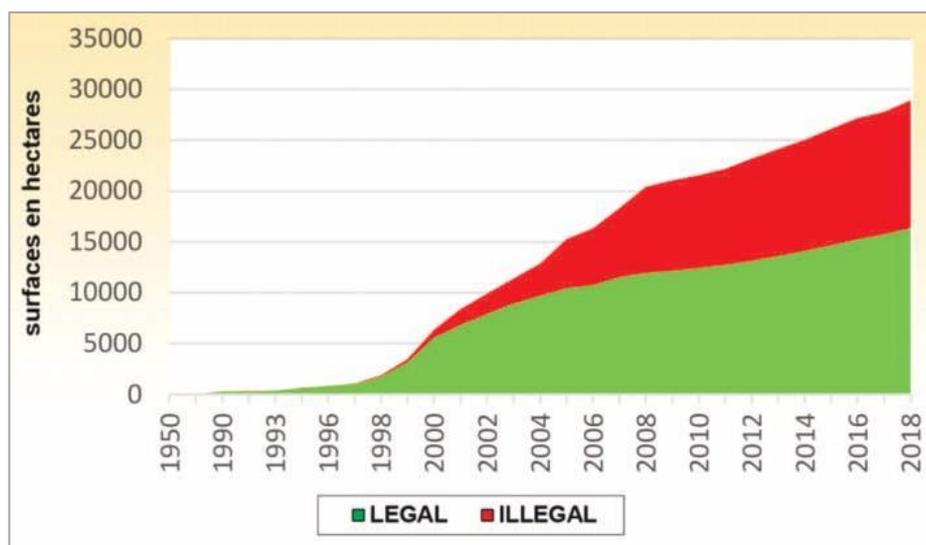


Figure 5 : Cumul des surfaces déforestées par l'orpaillage entre 1950 et 2018 (Source : ONF, 2018)

D'après le Groupement d'Intérêt Public Ecofor, l'opération HARPIE lancée en 2008 a cependant permis de réduire considérablement l'orpaillage. Malgré tout, ces activités aurifères continuent d'être pratiquées aujourd'hui : de nouveaux chantiers voient le jour et sont prévus pour les années à venir et engendreront de forts besoins en revégétalisation.

Par ailleurs, la législation française reste floue par rapport aux obligations de reforestation des sites exploités dans l'exploitation minière : la revégétalisation est demandée mais n'est pas explicitement exigée par la loi. En Guyane, l'ONF demande aux orpailleurs un minimum de 30% de reboisement.

Un autre facteur qui crée des besoins en restauration écologique est la pression causée par les EEE. L'arrêté du 1^{er} avril 2019 inscrit 37 espèces végétales considérées comme des EEE et dont l'introduction et la propagation sont interdites sur le territoire guyanais. Parmi celles-ci, certaines entraînent de forts impacts, notamment l'*Acacia mangium* et le Niaouli (*Melaleuca quinquenervia*), aux croissances fulgurantes. Ces espèces menacent particulièrement les savanes de Guyane, des formations végétales herbacées qui ne représentent que 0,3% du territoire mais abritant 16% de la flore guyanaise dont de nombreuses espèces menacées (Blottière, Stier 2018). Elles forment rapidement des peuplements monospécifiques et rentrent en concurrence avec la flore indigène, ceci empêchant la régénération naturelle du milieu (Cambou, Thonnell, Le Bourgeois 2010). On précise que l'*Acacia mangium* a été introduite massivement dans les années 1980 pour reboiser les sites miniers (Le Roux 2002).

Une vraie mobilisation du territoire a lieu pour lutter contre ces espèces : les services de l'État, associations et bureaux d'études sont à l'origine de plusieurs études et élaborent des plans de lutte depuis une décennie. Les programmes actuels incluent notamment l'introduction d'espèces indigènes dans les milieux impactés dans les années à venir.

1.4.4 Des dynamiques autour des espèces indigènes croissantes

La Guyane connaît depuis cette dernière décennie une vraie dynamique autour des espèces indigènes. En effet, plusieurs initiatives ont vu le jour afin de valoriser ces espèces, parfois oubliées ou méconnues. Quelques exemples sont développés ci-après à titre d'illustration :

- Solicaz est une entreprise d'ingénierie écologique spécialisée en revégétalisation de sites dégradés et en préservation et restauration des sols. Depuis sa création en 2009,

cette agritech innovante œuvre à reforester des sites miniers et carrières grâce à ses savoir-faire basés sur la sélection et l'usage de plantes locales. Les espèces utilisées par l'entreprise sont en grande majorité des espèces indigènes, en effet le matériel végétal dont elles proviennent est collecté en milieu naturel. Grâce à son expérience, Solicaz a développé des protocoles de collecte, de production en pépinière et de transplantation jusqu'aux sites en question. Depuis quelques années, l'entreprise aspire à fortifier encore plus son expertise et développe des biostimulants formulés à partir de microorganismes indigènes.

- L'Agroforestière est une pépinière créée en 2016, dont les productions sont des essences fruitières et forestières majoritairement indigènes, issues de collectes en milieu naturel et destinées à de multiples filières : agroécologie, agroforesterie, bois d'œuvre, bois-énergie... Actuellement, l'entreprise mène un projet de création d'une banque de semences d'essences guyanaises dans le but de structurer l'approvisionnement en semences et donner de la visibilité des semences commercialisables ;
- la Direction générale de la ter et de la mer (DGTM), qui correspond à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), travaille depuis ces dernières années à l'élaboration d'une palette végétale avec l'accompagnement d'un paysagiste local et d'un Paysagiste Conseils de l'État. Cet outil a pour vocation de simplifier l'intégration du végétal dans les projets d'aménagement en orientant les aménageurs dans leurs choix en fonction de leurs besoins et des critères du projet. Cette palette inclura une grande partie d'espèces indigènes ;
- la Société des Mines de Saint-Elie est une société minière aurifère qui semble très impliquée dans la phase de réhabilitation : dotée de sa propre pépinière, elle a développé un blog et une chaîne Youtube pour partager ses techniques de revégétalisation de ses sites. Les espèces utilisées, indigènes pour la grande majorité, sont issues de graines collectées en milieu naturel ;
- Biostratège est une entreprise de biotechnologie née en 2019. À travers son laboratoire d'éco-extraction, de contrôle qualité et de formulation, cette société valorise les bioressources endogènes de Guyane en développant des produits tels que des tisanes, des soins cosmétiques (crèmes, huiles...).

On constate que ces initiatives sont initiées par des services de l'État comme par des entreprises privées, aux orientations et visées très différentes. Ces dernières ciblent en effet différents secteurs et différents usages des plantes qu'elles produisent ou utilisent.

Bien entendu, d'autres acteurs ont développé des activités en lien avec la flore locale il y a bien plus longtemps comme l'entreprise Agroforesterie de la Comté, fondée en 2004. Cette pépinière travaille depuis cette date avec des espèces indigènes majoritairement, issues de collectes en milieu naturel et les investit dans des projets de restauration écologique et d'aménagement territorial. En revanche, on constate une véritable accélération de la dynamique liée aux espèces indigènes depuis une décennie.

Par ailleurs, bien que des projets en lien avec le végétal indigène se développent de plus en plus, on note que ces actions ne sont pas coordonnées : il s'agit d'initiatives individuelles et non d'un projet de territoire.

I.5 Objectifs de l'étude

Végétal local est pour le moment uniquement développé dans les régions hexagonales. L'OFB et plus particulièrement le service « Mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires » (MAET) a cependant exprimé son souhait d'étudier la possibilité de développer la marque dans les territoires ultramarins. Le MAET assure l'appui stratégique et financier aux acteurs socio-économiques qui souhaitent contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

L'équipe d'« ingénierie de projets économie et biodiversité », basée à Cayenne, a ainsi été missionnée pour réaliser la première étude d'opportunité du déploiement de Végétal local dans les Outre-mer, en Guyane. Cette équipe de quatre agents est en charge de l'identification, du soutien et de la valorisation de projets basés sur la valorisation économique de la biodiversité, tout en préservant les écosystèmes qui rendent cette valorisation possible. Rattachée nationalement à la Direction Acteurs et Citoyens (dont fait partie le MAET), l'équipe de Cayenne travaille à l'échelle de l'ensemble du territoire national, Hexagone et Outre-mer. Cette configuration particulière lui confère le rôle de mise en réseau des acteurs ultramarins.

Outre la localisation de l'équipe qui explique la conduite de l'étude en Guyane, les spécificités de ce territoire énoncées précédemment justifient d'autant plus la nécessité de développer une filière locale de végétaux indigènes type Végétal local.

Deux grandes problématiques se dégagent alors de cette étude d'opportunité : d'une part elle doit évaluer quel est l'intérêt des acteurs en lien avec la filière du végétal pour les espèces indigènes en général et pour la démarche Végétal local. Le but est d'avoir une vision d'ensemble de leur motivation pour le déploiement d'une telle filière sur le territoire guyanais. D'autre part, cette étude doit permettre de voir dans quelle mesure le référentiel technique national de la marque est compatible avec le contexte guyanais. Une stratégie d'adaptation sera alors proposée suite à cette analyse. L'ensemble de ces résultats doit permettre d'aboutir à une proposition de structuration de la filière Végétal local en Guyane.

II MÉTHODOLOGIES EMPLOYÉES : TYPOLOGIE DES ACTEURS

II.1 Travail d'enquêtes en Guyane

La méthodologie adoptée pour mener le travail d'enquêtes de cette étude d'opportunité est l'étude qualitative. Cette méthode a été choisie car elle permet d'analyser un phénomène et de comprendre un besoin, dans le cas présent, les pratiques des acteurs en lien avec la filière végétal avec le végétal et leur perception des plantes indigènes. Le but étant in fine d'évaluer leurs besoins et motivation en termes de matériel végétal indigène et plus spécifiquement vis-à-vis de la création d'une filière Végétal local en Guyane.

À la différence d'une étude quantitative, l'objectif n'est pas d'obtenir une quantité importante pour en déduire des conclusions mesurables statistiquement, mais d'obtenir des données de fond qui permettent de comprendre des comportements de groupe et des réflexions.

Dans une étude qualitative, une diversité d'acteurs doit être interrogée pour refléter le plus rigoureusement possible l'ensemble des acteurs impliqués dans le phénomène étudié. L'objectif est d'enrichir l'étude qualitative en diversifiant les points de vue des enquêtés et lui apporter

plus de validité. Ce principe de diversification s'associe au principe de saturation qui consiste à collecter les idées nouvelles au fur et à mesure qu'elles apparaissent lors des entretiens jusqu'à ce qu'aucune nouvelle information ou thématique n'émerge. Ces données sont ensuite analysées et quantifiées pour faire ressortir les idées dominantes. En parallèle, les idées novatrices et les réflexions isolées sont identifiées et complètent l'approche qualitative par une approche prospective (Carrière, Tanguy, Laforest 2021).

Un panel d'acteurs le plus large possible a donc été établi pour représenter toute la chaîne de valorisation de la filière Végétal local. Quatre groupes d'acteurs ont été définis en fonction de leur rôle au sein de la filière végétale et donc de leur positionnement potentiel vis-à-vis de Végétal local. La catégorisation des interrogés est la suivante : les « Collecteurs », les « Producteurs », les « Prescripteurs » et les « Utilisateurs ». En effet, chacun de ces groupes d'acteurs a des fonctions et des processus de réflexion différents. L'ensemble de leur champ d'actions va de l'amont à l'aval de la filière :

- les Collecteurs correspondent à des structures potentielles pour l'organisation et la coordination des collectes en milieu naturel. Il s'agit d'associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement et/ou le développement social et culturel des populations autochtones. Seules des structures associatives ont été choisies car ce sont souvent celles qui assurent la gestion des collectes dans l'Hexagone et sont celles qui sont au plus proche de la population et qui pourraient donc mobiliser des citoyens pour participer à ces activités-là. Rencontrer ces associations doit permettre d'identifier si certaines ont de l'expérience dans la collecte de matériel végétal en milieu naturel et/ou pourraient être intéressées par l'organisation de telles activités dans le cadre de Végétal local ;
- les Producteurs sont des pépiniéristes et horticulteurs, les interroger permet de connaître leurs productions, les marchés sur lesquels ils sont positionnés et leur posture et leur réflexion au regard des espèces végétales indigènes. Les entretiens ont également pour but d'identifier ceux qui sont intéressés par la marque et qui seraient susceptibles d'y adhérer si elle se déployait en Guyane ;
- les Prescripteurs sont des acteurs qui interviennent dans les choix des porteurs de projet, les Utilisateurs, vis-à-vis du matériel végétal utilisé dans leurs projets. Ils émettent des recommandations à différentes échelles, par exemple le type de végétal ou bien une espèce précise, et participent ainsi à la décision finale. L'objectif de ces enquêtes est de comprendre quelles sont leurs réflexions lorsqu'ils orientent les porteurs de projet, connaître leur positionnement à l'égard des plantes indigènes et évaluer leur intérêt pour le développement de Végétal local sur le territoire guyanais ;
- les Utilisateurs sont les porteurs de projet évoqués au-dessus, ce sont ceux qui ont besoin de matériel végétal dans le cadre de leurs projets et qui l'achète. Les interroger permet de connaître leurs pratiques actuelles, d'étudier leurs considérations vis-à-vis du végétal indigène et de sonder leur motivation à avoir recours à des végétaux de la marque Végétal local pour leurs prochains projets si la filière voyait le jour en Guyane.

Pour conduire un travail d'enquêtes qualitatif efficace, les entretiens sont individuels et menés selon le mode semi-directif. Ce type d'entretien se compose d'une série d'interrogations ouvertes, préparées en amont et organisées dans un guide d'entretien. Au total quatre guides d'entretien ont été créés, un pour chaque groupe d'enquêtés, bien que certaines parties soient

identiques. Élaborer un guide d'entretien permet par ailleurs de comparer les entretiens du même groupe d'acteurs entre eux puisqu'ils suivent tous la même trame.

Les entretiens se composent cependant de quelques questions fermées, qui peuvent donc être codifiées quantitativement. Il s'agit de questions à échelle de graduation comme « Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention à la provenance géographique du matériel végétal que vous achetez ? » ou d'affirmations auxquelles il faut répondre par Tout à fait d'accord - D'accord - Ni d'accord, ni pas d'accord - Pas d'accord - Pas du tout d'accord, il s'agit d'une échelle de graduation unidirectionnelle. Ces questions fermées renvoient à des questions ouvertes du questionnaire et permettent ainsi de mesurer et quantifier certaines opinions. Les résultats ont pu être valorisés dans des graphiques ou tableaux.

La composition des guides d'entretien est précisée dans les sous-parties suivantes.

Concernant le mode de contact des enquêtés, un courriel a été généralement envoyé en premier lieu, puis on a téléphoné si le courriel restait sans réponse au-delà de 7-10 jours. Seuls les Producteurs ont été appelés directement. Dans le cas où nous n'avions toujours pas de réponse, des SMS ou des messages sur LinkedIn ont été envoyés.

Un tableau de suivi de la prise de contact a été élaboré, dans lequel figure notamment le premier mode de contact et la date, la date éventuelle de réponse et les éventuelles dates de relance et mode de contact.

II.1.1 Présentation des Collecteurs

La cueillette de matériel végétal est une activité courante en Guyane, elle est pratiquée par différentes communautés, par exemple chez les Businengés, les Créoles ou encore les Amérindiens, pour satisfaire leurs besoins phyto-médicinaux. Ces différents groupes culturels et leurs spécificités donnent ainsi lieu à une superposition de pratiques de cueillettes. Ces collectes sauvages ont aussi bien lieu en milieu urbain et péri-urbain (bords des routes, friches, parcs...) qu'en milieu naturel (forêt notamment). En revanche, ces pratiques demeurent très informelles et souvent individuelles et il n'existe pas de réseau de collecteurs organisés en Guyane. En effet, aucune association ou structure n'a été créée pour rassembler les différents collecteurs et organiser des collectes groupées (Tareau et al. 2019).

Dans le cadre de la présente étude, quatre associations dont les actions s'inscrivent dans des démarches environnementales et/ou sociales engagées ont été contactées par courriel et interrogées.

| Enquêté | Structure | Activité |
|------------------------|------------------|---|
| Collecteur potentiel 1 | RSF* | Appui, développement et promotion des initiatives locales qui participent à la sauvegarde des cultures et de la nature |
| Collecteur potentiel 2 | Kwata | Étude et protection de la nature : programmes de conservation, expertise écologique et gestion de sites naturels |
| Collecteur potentiel 3 | GEPOG** | Études et expertise environnementale, gestion d'aires protégées, sensibilisation à la biodiversité |
| Collecteur potentiel 4 | GADEPAM | Valorisation des savoir-faire traditionnels dans le domaine de l'artisanat et des produits naturels dans une démarche durable |

Tableau 1 : Tableau présentant les Collecteurs enquêtés

* : Réseau des Savoirs de la Forêt

** : Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane

Le guide d'entretien est composé de la façon suivante : dans un premier temps, on s'est intéressé aux activités conduites par l'association afin de comprendre quels étaient les engagements et les ambitions de chacune. Puis le sujet de la collecte de matériel végétal a été abordé : on a cherché à savoir si ces structures avaient déjà encadré de telles activités et si oui, comment cela se traduisait (quelles espèces, quels modes de collecte, dans quel(s) milieu(x), pour quel(s) usage(s), etc.). Enfin on s'est intéressé plus spécifiquement à Végétal local pour connaître leur point de vue vis-à-vis de cette initiative et surtout pour évaluer leur intérêt concernant l'organisation de collectes en milieu naturel avec leurs adhérents dans le cadre de la marque. Le guide d'entretien complet est consultable en Annexe 4.

II.1.2 Présentation des Producteurs

Les producteurs de plantes sont des acteurs clefs de la filière végétale et donc de la potentielle filière Végétal local. Il est donc essentiel de bien identifier leurs productions et leur position concernant le végétal indigène.

Avant 2021, aucune structure associative ou coopérative pour organiser la filière des pépiniéristes n'existait. Depuis, les pépiniéristes et horticulteurs sont regroupés au sein de l'AsPHoG, l'Association des Pépiniéristes et Horticulteurs de Guyane, créée à l'initiative de Guyane Développement Innovation (GDI). Il s'agit d'une agence régionale de développement qui a pour objectif de soutenir l'économie guyanaise par l'accompagnement technique et financier de porteurs de projets et par l'appui à la structuration de filière.

En 2015, une étude des potentialités de développement de la filière ornementale guyanaise est commanditée par GDI. L'étude en question révèle que cette filière est caractérisée par des entreprises dispersées, de petite taille et non spécialisées. Elle fait ressortir les principaux freins au développement de cette filière qui sont les surcoûts des facteurs de production, l'étroitesse des marchés et la concurrence du secteur informel. L'étude conclut sur la nécessité de diversifier les végétaux produits pour atteindre différents secteurs (aménagement urbain, agriculture, agroforesterie) (GDI 2019). Le but est de valoriser l'ensemble des usages possibles du végétal afin de passer d'une horticulture ornementale à une horticulture multifonctionnelle. Ces constats aboutissent à la réalisation d'une étude de filiarisation des pépiniéristes et horticulteurs début 2021, qui vise à les accompagner dans leur démarche de structuration collective et à élaborer le plan d'action de cette structure collective. Plusieurs entretiens individuels et réunions collectives avec 22 producteurs ont alors été menés pour connaître leur position vis-à-vis de la création d'une telle structure et leurs attentes. Les producteurs témoignant d'un fort intérêt pour le développement de cette structure, l'AsPHoG est créée et le bureau de l'association est constitué. Ils sont aujourd'hui une quarantaine d'adhérents.

Afin de contacter les pépiniéristes, GDI nous a fourni un fichier Excel de contacts des pépiniéristes et horticulteurs de Guyane, réalisé en 2021, où figurent les adhérents de l'AsPHoG et les non-adhérents. Cette liste contient 48 contacts dont les profils sont très différents : producteurs de fleurs coupées, de plantes ornementales en pots, de fruitiers, d'essences forestières, en maraîchage, etc. Plusieurs producteurs ne sont donc pas concernés par l'étude actuelle dans la mesure où leurs productions et cibles ne correspondent pas aux principes de Végétal local. On note que sur ces 48 contacts, quatre n'ont ni numéro de téléphone ni courriel renseigné. Les producteurs ont d'abord été contactés par téléphone puis par message SMS / WhatsApp si besoin.

Un voyage d'étude de deux jours a été organisé en mai avec l'animatrice de l'AsPHoG pour rencontrer des producteurs de l'Ouest de la Guyane. Sur les 11 pépiniéristes contactés, cinq

n'ont pas répondu, deux ont répondu négativement et quatre ont répondu favorablement. Nous avons donc pu nous entretenir avec ces quatre pépiniéristes lors de ce voyage d'étude. Quatre autres producteurs plus proches de Cayenne ont pu être enquêtés par la suite, sur 12 contactés. Les huit autres n'ont pas répondu. Ainsi, huit pépiniéristes ont pu être interrogés au total. Le tableau ci-dessous présentent les profils des Producteurs interrogés :

| Enquêté | Commune | Début de l'activité | Capacité de production (plants/an) | Profil des clients |
|--------------|-------------------------|---------------------|------------------------------------|---|
| Producteur 1 | Iracoubo | 2000 | 1 200 | Particuliers |
| Producteur 2 | Saint-Laurent-Du-Maroni | 2022 | Non connu | Particuliers |
| Producteur 3 | Mana | 2012 | Non connu | Particuliers |
| Producteur 4 | Saint-Laurent-Du-Maroni | 1992 | 6 000 | Particuliers, collectivités |
| Producteur 5 | Macouria | 2018 | 80 000 | Sociétés minières |
| Producteur 6 | Macouria | 2009 | Non connu | Particuliers |
| Producteur 7 | Macouria | 2017 | 15 000 | Collectivités, services de l'état, bureaux d'études |
| Producteur 8 | Roura | 2004 | 10 000 | Sociétés minières, collectivités |

Tableau 2 : Tableau présentant les Producteurs enquêtés

Le guide d'entretien est composé de la manière suivante : dans un premier temps, l'enquêté est interrogé quantitativement et qualitativement sur son activité (productions, débouchés commerciaux, clients...), ceci permettant de caractériser l'exploitation. Ensuite, on s'intéresse à la sensibilité du producteur pour les espèces indigènes et la production locale, ce qui donne une idée de l'intérêt qu'il pourrait avoir pour la marque. La dernière partie de l'enquête concerne uniquement Végétal local : les questions permettent d'évaluer la position du producteur vis-à-vis de Végétal local, sa motivation pour y adhérer, ses attentes et ses craintes. Le guide d'entretien complet est consultable en Annexe 5.

II.1.3 Présentation des Prescripteurs

Les Prescripteurs sont des acteurs qui orientent les Utilisateurs dans leurs choix en termes de végétal pour le projet dont ces derniers sont à l'origine. Ils accompagnent les porteurs de projet et leur font des recommandations. Il s'agit d'acteurs aux profils très variés, ils appartiennent à des structures tels que des bureaux d'études en génie écologique, des agences de paysage, des services de l'État, des associations, etc.

Parmi les Prescripteurs interrogés, certains ont plus ou moins d'influence sur les choix finaux faits par les porteurs de projet. Leurs recommandations peuvent être plus ou moins précises en fonction de leur rôle et par conséquent de leur champ d'action : certains peuvent recommander un type de végétal, par exemple « une essence qui apporte de l'ombrage » dans le cas d'un projet d'aménagement de voirie, alors que d'autres vont proposer une espèce précise.

Sur 15 acteurs contactés, 13 acteurs ont pu être enquêtés. Pour les deux acteurs qui n'ont pas été interrogés, ils ont répondu favorablement à l'origine mais n'ont finalement pas donné suite. Le tableau ci-dessous présentent les profils des Prescripteurs qui ont pris part à l'étude :

| Enquêté | Structure | Activité | Type |
|-----------------|---|--|---------------------------|
| Prescripteur 1 | DGTM - Service Paysages, Eau et Biodiversité (Unité Services et Paysage) | Missions d'instruction, de connaissance et d'intégration du paysage dans les projets du territoire | Service de l'État |
| Prescripteur 2 | DGTM - Service Paysages, Eau et Biodiversité (Unité Services et Paysage) | Missions d'instruction, de connaissance et d'intégration du paysage dans les projets du territoire | Service de l'État |
| Prescripteur 3 | DGTM - Service Paysages, Eau et Biodiversité (Unité Stratégie Intégration de la Biodiversité) | Missions d'instruction, de connaissance et d'intégration de la biodiversité dans les projets du territoire | Service de l'État |
| Prescripteur 4 | Détails Paysage | Agence de paysage | Entreprise privée |
| Prescripteur 5 | EPFAG | Portage foncier pour des projets d'aménagement | Établissement public |
| Prescripteur 6 | Solicaz | Bureau d'études en génie écologique | Entreprise privée |
| Prescripteur 7 | AUDeG | Agence d'urbanisme et de développement | Association |
| Prescripteur 8 | Biotope | Bureau d'études en génie écologique | Entreprise privée |
| Prescripteur 9 | AQUAA | Promotion et intégration de la construction durable | Entreprise privée |
| Prescripteur 10 | Botanik | Agence de paysage | Entreprise privée |
| Prescripteur 11 | GEPOG | Expertise environnementale | Association |
| Prescripteur 12 | Novamazon | Bureau d'études en génie écologique | Entreprise privée |
| Prescripteur 13 | CTG - Service Biodiversité | Missions d'instruction, de connaissance et d'intégration de la biodiversité dans les projets du territoire | Collectivité territoriale |

Tableau 3 : Tableau présentant les Prescripteurs enquêtés

Concernant le guide d'entretien, sa première partie est consacrée aux pratiques de l'enquêté, on cherche à s'informer sur les types de végétaux et les usages qui en sont faits par la structure, les critères de sélection et les besoins de la structure en végétal. On s'intéresse dans un deuxième temps à l'intérêt et la sensibilité de l'enquêté vis-à-vis des espèces indigènes, de la flore sauvage et de la production locale. Enfin, la dernière partie de l'enquête concerne Végétal local. Le but est d'évaluer l'attrait de l'acteur interrogé pour cette marque et de connaître les attentes qu'il pourrait avoir vis-à-vis des produits labellisés ainsi que les freins qu'il identifie au déploiement d'une telle filière. Le guide d'entretien complet est consultable en Annexe 6.

II.1.4 Présentation des Utilisateurs

Cette dernière catégorie d'acteurs sont les porteurs de projet, ceux qui ont besoin de matériel végétal et qui l'achètent. Encore une fois, les profils des enquêtés sont très diversifiés, il y a par exemple des collectivités, des producteurs d'énergie, des sociétés minières ou encore un espace naturel protégé.

Sur 14 acteurs contactés, neuf acteurs ont pu être enquêtés. Concernant les cinq autres : trois ont répondu favorablement puis n'ont plus donné suite et deux n'ont jamais répondu. Le tableau ci-dessous présentent les profils des Utilisateurs enquêtés :

| Enquêté | Structure | Activité | Statut |
|---------------|--|--|---------------------------|
| Utilisateur 1 | EDF PEI | Production et distribution d'énergie | Société Anonyme |
| Utilisateur 2 | Compagnie de la Mine Espérance | Exploitation aurifère | Entreprise privée |
| Utilisateur 3 | Volitalia | Production et distribution d'énergie | Société Anonyme |
| Utilisateur 4 | Conservatoire du littoral | Protection et gestion d'espaces naturels | Établissement public |
| Utilisateur 5 | Mairie de Rémire-Montjoly - Service technique urbanisme | Réalisation de projets d'aménagement urbain | Collectivité territoriale |
| Utilisateur 6 | Parc Amazonien de Guyane | Protection et gestion d'espaces naturels | Parc national |
| Utilisateur 7 | Communauté de Communes des Savanes - Service développement économique, aménagement, GEMAPI | Réalisation de projets d'aménagement territorial | Collectivité territoriale |
| Utilisateur 8 | Société minière | Exploitation aurifère | Entreprise privée |
| Utilisateur 9 | CTG - Service Infrastructures et Équipements | Réalisation des projets d'aménagement et entretien des infrastructures | Collectivité territoriale |

Tableau 4 : Tableau présentant les Utilisateurs enquêtés

Le guide d'entretien se compose de la façon suivante : comme pour les autres groupes d'acteurs, on commence par questionner la personne enquêtée sur les projets incluant du végétal qu'elle mène, leur déroulement, les exigences communiquées au bureau d'études en charge du projet, les types de végétaux utilisés, etc. La deuxième partie permet de sonder l'intérêt de l'acteur pour l'utilisation d'espèces indigènes, de la flore sauvage et pour des espèces produites localement. La dernière partie est la même pour les autres guides, elle interroge plus spécifiquement sur Végétal local et son potentiel déploiement en Guyane. Le guide d'entretien complet est consultable en Annexe 7.

II.1.5 Méthode de traitement des résultats

Concernant le traitement des résultats, chaque entretien a été enregistré au moyen d'un téléphone portable avec l'accord de l'enquêté. Lors de l'entretien, les grandes idées exprimées par l'enquêté et les données factuelles importantes ont été notées sur un carnet. Les enquêtes ont ensuite été retranscrites dans quatre tableaux Excel, un tableau correspondant à un groupe d'acteurs. Ces tableaux récapitulatifs ont été créés selon un découpage thématique, les questionnaires traitant de plusieurs sujets distincts. Plusieurs questions en lien avec le même sujet ont été regroupées entre elles de façon homogène et chaque colonne du tableau correspond ainsi à une thématique. Pour certaines questions bien précises, une colonne correspond alors à une seule question.

La dernière colonne de ce tableau est dédiée au recueil de citations, c'est-à-dire des phrases ou termes forts ou percutants exprimés par les enquêtés lors des entretiens et qui ont servi à illustrer des idées et des arguments dans la suite de ce développement. Ces citations ont été retranscrites quasi telles quelles, les seules modifications effectuées sont d'ordre syntaxique et permettent de passer d'un français parlé à un français écrit.

Pour traiter efficacement toutes les données rentrées dans ces tableaux, un code couleur a été utilisé dans la plupart des colonnes : une même couleur identifie les mêmes idées mais exprimées différemment ou bien des idées très proches, ceci permettant une homogénéisation des réponses et donc un regroupement de ces données là en grandes idées.

Cette harmonisation des données permet de faire ressortir les grandes idées et ainsi de donner de la légitimité aux arguments avancés dans cette étude d'opportunité.

II.2 Travail d'adaptation du référentiel technique de Végétal local à la Guyane

II.2.1 Une étude basée sur une expertise pluridisciplinaire

Un autre volet majeur de la présente étude est l'analyse du référentiel technique national de Végétal local pour vérifier son adéquation avec le contexte guyanais. En tant que département d'Outre-mer, la Guyane possède des conditions physiques, climatiques, écologiques et socio-culturelles bien différentes du contexte métropolitain, celles-ci pouvant énormément influencer sur la conformité du référentiel technique lorsqu'appliqué sur ce territoire. L'objectif est dans un premier temps d'étudier l'adéquation des exigences du référentiel avec le contexte local pour déterminer les points bloquants et ainsi évaluer le niveau de transposabilité de celui-ci à la Guyane. Dans un second temps, il s'agit de proposer des adaptations pour les exigences qui ne sont pas transposables en Guyane. Certaines propositions d'adaptation peuvent aussi permettre de faciliter l'application de certaines règles de la marque sans pour autant que celles-ci ne soient impossibles à mettre en œuvre en Guyane à l'origine.

Plusieurs experts ont accompagné cette partie de l'étude : L'Agroforestière, une pépinière qui offre une gamme d'espèces, principalement indigènes, collectées en milieu naturel et destinées à l'aménagement, à l'agroforesterie et à la filière bois d'œuvre principalement. Cette entreprise est dotée d'une expérience de collecte en milieu naturel, de conservation et de mise en production du matériel collecté et de commercialisation des productions à destination de différents secteurs. Cette vision d'entreprise est assez proche de la dynamique Végétal local.

Quatre autres experts sont intervenus : un ethnobotaniste du CNRS (Marc-Alexandre Tareau), un botaniste indépendant (Rémi Girault) et deux agents de l'Office National des Forêts (ONF), le responsable du Pôle Recherche Développement Innovation (Olivier Brunaux) et le chef de service du Service Bois et Gestion Durable (Stéphane Guitet). Ces spécialistes de la flore locale et des milieux forestiers guyanais ont pu apporter leur expertise et proposer eux aussi des adaptations aux points bloquants du référentiel technique.

II.2.2 Méthode de traitement des résultats

Afin de faciliter l'analyse de l'adéquation du référentiel technique de la marque au contexte guyanais, un outil a été élaboré : il s'agit d'un tableau à sept colonnes où figurent toutes les règles obligatoires, destiné à être complété par les experts mobilisés sur ce volet de l'étude.

Après avoir construit ce tableau, on a donc décidé de le tester avec L'Agroforestière comme expliqué précédemment. Elle a ainsi pu mettre à profit son expertise et son expérience de terrain au cours de plusieurs groupes de travail, afin de désigner les exigences nationales qui lui paraissent difficiles, voire impossibles pour certaines, à mettre en œuvre en Guyane. Ses suggestions d'adaptation découlent des activités qu'elle réalise dans le cadre de sa profession, conduites en fonction des réalités du terrain.

Par la suite, les quatre autres experts ont été consultés individuellement et ont commenté ces propositions et en ont apporté de nouvelles grâce à leur connaissance du terrain.

Le tableau en question est construit de la manière suivante : toutes les règles obligatoires définies par l'OFB et figurant dans le référentiel technique sont rentrées dans la première colonne. Les préconisations et les règles conseillées n'ont pas été rentrées. Un total de 45 règles obligatoires a été recensé. Dans la deuxième colonne, la gérante de L'Agroforestière a évalué la transposabilité de chaque règle. Cette évaluation est caractérisée par un code couleur : le vert

indique que la règle est totalement applicable en Guyane, l'orange signifie qu'elle peut être appliquée mais qu'une modification faciliterait son application et enfin le rouge indique que la règle n'est pas transposable au contexte guyanais. Ce code couleur permet d'estimer la part de compatibilité du référentiel technique avec le contexte guyanais. La justification du code couleur attribué par L'Agroforestière et ses propositions d'adaptation sont entrées respectivement dans la troisième et quatrième colonne. Les cinquième, sixième et septième colonne sont destinées respectivement aux commentaires et propositions de l'OFB, des experts interrogés et de l'animation nationale de la marque.

Pour conduire l'étude qualitative, des groupes d'acteurs ont été établis selon les rôles et fonctions des acteurs au sein de la filière végétale. Ils ont ainsi été catégorisés selon la typologie suivante : les Collecteurs, les Producteurs, les Prescripteurs et les Utilisateurs. Les guides d'entretiens sont adaptés à chaque profil de répondants. Les résultats sont traités sur Excel. L'adaptation du référentiel technique national à la Guyane se base sur l'expertise de plusieurs spécialistes. Un tableau est construit afin d'analyser les résultats.

III DES ACTEURS FORTEMENT MOTIVÉS MAIS QUI METTENT EN LUMIÈRE DE MULTIPLES FREINS

III.1 Un territoire aux enjeux complexes qui conditionnent le déploiement de Végétal local

Pour étudier la possibilité d'implanter une nouvelle filière comme Végétal local, il est nécessaire de connaître et comprendre les enjeux auxquels fait face le territoire et plus particulièrement ceux qui ont un lien avec une telle filière. En effet, il est nécessaire de penser le déploiement de Végétal local en fonction de ces enjeux.

La diversité d'acteurs interrogés au cours des 35 enquêtes réalisées a ainsi permis de mettre en lumière de nombreux enjeux majeurs qui conditionnent le potentiel déploiement du label.

Une première difficulté relevée par plusieurs acteurs, certains producteurs et prescripteurs, est le manque de structuration de la filière pépiniéristes-horticulteurs. Malgré la création de l'AsPHoG en 2021, ils constatent encore un faible niveau d'organisation de la filière et peu de coopération interacteurs. Un paysagiste interrogé a déclaré que ce manque de structuration « empêche d'avoir une vraie visibilité sur ce que l'on a, où et en quelle quantité ». Ceci s'explique par plusieurs facteurs : les distances entre exploitations, des habitudes individuelles adoptées au fur et à mesure du temps, l'absence d'événements qui permettent une mise en réseau des producteurs ou encore une trop faible implication de la commande publique dans cette filière.

En lien avec cette problématique, ces mêmes enquêtés déplorent l'absence de contrats de culture, un outil pourtant essentiel à l'organisation des marchés. Cette absence provoque une difficulté à joindre l'offre et la demande.

Par ailleurs, plusieurs paysagistes et bureaux d'études constatent une faible connaissance générale de la flore guyanaise locale, de la part des producteurs comme des porteurs de projet. Cela peut s'expliquer selon eux par le manque de littérature guyanaise. Ces acteurs travaillant au niveau de détail le plus fin puisqu'ils prescrivent l'espèce directement, ils confient être contraints d'utiliser des ouvrages et des documents sur la flore nord-brésilienne ou la flore antillaise, pourtant bien différentes.

Ces lacunes de connaissances se traduisent par exemple par une homogénéisation du paysage urbain. Un chargé de mission issu d'une structure qui promeut des pratiques durables d'aménagement déclare : « On trouve la même palette végétale dans les milieux urbains guyanais qu'aux Antilles. Il y a une vraie standardisation de la flore de "paysage tropical" ». Selon lui, il faut mener un travail de sensibilisation et de promotion important des espèces indigènes auprès des particuliers comme des professionnels.

On note que pour les aménagements publics, les paysagistes missionnés n'ont pas de palette végétale établie sur laquelle s'appuyer ; ils ont recours à leurs propres palettes élaborées avec le temps et l'expérience. Pour guider les collectivités et les maîtres d'œuvre et ainsi leur permettre de bénéficier d'un support commun, la DGTM est actuellement en cours d'élaboration d'une palette végétale.

Ces facteurs entraînent des difficultés pour les porteurs de projet à se fournir en espèces végétales indigènes. Plusieurs Utilisateurs, notamment des gestionnaires d'espaces protégés, rapportent ne pas réussir à trouver des herbacées indigènes spécifiquement. Ces enquêtes ont en effet mis en lumière cette absence de plantes de couverture locales sur le marché guyanais et l'obligation pour les porteurs de projet de se reporter sur des espèces exotiques. De plus, un agent du Parc Amazonien de Guyane (PAG) alerte sur le caractère parfois envahissant de ces espèces et notamment du *Braccaria*, graminée d'origine africaine très largement utilisée en Guyane. Concernant la végétalisation de certains sentiers du PAG, cet agent déclare : « La question de l'indigénat des espèces se pose mais on ne trouve pas d'herbacées indigènes en vente sur le marché. Il faut absolument avoir une offre de plantes de couvertures indigènes sur le marché guyanais ». Ainsi, proposer une gamme d'espèces herbacées indigènes aux aménageurs et aux acteurs de la restauration écologique constitue un véritable enjeu.

Comme mentionné au début de ce rapport et juste au-dessus, de fortes problématiques liées aux EEE existent en Guyane. Plusieurs acteurs, tant des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels, que des associations, alarment sur la situation très préoccupante de ces espèces et en particulier de l'*Acacia mangium* et de *Melaleuca quinquenervia*. Plusieurs projets sont actuellement développés sur le territoire pour lutter contre ces espèces : on peut citer le programme de financement européen Life Biodiv'om dédié à cette lutte et piloté par le GEPOG.

Enfin, les collectivités et services de l'État mettent en lumière les nombreuses difficultés lourdes auxquelles sont confrontés les élus comme l'insécurité, l'accès au logement, à l'éducation, l'énergie, le chômage... Selon eux, ces problématiques majeures auxquelles fait face le territoire expliquent que l'environnement soit moins une priorité en Guyane qu'en France métropolitaine. Un enquêté affirme que « les élus font face à des problèmes telles la pauvreté et la criminalité qui ne permettent pas de s'intéresser à la biodiversité ».

Dans le cas où Végétal local devait se développer en Guyane, tous ces enjeux orienteront sa construction et sa structuration. Ils doivent ainsi absolument être pris en compte dans le processus de filiarisation.

III.2 Des besoins en matériel végétal de plus en plus importants

Pour évaluer les besoins du territoire en végétaux indigènes, on se concentre davantage sur les réponses des Prescripteurs et Utilisateurs, acteurs à l'origine de la demande de matériel végétal.

III.2.1 Les besoins en aménagement territorial

Du côté de l'aménagement du territoire, plusieurs projets sont en cours ou à venir : le plus conséquent est l'OIN « Guyane, territoire d'avenir » évoquée précédemment. Il s'agit de la première OIN d'Outre-mer et la plus importante de France en termes de superficie aménagée. Depuis 2019, cette opération majeure représente 80% des marchés passés par l'EPFAG (Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane). Cet établissement public accompagne les collectivités publiques pour faciliter la réalisation de leurs projets d'aménagement (Sénat 2022).

Les 24 périmètres de l'OIN se concentrent autour des grands pôles urbains tels que Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Kourou et représentent près de 6 000 km². Ces nouveaux espaces de vie hébergeront de nouvelles activités socio-économiques et les équipements associés : parcs et jardins, établissements scolaires, pôle universitaire, équipements sportifs et culturels, etc. (DEAL 2018). La DGTM, sollicitée sur l'OIN, nous confie que dans le cadre de ces aménagements, « les besoins en végétal seront considérables, l'EPFAG a estimé que les projets d'OIN demanderont des centaines de milliers d'individus ».

Au sein de ces périmètres, plusieurs écoquartiers ont déjà été construits ou sont en cours de construction. Lancé en 2012 dans le cadre de la Loi Grenelle 1, le label ÉcoQuartier qualifie un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. Lors de l'entretien réalisé avec l'EPFAG, il nous a été indiqué qu'un écoquartier fait entre 10 et 80 hectares et que 15 à 30% de sa surface est végétalisée. En moyenne, on y trouve 50 arbres/ha et 600 arbustes/ha toujours selon l'EPFAG. À titre d'exemple, un écoquartier de 40 hectares dont 20% de la surface est végétalisée demande ainsi environ 400 arbres et 4 800 arbustes.

Nombre des structures et acteurs interrogés indiquent être d'ores et déjà mobilisés sur l'OIN et en parlent comme une source majeure de commande de végétal indigène dans les années à venir. En effet, l'intégration et la place du végétal et des espaces de nature dans les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire sont aujourd'hui prépondérantes dans tous les documents d'urbanisme. Ceci découle des grandes orientations politiques telles que les lois Grenelle I et Grenelle II en 2009-2010 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 (Mehdi et al. 2012 ; Ministère de la Transition écologique 2017).

Plusieurs enquêtés soulignent la nette meilleure prise en compte de l'intégration paysagère dans les projets qu'ils dirigent, par rapport à il y a encore quelques années. Par exemple, un salarié d'une entreprise de production d'énergies déclare : « Il n'y a pas de volet concernant l'intégration paysagère dans les dossiers vieux de cinq ans ou plus. Les plus anciens parcs solaires ne sont pas masqués du tout par du végétal. Aujourd'hui on missionne des bureaux d'études pour établir des plans de végétalisation sur les sites de nos équipements ». Le but est de mettre en place des haies végétales, devant les installations photovoltaïques ou les silos à biomasse, pour insérer au mieux ces projets dans l'environnement. Cette entreprise travaille actuellement sur plusieurs projets qui intègrent tous de tels masques paysagers.

Cette tendance est confirmée par un chargé de mission à la DGTM : « Dans le futur il y aura de plus en plus de demande de matériel végétal, le pouvoir décisionnel en lien avec le paysage étant de plus en plus fort ». On peut ainsi supposer que cette orientation augmentera les besoins en végétal à l'avenir.

III.2.2 Les besoins en restauration écologique

Concernant la restauration écologique, la Guyane est un terrain qui affiche d'énormes besoins, principalement en lien avec le secteur minier. Comme évoqué précédemment, l'orpaillage légal et illégal entraîne de gros dégâts écologiques, notamment de la déforestation.

Plusieurs gros chantiers aurifères sont en cours ou débiteront dans les prochaines années sur le territoire guyanais, des projets qui nécessitent de grosses quantités de matériel végétal pour restaurer les sites dégradés. On rappelle que l'ONF demande un minimum de 30% de revégétalisation. Par ailleurs, les conséquences de la reforestation avec des espèces exotiques étant maintenant connues (Cf. *Acacia mangium*), les opérations de revégétalisation des sites miniers sont aujourd'hui conduites avec des espèces indigènes quasi exclusivement.

Une concession aurifère majeure devrait débiter ses activités de production en cette année 2022, le chantier s'étendrait sur une zone de 1 500 hectares, ce qui en ferait le plus gros chantier aurifère français. Il engendrerait ainsi des besoins colossaux de matériel végétal en phase de revégétalisation de la surface dégradée.

Deux sociétés minières aurifères interrogées en juin 2022 nous indiquent pour l'une exploiter à cette date un chantier de plusieurs centaines d'hectares et pour l'autre quatre chantiers, ceci représentant également des centaines d'hectares. Elles seront ainsi amenées à revégétaliser ces zones dans les prochaines années. Ces sociétés nous indiquent que les opérations de revégétalisation se font par portion d'environ cinq à sept hectares. À titre d'exemple, un bureau d'études spécialisé en revégétalisation de sites miniers enquêté indique planter environ 1200 arbres/ha, ce qui représente 6 000 arbres pour une zone de cinq hectares. Cela laisse imaginer les quantités considérables de végétaux requises pour reboiser ces espaces dégradés.

Un pépiniériste œuvrant pour la restauration écologique des sites aurifères depuis 20 ans affirme qu'il y aurait selon lui « 50 000 hectares à restaurer en Guyane ».

Les entretiens réalisés ont mis en lumière d'autres projets qui nécessiteront du matériel végétal indigène à court et moyen-terme.

Par exemple, le Conservatoire du Littoral a pour projet de revégétaliser plusieurs parcelles (cinq prévues pour le moment) dont il est gestionnaire dans les années à venir. Certaines parcelles ont déjà été végétalisées avec des espèces indigènes uniquement, ce critère étant essentiel pour l'établissement. Bien que cela ne représente que quelques hectares, il faudra tout de même trouver les quantités de végétaux indigènes nécessaires pour reboiser ces parcelles.

De même, le Parc Amazonien de Guyane débute la mise en œuvre d'un projet de restauration des berges des grands fleuves guyanais par le génie végétal. Abimées par l'érosion naturelle, l'érosion anthropique due aux mouvements des pirogues et par l'orpaillage illégal, l'objectif est de stabiliser les berges grâce à des espèces végétales indigènes qui ont de bonnes capacités d'enracinement, dont les itinéraires techniques sont connus et dotées de qualités paysagères.

L'ensemble de ces projets témoignent des forts besoins du territoire en matière végétale, notamment en végétal indigène, et cela d'autant plus dans les prochaines années. Toutes ces opérations justifient la nécessité de déployer une démarche comme Végétal local en Guyane.

On peut maintenant s'interroger sur l'envie des acteurs à s'impliquer dans la marque Végétal local et sur les attentes qu'ils ont de cette nouvelle filière.

III.3 Des acteurs enthousiastes aux attentes fortes

Le travail d'enquêtes a permis de mettre en lumière la motivation des acteurs vis-à-vis du déploiement de Végétal local en Guyane.

Tout d'abord, on s'est intéressé à l'attention qu'ils portaient à l'indigénat des espèces produites, prescrites ou achetées, permettant d'évaluer leur intérêt pour les espèces indigènes. On a ainsi demandé aux enquêtés de dire s'ils faisaient Très Attention, Attention, Ni attention ni pas attention, Peu attention ou Pas du tout attention à ce critère. On précise que certains Prescripteurs recommandent de faire recours à des espèces autochtones mais n'ont pas la main

sur la décision finale car ils interviennent très en amont. Ils sont représentés par la catégorie « Non concerné ». Par ailleurs, il convient de noter que les échantillons ne sont pas représentatifs de la population de chaque groupe d'acteurs ou du territoire guyanais, du fait du faible nombre d'individus interrogés. Les réponses ont permis de construire les graphiques suivants, chacun représentant un groupe d'acteurs :

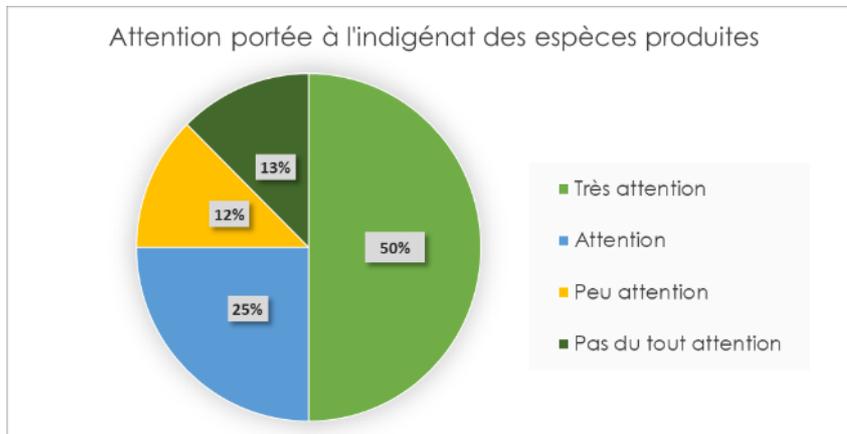


Figure 6 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée par les Producteurs à l'indigénat des espèces produites

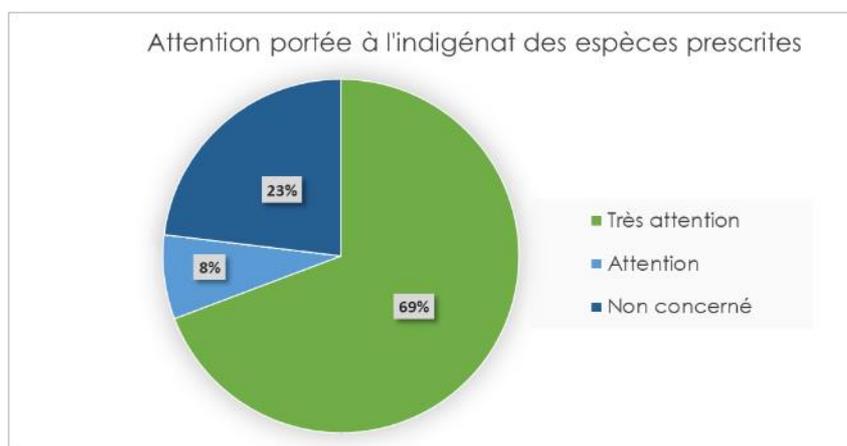


Figure 7 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée par les Prescripteurs à l'indigénat des espèces prescrites

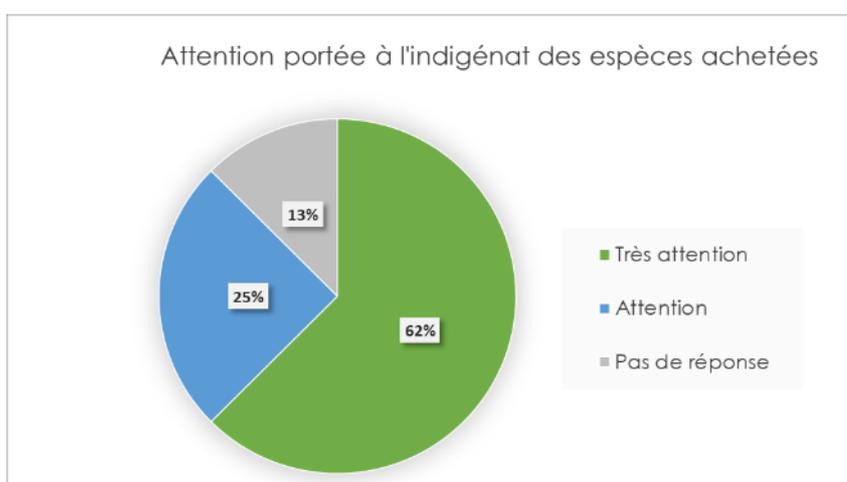


Figure 8 : Diagramme circulaire représentant l'attention des Utilisateurs portée à l'indigénat des espèces achetées

Ces graphiques témoignent de l'attention que prêtent les acteurs à choisir des espèces indigènes : dans les trois groupes d'acteurs, on constate une grande majorité de réponses « Très attention ».

Les trois quarts des Producteurs et des Prescripteurs déclarent faire attention ou très attention à l'indigénat des végétaux produits et prescrits, une tendance qui se confirme lorsque l'on demande à ces groupes d'enquêtés sur quels critères ils basent leurs choix concernant les végétaux produits ou prescrits. Les graphiques associés sont consultables en Annexe 8.

Pour les Utilisateurs, on note que le graphique a été réalisé à partir de huit réponses au lieu de neuf car l'un des enquêtés n'a pas encore été confronté à l'intégration de végétal dans ses projets. De plus, il n'a pas été possible de poser la question à un enquêté, cela est décrit par la catégorie « Pas de réponse ». Cela dit, les sept autres répondants déclarent faire attention ou très attention à l'indigénat des végétaux.

C'est au sein des Producteurs que l'on retrouve les seules réponses « Peu attention » et « Pas du tout attention ». Cela s'explique par le fait que certains producteurs répondent à la demande des particuliers, qui souhaitent des plantes ornementales. Ces clients-là s'intéressent généralement davantage à leur esthétique qu'à leur origine géographique, contrairement aux porteurs de projet d'aménagement ou de restauration écologique.

Voici ci-dessous un diagramme qui représente l'attention globale des acteurs interrogés, toute catégorie confondue :

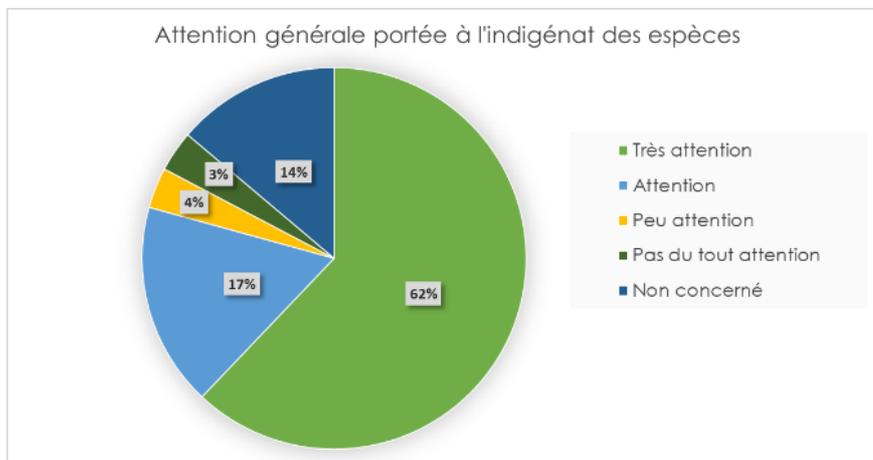


Figure 9 : Diagramme circulaire représentant l'attention portée à l'indigénat des espèces par l'ensemble des acteurs

Globalement, on peut dire que les acteurs enquêtés font attention aux espèces qu'ils sélectionnent puisque 79% disent faire attention et très attention à leur indigénat.

Ensuite, on a cité six affirmations auxquelles les enquêtés devaient répondre D'accord, Plutôt d'accord, Ni d'accord ni pas d'accord, Plutôt pas d'accord ou Pas d'accord. Ces affirmations avaient pour but d'évaluer quelles étaient les opinions des acteurs, qu'ils aient des connaissances scientifiques ou pas, à propos de la flore sauvage indigène et de la création d'une telle filière (ceci sans évoquer Végétal local). Voici les six affirmations :

1. La flore indigène participe davantage aux fonctionnalités écologiques des milieux que la flore non indigène.
2. Maximiser la diversité génétique d'une espèce permet de conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux.
3. La flore indigène est plus adaptée aux conditions du territoire lorsqu'elle est produite localement, dans ce même territoire.
4. La traçabilité de la flore sauvage est essentielle, notamment lorsqu'elle est utilisée pour des projets de restauration ou d'aménagement.
5. Développer une filière de végétaux locaux permettrait de participer au dynamisme socio-économique du territoire.

6. Utiliser de la flore indigène plutôt que de la flore non indigène permettrait de valoriser le patrimoine naturel local.

Pour traiter les résultats, on a attribué un score pondéré à chaque réponse : 1 = Pas d'accord, 2 = Plutôt pas d'accord, 3 = Ni d'accord ni pas d'accord, 4 = Plutôt d'accord, 5 = D'accord. Ceci permet de donner du poids aux différentes réponses et ainsi de calculer une moyenne pour chaque affirmation, afin d'évaluer l'opinion générale des acteurs sur ces affirmations. L'écart type a également été calculé pour mesurer la dispersion des réponses. Le tableau réalisé ci-dessous compile toutes ces données :

| Affirmation | Prescripteurs | | | Producteurs | | | Utilisateurs | | |
|-------------|---------------|------------|-----------------|-------------|------------|----------|--------------|------------|----------|
| | Moyenne | Ecart type | Bilan | Moyenne | Ecart type | Bilan | Moyenne | Ecart type | Bilan |
| 1 | 5,00 | 0,00 | D'accord | 5,00 | 0,00 | D'accord | 4,33 | 1,63 | D'accord |
| 2 | 4,83 | 0,39 | D'accord | 4,75 | 0,71 | D'accord | 4,67 | 0,52 | D'accord |
| 3 | 3,75 | 1,22 | Plutôt d'accord | 4,63 | 0,74 | D'accord | 4,67 | 0,52 | D'accord |
| 4 | 4,42 | 1,16 | D'accord | 4,63 | 0,74 | D'accord | 4,83 | 0,41 | D'accord |
| 5 | 5,00 | 0,00 | D'accord | 5,00 | 0,00 | D'accord | 4,67 | 0,52 | D'accord |
| 6 | 5,00 | 0,00 | D'accord | 5,00 | 0,00 | D'accord | 4,83 | 0,41 | D'accord |

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des réponses aux affirmations par profil d'enquêtés

Les moyennes pour l'ensemble des enquêtés sont : affirmation 1 = 4,78 ; affirmation 2 = 4,75 ; affirmation 3 = 4,35 ; affirmation 4 = 4,63 ; affirmation 5 = 4,89 et affirmation 6 = 4,94.

On remarque que l'écrasante majorité des moyennes sont proches de cinq, score maximal. Les acteurs semblent donc d'accord dans l'ensemble avec les affirmations proposées. Cela se confirme d'autant plus que les écarts types sont tous inférieurs à un, sauf pour trois cas identifiés en rouge. En effet, plus l'écart type est proche de zéro, moins les données sont dispersées par rapport à la moyenne et donc plus des réponses éloignées ont été données. Par exemple, pour l'affirmation 1, les Utilisateurs ont tous répondu « D'accord » sauf un qui a répondu « Pas d'accord », par conséquent l'écart type augmente même si la moyenne reste élevée, à 4,33.

C'est l'affirmation 3 qui connaît la moyenne globale la plus faible, 4,35, notamment en raison des réponses des Prescripteurs. Ces derniers ont souvent justifié leur choix en évoquant les EEE et leurs remarquables capacités d'adaptation pour certaines.

Les affirmations 5 et 6 sont celles qui obtiennent les scores les plus élevés, près de la note maximale. Tous les Prescripteurs et Producteurs ont dit être d'accord avec celles-ci.

Ces résultats permettent de conclure sur le fait que globalement les acteurs adhèrent aux idées de Végétal local, ce qui témoigne de l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour une telle initiative.

Enfin, on a demandé aux acteurs de qualifier leur motivation à produire, prescrire ou utiliser des produits de la marque Végétal local. Ils devaient répondre y être Très favorable, Favorable, Ni favorable ni défavorable, Peu favorable ou Défavorable. Voici ci-dessous un graphique général portant les réponses de tous les répondants :

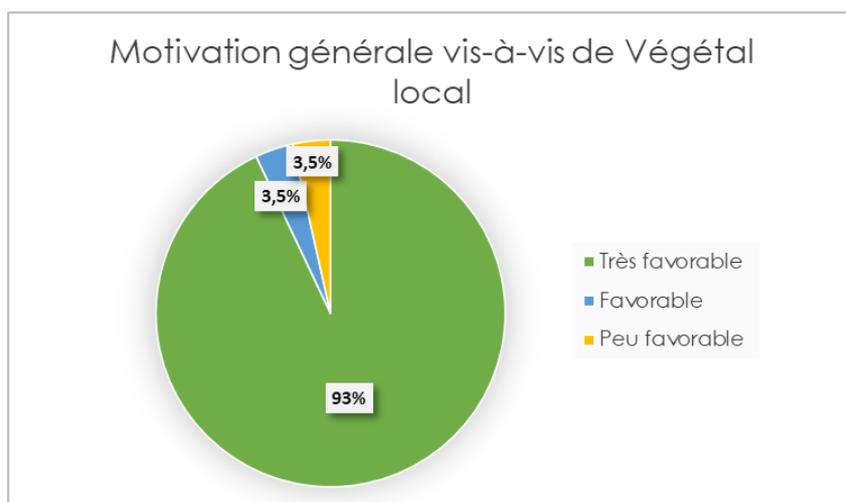


Figure 10 : Diagramme circulaire représentant la motivation de l'ensemble des acteurs à employer Végétal local

Il apparaît clair que l'énorme majorité des 30 acteurs interrogés, soit 93%, est très favorable à la marque Végétal local et à son emploi.

Seul un enquêté a exprimé y être peu favorable, il s'agit d'un pépiniériste qui a une faible capacité de production et qui ne cherche pas à se développer ou à conquérir d'autres marchés.

Tous ces aspects témoignent d'une très forte motivation pour la démarche Végétal local, la quasi-totalité des acteurs expriment être prêt à produire, prescrire ou utiliser cette marque si elle venait à se développer en Guyane. Ci-dessous, une liste de quelques citations issues des enquêtes qui permettent d'illustrer cet engouement pour le label :

- « Ce label pourrait changer positivement les aménagements paysagers en Guyane » (*association*) ;
- « La mise en place de Végétal local pourrait permettre de former des gens au métier de collecteur ou de pépiniériste et ainsi de créer une filière professionnalisée et structurée » ; (*agence de paysage*) ;
- « Le développement de cette filière est essentiel, celle-ci répond à un besoin actuel et à des besoins futurs grandissants » (*bureau étude en génie écologique*) ;
- « Il faut absolument promouvoir la marque Végétal local » (*entreprise privée*) ;
- « Le recours à des plants labellisés Végétal local donne encore plus de gage à la mesure de compensation » (*entreprise privée*) ;
- « Végétal local est un vrai gage de qualité et de traçabilité » (*établissement public*).

Certes les acteurs montrent un grand intérêt pour le label, mais il demeure nécessaire de recueillir leurs attentes. Bien prises en compte, ces attentes permettront de développer une filière qui répondra efficacement aux besoins de chacun. Chaque interrogé avait la possibilité de citer une ou plusieurs attentes.

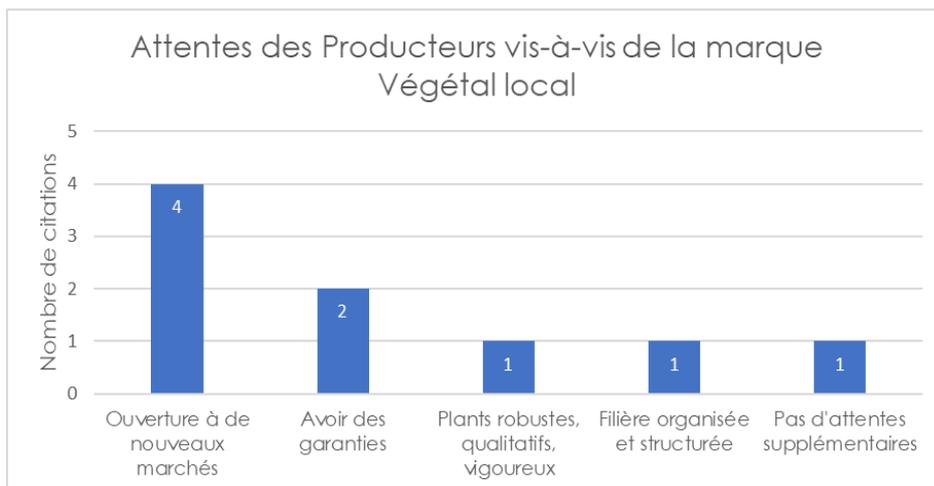


Figure 11 : Histogramme représentant les attentes des Producteurs vis-à-vis de la marque Végétal local

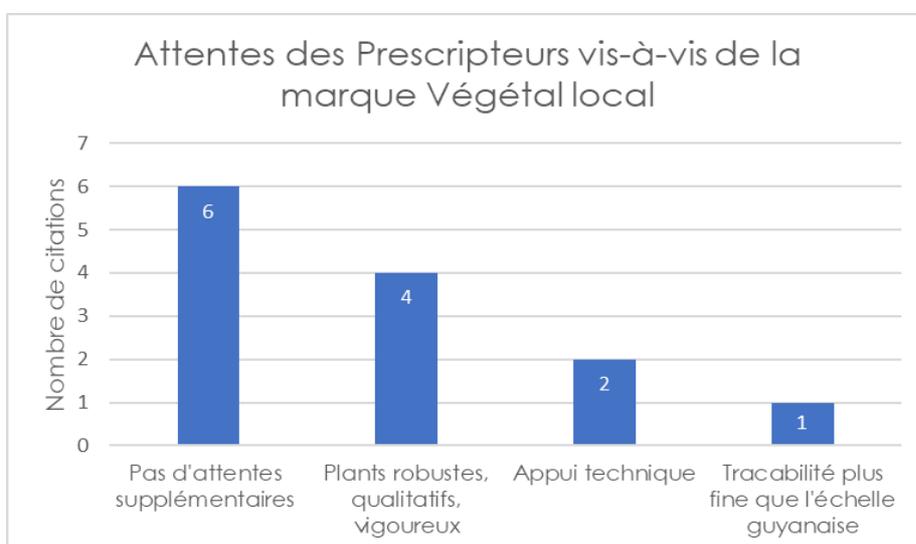


Figure 12 : Histogramme représentant les attentes des Prescripteurs vis-à-vis de la marque Végétal local

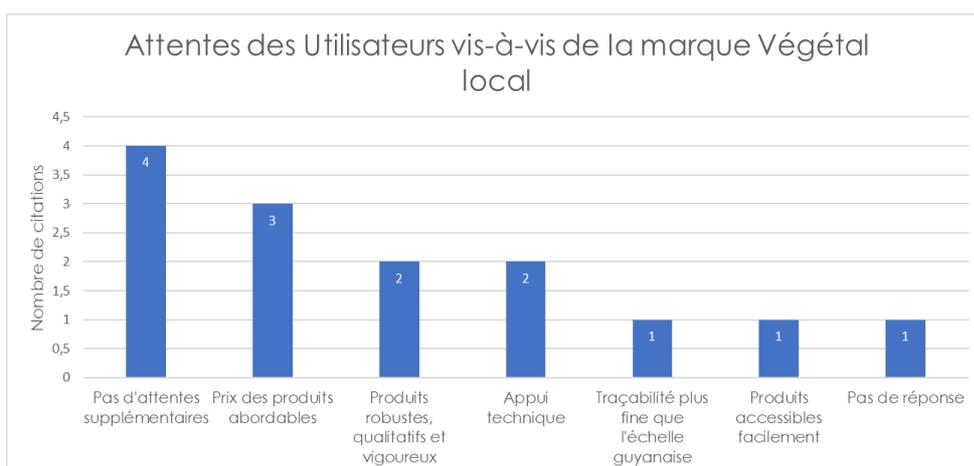


Figure 13 : Histogramme représentant les attentes des Utilisateurs vis-à-vis de la marque Végétal local

Les graphiques montrent que les Prescripteurs et les Utilisateurs sont les catégories d'acteurs au sein desquelles le plus d'enquêtés expriment ne pas avoir d'attentes supplémentaires par rapport aux garanties du label existantes, respectivement six et quatre enquêtés, soit près de la

moitié des enquêtés de chaque groupe. Pour ces acteurs-là, Végétal local inclue déjà tous les éléments qui permettent de répondre à leurs besoins et attentes.

Près d'un quart des Prescripteurs et des Utilisateurs interrogés déclarent qu'ils attendent de la filière des plants qualitatifs (robustes, sains) c'est-à-dire qui vont bien se développer et présenter des taux de survie élevés. Au sein de ces attentes, deux Utilisateurs ont évoqué attendre spécifiquement des végétaux herbacés. Seul un Producteur exprime cette attente. Cela semble cohérent dans le sens où ce sont les Prescripteurs et les Utilisateurs qui sont en aval de la filière et confrontés à la survie des végétaux sur le long-terme.

Plus d'un tiers des Utilisateurs évoquent attendre des prix abordables alors que cette attente n'a même pas été citée chez les Prescripteurs : cela paraît logique puisque c'est ce premier groupe d'acteurs qui achètent les produits, les Prescripteurs ne font qu'émettre des recommandations. Les Producteurs sont les enquêtés qui expriment proportionnellement le plus d'attentes : seul un interrogé sur les huit déclare ne pas avoir d'attentes supplémentaires. La moitié d'entre eux espère voir de nouveaux marchés s'ouvrir à eux et un quart exprime vouloir des garanties, une sécurisation de leurs productions. Ils ont notamment montré énormément d'intérêt pour les contrats de culture.

III.4 Les freins au développement de la marque Végétal local en Guyane

Les acteurs ont témoigné un très fort intérêt pour la marque et ont soulevé de nombreuses attentes vis-à-vis de celle-ci. En revanche, ils ont également fait part de leurs craintes, aspect primordial à considérer lors du déploiement de la filière Végétal local. Les freins énoncés par les interrogés ont été regroupés en catégories puis organisés dans les graphiques suivants :

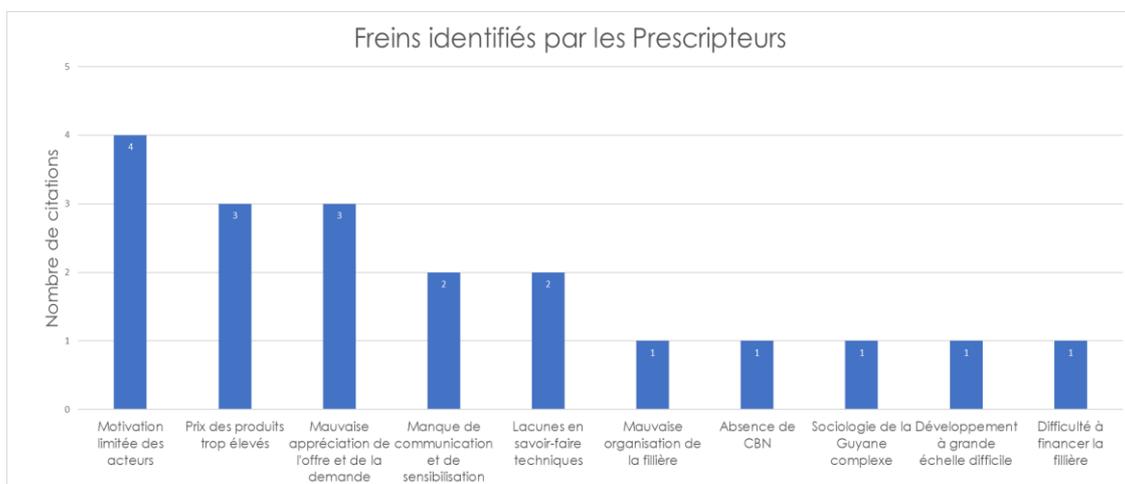


Figure 14 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Prescripteurs

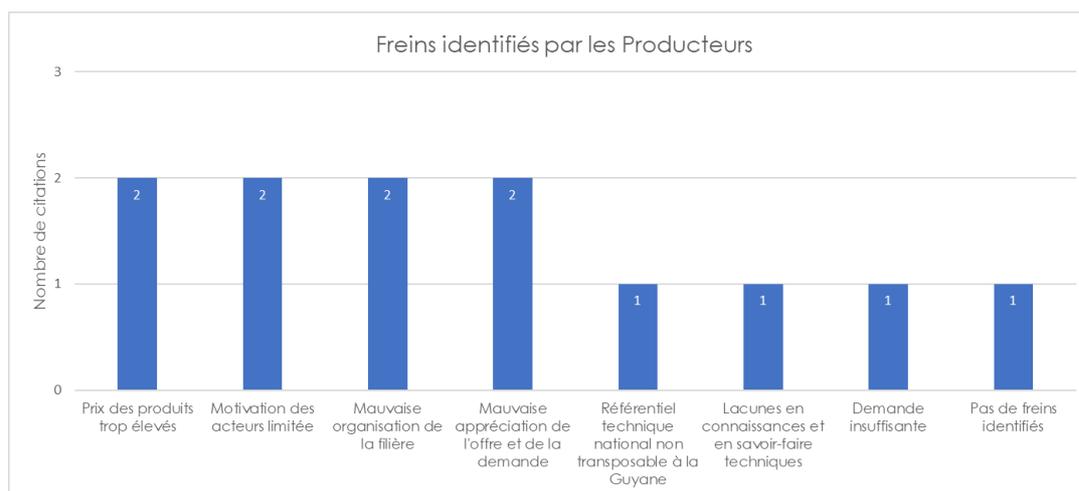


Figure 15 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Producteurs

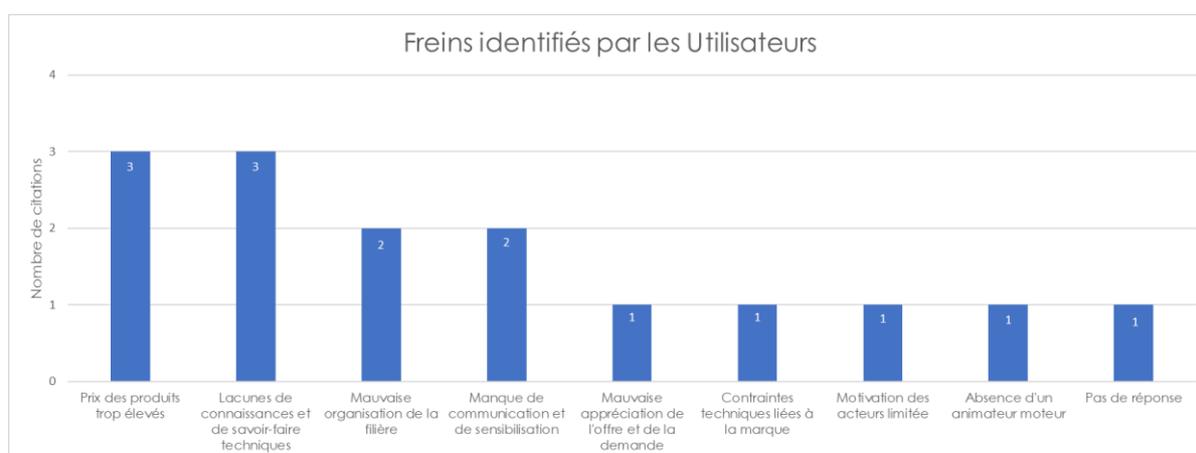


Figure 16 : Les freins au développement de Végétal local en Guyane identifiés par les Utilisateurs

Ces graphiques nous montrent qu'il n'y a pas réellement un ou deux freins principaux qui ressortent mais plusieurs freins qui apparaissent avec le même niveau d'importance. Cela dit, la motivation limitée des acteurs apparaît comme premier frein chez les Prescripteurs, cela s'explique de par le fait que ces enquêtés-là sont ceux qui sont le plus en lien avec les acteurs du territoire et qui sont donc le plus à même d'émettre cette crainte. Une collectivité explique que : « Les producteurs risquent de se demander quel est l'intérêt pour eux d'adhérer à un label et de suivre un cahier des charges contraignant ? ». L'interrogé appuie sur le fait qu'il faille impérativement sensibiliser les pépiniéristes pour qu'ils voient l'intérêt d'une telle démarche pour eux. En effet, il paraît indispensable de faire prendre conscience à tous les acteurs du territoire les bénéfices que peuvent leur apporter cette nouvelle filière, à travers un important travail de sensibilisation et de promotion de la marque.

Le prix des produits trop élevé est le frein qui revient le plus tout groupe d'acteurs confondu, une crainte qui n'est pas étonnante.

Certains freins reviennent régulièrement, chez tous les groupes d'acteurs : par exemple la mauvaise appréciation de l'offre et de la demande, un facteur essentiel pour la réussite de la filière, mais aussi les lacunes en savoir-faire techniques ou encore la mauvaise organisation de la filière. Un enquêté déclare : « En Guyane il n'y a aucune filière organisée qui pourrait être un modèle pour les autres. Réussir à organiser et structurer Végétal local est un vrai défi. »

D'autres freins identifiés sont propres à chaque groupe d'enquêtés, par exemple seuls les Prescripteurs évoquent une difficulté à financer la filière, s'agissant souvent d'acteurs publics, ils sont régulièrement confrontés à de tels problèmes.

Les enquêtes ont permis de révéler différentes données, essentielles pour la construction de la filière guyanaise : les pratiques des acteurs avec les espèces indigènes, les enjeux du territoire en lien avec la filière végétale, ses besoins en matériel végétal indigène mais aussi les motivations, attentes et craintes des acteurs vis-à-vis de cette potentielle nouvelle filière. Grâce à ces résultats, une stratégie d'adaptation du déploiement de Végétal local en Guyane peut être proposée.

IV IMPLANTATION DE VÉGÉTAL LOCAL EN GUYANE : DE NOMBREUSES PERSPECTIVES À CONSIDÉRER MALGRÉ QUELQUES FRAGILITÉS

IV.1 Adaptation de la marque Végétal local en Guyane et proposition d'organisation de la filière

IV.1.1 Proposition d'adaptation du référentiel technique national au contexte guyanais

L'étude de la conformité du référentiel technique à la Guyane menée avec les experts énoncés en partie II a permis de mettre en évidence plusieurs points bloquants. En effet, le tableau de transposabilité et son code couleur associé révèlent que sur les 45 exigences, quatre sont jugées irréalisables, soit 8,9 % des règles totales et huit sont jugées réalisables mais peuvent être facilitées, soit 17,8 %. Il y a donc 12 règles soit environ 27% du référentiel technique à modifier selon notre étude pour pouvoir l'utiliser sur le territoire guyanais.

Le tableau ci-dessous affiche les règles classées en rouge soit définies comme irréalisables en Guyane et celle en jaune soit définies comme réalisables mais méritant une adaptation :

| Règles non transposables | Règles transposables mais modifiables |
|---|--|
| COLLECTE | |
| S'assurer que l'espèce herbacée visée par la collecte n'est pas issue d'un semis datant d'après 1990. | S'assurer que les arbres collectés n'ont pas été plantés après 1970. |
| Prélever sur au moins 30 individus pour les arbres et arbustes. | S'assurer que les sites de collecte et leur environnement immédiat ont des effectifs suffisamment importants de l'espèce à collecter pour que celle-ci ne souffre pas de cette collecte à long terme. Pour les plantes herbacées, la collecte pourra être réalisée seulement sur des populations de plus de 200 individus. |
| | Sur chacun des individus sur lesquels la collecte a lieu, ne pas dépasser un taux de prélèvement de 25% des semences produites par chaque individu, ou sur l'ensemble des individus, ne pas dépasser 25% de la quantité totale de graines disponibles annuellement sur le site de collecte. |
| | Ne pas effectuer des collectes plus de 3 années consécutives sur un même lieu de collecte pour tous types d'espèces (annuelles, pérennes, ligneuses, herbacées et mélanges d'espèces). |
| TRAÇABILITÉ, ÉTIQUETAGE ET COMMERCIALISATION | |

| Règles non transposables | Règles transposables mais modifiables |
|---|--|
| | Le mélange doit correspondre à un type d'habitat naturel caractérisé par le référentiel EUNIS. Le relevé botanique, comprenant au moins 10 espèces (et 4 dominantes), devra garantir l'absence d'espèces non indigènes dans la parcelle à collecter. |
| | Les mélanges d'espèces récoltés directement dans le milieu naturel avec mention de l'habitat naturel dont ils proviennent (référentiel EUNIS) et de la liste des espèces associées (au moins 10 espèces dont 4 dominantes). |
| MISE EN PLACE D'UN PARC À BOUTURE | |
| Collecter le matériel végétal de base en réalisant un échantillonnage le plus large et représentatif de la diversité des arbres et arbustes présents, en prélevant sur au moins 30 clones de la région d'origine. | Collecter les boutures sur des sites non plantés depuis 1970. |
| MISE EN PLACE D'UN VERGER À GRAINES | |
| Collecter le matériel végétal de base en réalisant un échantillonnage le plus large et représentatif de la diversité des arbres et arbustes présents, en prélevant sur au moins 30 familles de la région d'origine. | Collecter les graines sur des sites non plantés depuis 1970. |

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des règles du référentiel technique à adapter en Guyane selon L'Agroforestière

Ce tableau d'analyse est consultable en Annexe 9.

Les dates 1970 et 1990

Dans un premier temps on remarque que plusieurs de ces règles renvoient aux dates 1970 et 1990. Fixées par les praticiens et botanistes du groupe de travail initial de la marque, ces dates sont considérées comme l'intensification des pratiques de plantations d'arbres non indigènes (pour 1970) et de mélanges de semences non indigènes (pour 1990). Selon les spécialistes, c'est à partir de ces dates qu'a été plus largement commercialisé du matériel végétal exogène. La marque demande de vérifier ces informations à l'aide de documents de référence de type cartes de Cassini, cartes d'État-major, photographies aériennes anciennes etc.

L'Agroforestière a indiqué la règle « S'assurer que l'espèce herbacée visée par la collecte n'est pas issue d'un semis datant d'après 1990 » comme non transposable à la Guyane en indiquant qu'il n'y a pas ou très peu d'outils de ce type pour vérifier la présence historique de ces plants. Les règles indiquant la date de 1970 sont en revanche considérées comme réalisables mais modifiables dans le sens où la forêt, milieu de collecte principal du territoire, est presque uniquement naturelle. En effet, très peu d'arbres y ont été plantés, hormis quelques plantations datant des années 1970-1980 dont l'ONF est à l'origine.

Quoiqu'il en soit, la réelle question à se poser est de savoir si ces dates ont un sens en Guyane dans la mesure où 1970 et 1990 ont été choisies par rapport à l'histoire de la France hexagonale. Il s'agit ensuite de savoir s'il existe des dates similaires propres à la Guyane. Les quatre spécialistes consultés ont été interrogés à ce sujet et ont tous confirmé que ces dates n'avaient pas de sens en Guyane. Par ailleurs, il n'est pas possible d'attribuer de telles dates localement selon eux. Ils expliquent, comme évoqué au-dessus, que les collectes Végétal local auraient lieu en milieu forestier pour la grande majorité, milieu dont la conservation est presque intacte. Un agent de l'ONF indique qu'il y a très peu de plantations d'espèces exogènes et que celles-ci se trouvent dans des lieux identifiés et délimités.

Grâce à l'expertise de ces spécialistes dont L'Agroforestière, on propose que les exigences du référentiel technique liées aux dates 1970 et 1990 soient exclues de la version guyanaise.

Le seuil minimum d'individus à collecter

Les trois autres règles considérées comme non applicables en Guyane sont celles qui demandent de prélever sur au moins 30 individus pour la constitution des lots. Spécifiquement au parc à boutures et au verger à graines, un clone est constitué de l'ensemble des ramets greffés ou bouturés à partir de la même plante et une famille désigne toutes les graines et tous les semis provenant de la même plante.

Cela a été décidé par la marque pour des raisons de diversité génétique, le but étant d'avoir des lots de graines ou de boutures les plus diversifiés possibles. L'Agroforestière explique que cela est possible pour certaines espèces, les espèces dites abondantes ou du moins celles dont les individus d'une population sont regroupés en bosquet. Cependant, cela sera difficile pour les espèces qui sont sporadiques c'est-à-dire dont les individus sont dispersés, répartis de manière ponctuelle. Ces espèces sont dites rares.

En effet, une étude scientifique de grande envergure révèle que le bassin Amazonien (incluant le Bouclier des Guyanes) abriterait environ 16 000 espèces d'arbres différentes et que 227 d'entre elles (soit 1,4%), appelées par les scientifiques « espèces hyperdominantes », seraient tellement abondantes qu'elles représenteraient la moitié des arbres de ce milieu. Au contraire, les 11 000 espèces les plus « rares » représenteraient seulement 0,12% des arbres (Ter Steege et al. 2013). Bien que cela ne donne pas d'information sur la dispersion spatiale de ces espèces mais seulement sur leur fréquence, on comprend tout de même que certaines espèces risquent d'être difficiles à trouver et encore plus 30 individus de celle-ci.

En effet, la question de la dispersion spatiale (l'espèce est-elle en regroupée en agrégat ou dispersée ?) n'est que très peu documentée dans la littérature, affirment les experts interrogés. « Il risque d'être très compliqué voire impossible de trouver 30 individus de ces espèces rares dans un rayon parcourable » nous confie un des botanistes.

En effet, tous les spécialistes rencontrés ont confirmé avoir attesté l'existence de ce phénomène espèces dominantes/espèces rares grâce à leur expérience sur le terrain. À titre d'exemple, un agent de l'ONF raconte avoir été extrêmement satisfait d'avoir réussi à identifier et collecter les semences de trois individus de Bagasse (*Bagassa guianensis*), espèce très sporadique, lors de relevés effectués.

L'Agroforestière propose deux solutions : ne pas permettre la labellisation de ces espèces rares ou adapter le référentiel technique en allégeant le nombre d'individus sur lesquels collecter. Ce qui se fait le plus communément dans le cadre de Végétal local est de ne garder que les espèces abondantes et communes. Or, choisir de ne pas permettre la labellisation des espèces rares serait un préjudice pour la marque et son essor en Guyane selon les experts rencontrés. L'un d'entre eux a par exemple évoqué le Gaïac de Cayenne (*Dipteryx sp.*), espèce à très forte valeur ajoutée, mais sporadique dont peu d'individus sont recensés.

Cependant, on note que le référentiel technique national permet déjà de donner des dérogations pour les espèces disséminées comme le poirier sauvage (*Pyrus pyraster*) et le pommier sauvage (*Malus sylvestris*). Il est précisé qu'un avis du Comité de gestion de la marque est requis. Sachant cela, on propose tout de même une démarche possible à suivre en Guyane.

Une adaptation proposée est de garder la valeur de 30 individus pour les espèces dominantes donc abondantes et abaisser ce seuil pour les espèces plus rares et ponctuelles.

La question que l'on se pose alors est de savoir à combien d'individus peut-on estimer que la diversité génétique est suffisante. Il faut donc déterminer un seuil qui fait l'équilibre entre diversité génétique suffisante et faisabilité de la collecte, en effet si le seuil fixé pour les espèces rares est de 10 individus par exemple, il faut s'assurer que collecter sur 10 individus est possible : a-t-on 10 semenciers identifiés ? Ne sont-ils pas trop éloignés les uns des autres ?

Si c'est le cas, on peut imaginer choisir d'abaisser drastiquement le seuil d'individus à collecter, par exemple à cinq individus, mais en imposant une règle obligatoire de distance entre chaque individu, ce qui permettrait de conserver une certaine diversité génétique au sein des lots puisque les individus auraient évolué dans des milieux différents et présenteraient par conséquent des patrimoines génétiques variés. Il faut alors fixer une distance entre les individus et réfléchir au processus de conservation du matériel végétal dans le cas où la collecte de l'espèce devrait être faite sur plusieurs jours.

La solution optimale serait donc de mettre en place un groupe de travail scientifique (botanistes, écologues, phytogénéticiens, ingénieurs forestiers...) pour étudier ces questions liées à la répartition spatiale et aux dynamiques de population des espèces et à la phytogénétique. Pour cela, il faut commencer par déterminer quelles espèces rares sont les plus demandées sur le marché guyanais pour les usages proposés par Végétal local. En somme, il faudrait mener une étude des besoins du territoire pour avoir de la visibilité sur les espèces rares à produire, en quelles quantités approximatives, pour quels types de projets, etc. Ce travail pourrait être réalisé par une structure type bureau d'études ou association. Il sera alors possible pour le groupe de travail scientifique de fixer des seuils aux paramètres en question et d'établir des protocoles de collecte pour les espèces rares recensées grâce à cette étude préalable.

On peut alors imaginer commencer par développer la filière Végétal local avec les espèces abondantes, organiser des collectes, mettre au point les processus de nettoyage et conditionnement du matériel végétal, mettre en production..., et mener en parallèle ce travail de recherche concernant les espèces rares.

Ainsi, des tests avec les protocoles établis pourront être réalisés et permettront de les affiner ou de les modifier. Si finalement leur mise en application est trop complexe, on pourra décider de ne pas labelliser telle ou telle espèce.

Les spécialistes consultés confirment cette idée d'établir des seuils d'individus prélevés différents selon les espèces en classant les différentes espèces avec un protocole adapté en fonction de leur abondance.

Le taux de prélèvement maximum

Une autre exigence qui nécessite d'être adaptée selon L'Agroforestière est celle relative au taux de prélèvement maximum, établi par la marque à 25%. Ce seuil est jugé trop faible par la pépinière pour des raisons d'accessibilité aux sites. En effet, les sites de collecte sont difficiles d'accès en Guyane, du fait qu'il y ait peu d'axes routiers. Ils se trouvent uniquement sur la bande littorale et le long des fleuves (sur une certaine distance seulement). Dès lors que l'on veut s'enfoncer un peu plus profondément dans la forêt, il faut utiliser des quads (si pistes il y a), avoir recours à l'hélicoptère ou à la pirogue. On comprend que les sites de collecte sont donc limités si on veut pouvoir accéder par la route. Autrement dit, identifier des sites de collecte qui présentent des espèces intéressantes et qui sont praticables et accessibles est nettement plus difficile qu'en France hexagonale. C'est pour cette raison que la pépinière estime que ne pouvoir collecter que 25% des semences d'un individu est trop peu au vu de l'organisation de la collecte à mettre en œuvre. En effet, l'entreprise explique ne pouvoir se rendre sur le même site de collecte qu'une fois par an, deux au maximum. Elle propose alors d'augmenter ce taux de prélèvement maximum à 50%.

Plusieurs questions se posent alors : quel taux de prélèvement maximum peut être défini sans porter préjudice aux populations ? Faut-il définir plusieurs taux de prélèvement en fonction des caractéristiques des espèces ? En effet cette réflexion débouche sur la question de la durée des cycles de reproduction des espèces guyanaises, qui sont des espèces tropicales : on se demande ainsi si certaines espèces n'auraient pas plusieurs cycles par an. Cela justifierait l'accroissement du taux de prélèvement dans la mesure où certaines espèces fleuriraient et fructifieraient plusieurs fois annuellement et produiraient ainsi davantage de semences que les espèces annuelles, espèces les plus fréquentes en zone tempérée telle la France métropolitaine. On s'intéresse ainsi aux cycles de reproduction des espèces guyanaises.

Les auteurs spécialisés à ce sujet distinguent plusieurs grands types de cycles phénologiques pour les espèces de la forêt dense guyanaise (Sabatier et al., 1986) :

- espèces à cycles de fructification continue ;
- espèces à cycles de fructification discontinue annuelle régulière ;
- espèces à cycles de fructification discontinue semestrielle régulière ;
- espèces à cycles de fructification discontinue biennales régulières ;
- espèces à cycles de fructification discontinue irrégulières.

À titre d'exemple pour les espèces à cycles continus, certaines espèces de bois canon (*Cecropia sp*), espèce pionnière des forêts secondaires, fleurissent et fructifient de manière continue toute l'année (Zalamea et al. 2008).

Concernant les espèces à cycles irréguliers, il existe en effet un grand nombre d'espèces dont aucune périodicité ne peut être mise en évidence entre deux événements (Richard, Ateni 2022).

De même, il est important de noter que la floraison et la fructification des espèces au sein de chaque type phénologique ne sont pas uniformes et présentent des variations saisonnières parfois importantes. (Sabatier, 1986). En effet, la littérature nous apprend qu'il existe une forte variabilité interannuelle dans le calendrier des événements du cycle reproductif (phase végétative, floraison, fructification...) mais aussi dans leur amplitude (par exemple la quantité de fruits produits (Richard, Ateni 2022).

De plus, il existe des variations importantes inter-populations et même inter-individus selon les dires des spécialistes consultés. L'un d'entre eux rapporte avoir par exemple observé la même année des massifs de wacapou (*Vouacapoua americana*) qui fructifiaient beaucoup plus tard que d'autres.

Un expert de l'ONF déclare quant à lui avoir observé de grosses fructifications chez l'Angélique (*Dicorynia guianensis*) certaines années et d'autres où cette espèce n'a presque pas fructifié. Il déclare : « Certaines espèces présentent des variabilités énormes, que l'on ne sait expliquer. Le faible nombre d'études en phénologie sur les espèces guyanaises et les multiples facteurs que l'on ne maîtrise pas ne permettent pas d'établir des grandes tendances de fructification ».

Cela nous amène à nous demander comment établir un ou des taux de prélèvement appropriés, dans la mesure où les espèces guyanaises présentent des cycles phénologiques très diversifiés et donc des quantités de semences très variables sur l'année. D'autre part, les espèces irrégulières présentent elles-mêmes de telles variations qu'il est impossible d'estimer la prochaine période de fructification ni de savoir quel intervalle de temps il y aura entre deux fructifications. En effet, il ne faudrait pas mettre en danger la population dans le cas où celle-ci ne produirait pas de semences avant plusieurs années. On s'est donc tourné du côté des spécialistes pour tenter de trouver une ou des valeurs de taux de prélèvement maximum adaptés.

Dans un premier temps, ils déclarent tous que 25% de collecte des graines ne les choque absolument pas, sauf dans le cas où l'on choisirait toujours le même semencier et qu'il serait collecté plusieurs fois par an. Selon eux, même augmenter ce seuil à 50% ne remettrait pas en cause la pérennité des espèces, et ce, peu importe leur phénologie. Un agent de l'ONF affirme qu'« une collecte ne conduira jamais une espèce à sa perte ou à sa mise en danger, même localement au vu de la difficulté d'accès des sites ». Il déclare ensuite : « Ici nous sommes dans un territoire recouvert à 97% par de la forêt, ainsi la quasi-totalité ne sera pas concernée par ces collectes, ce n'est pas le même contexte qu'en Métropole ». En effet, l'énorme majorité des individus, notamment les espèces dominantes, ne subiront pas de collecte puisque répartis sur tout le territoire. Il explique que fixer un taux de prélèvement maximum relève davantage du besoin de laisser des graines pour les autres usagers humains et non-humains, que de la survie des espèces. Ces dires sont confirmés par un autre expert : « Il n'y a aucun problème à prélever la quantité de graines que l'on veut, il y a plein d'autres individus ailleurs qui sont inaccessibles et qui joueront le rôle de maintien de la population et de l'espèce ». Pour ce dernier, « même prélever 100% des graines d'un arbre ne mettrait pas en danger sa pérennité ». D'après les scientifiques consultés, il n'y aurait donc aucun problème à augmenter le taux de prélèvement maximum à 50% vis-à-vis de la survie des espèces.

D'après ces dires, on recommande de mettre en place un comité collectif de botanistes et de spécialistes des milieux naturels qui ont une bonne connaissance du territoire et formés à la démarche Végétal local. Ce groupe serait chargé d'étudier ces questions et de fixer un ou plusieurs taux de prélèvement maximum, en s'appuyant sur les dires d'experts exprimés précédemment. Les règles seraient évidemment réajustées au besoin. Par exemple si une espèce très irrégulière est soumise à la structure validatrice des listes d'espèces, ce groupe d'experts devrait rendre une décision : soit ils estiment que la collecte n'est pas durable et mettra à mal la population, auquel cas on choisirait de l'exclure de Végétal local, soit ils autorisent son prélèvement en donnant un taux maximum. Ces particularités phénologiques constitueraient alors un critère d'exclusion qui devra être précisé, par exemple « Fructification trop rare », « Floraison trop courte » ... Au vu de la diversité des cycles phénologiques et des telles variations intra et inter-espèces, on sera probablement contraints de travailler au cas par cas. Par ailleurs, comme cela se fait dans l'Hexagone, on suggère d'autoriser la mise en place de règles spécifiques prévues et encadrées par le référentiel technique pour certaines espèces ou certains sites, quand les animateurs et experts de Végétal local jugent cela nécessaire.

Selon l'ONF, si Végétal local voit le jour sur le territoire, il sera cependant primordial de mettre en place un système de suivi et d'évaluation fiable. On propose alors de rendre le logiciel Pépicollecte obligatoire en Guyane. En effet, Végétal local sera une nouvelle filière aux nombreuses incertitudes : le référentiel technique présentera plusieurs modifications, établies dans la théorie mais pas testées dans la pratique, et ce notamment en lien avec la collecte. Il est donc nécessaire d'assurer un suivi précis et assidu, ce qui permettra de voir quelles tendances se dessinent et ainsi de réajuster ou affiner certaines exigences au besoin. Par exemple, si l'on remarque qu'une espèce est de plus en plus collectée mais qu'elle est assez peu fréquente, le collectif désigné pourra choisir d'abaisser le taux de prélèvement ou indiquer qu'il faut identifier de nouveaux sites de collecte. Un tel suivi permettrait de gérer durablement l'activité de collecte mais aussi de marquer et identifier de nouveaux semenciers.

La fréquentation maximum des sites de collecte

La règle de ne pas retourner trois années de suite sur le même site est également à revoir selon L'Agroforestière. La marque pose cette exigence pour deux raisons : permettre la régénération

naturelle du site de collecte et ainsi assurer la durabilité de la ressource et maximiser la diversité génétique en variant de sites. On note que cette règle s'applique à la même espèce, c'est-à-dire qu'il est possible de retourner sur le même site une troisième année mais pour collecter une autre espèce. Une nouvelle fois, c'est la difficulté d'accès aux sites de collecte qui rend compliqué l'application de cette règle en Guyane : « La vraie contrainte c'est l'accessibilité », confirme l'ONF.

Les experts ne voient pas le problème d'aller collecter sur le même site chaque année, pour les mêmes raisons énoncées que précédemment : l'énorme majorité de la surface de la forêt ne subira jamais de collectes, ainsi il y a de très faibles chances pour que la pérennité d'une espèce soit mise en jeu. L'un d'entre eux affirme : « Il n'y a pas de problème d'aller collecter tous les ans. Il faut en revanche effectuer un suivi régulier et assidu, surtout au début. On pourra réajuster par la suite au besoin ».

On propose ainsi d'autoriser la collecte de la même espèce tous les ans sur le même site en ajoutant une règle de précaution : si l'espèce visée est identifiée et accessible sur un autre site de collecte et que les collecteurs ont la possibilité de s'y rendre, on recommandera alors de privilégier cet autre site. De plus, il est tout à fait imaginable d'interdire la collecte de la même espèce trois années consécutives sur le même site si le collectif de spécialistes le juge nécessaire, par exemple pour les espèces rares ou seulement identifiées sur ce site.

La classification des habitats

Enfin, les deux exigences figurant dans « Traçabilité, étiquetage et commercialisation » du Tableau 6 méritent d'être modifiées selon L'Agroforestière pour faciliter leur application sur le territoire. L'animation nationale de Végétal local demande en effet aux collecteurs d'indiquer le type d'habitat de la zone de collecte dans la fiche de collecte en se basant sur le référentiel EUNIS. Il s'agit d'une classification des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres et marins d'Europe (OFB, 2018). En revanche n'étant pas disponible en Guyane, on propose d'utiliser un autre référentiel, élaboré pour la Guyane : la Typologie des habitats forestiers (Guitet et al., 2015). Disponible depuis 2015, les auteurs se sont basés sur la typologie de Hoff (2001) dont ils font évoluer la classification des types forestiers. Cette typologie est référencée sur la base du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle).

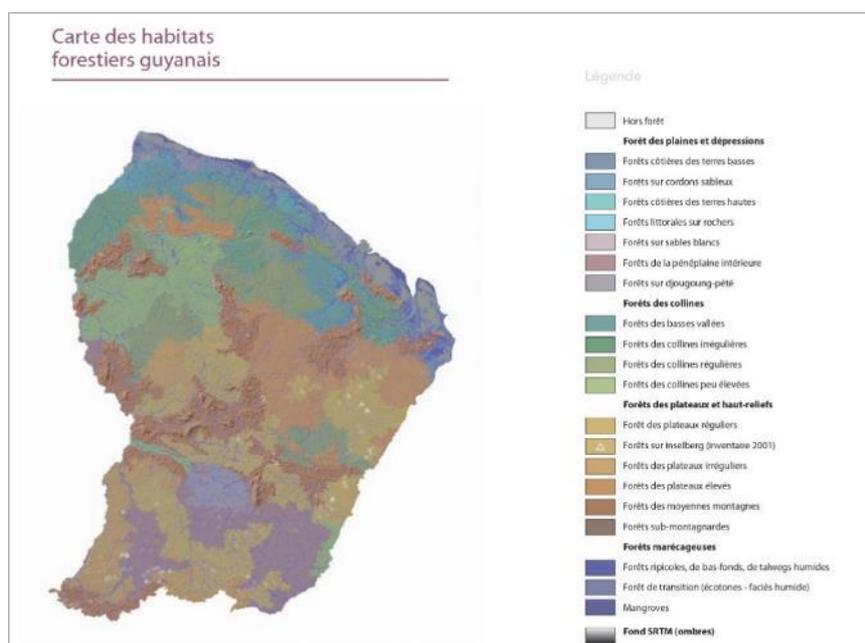


Figure 17 : Carte des habitats forestiers guyanais établie par l'ONF (Guitet, 2015)

Il fallait donc s'assurer que cette classification était toujours valable, connue des scientifiques et communément utilisée. Les quatre experts ont confirmé que cette typologie était fiable et utilisée par la communauté scientifique de Guyane. Selon eux, on peut donc tout à fait l'utiliser comme référentiel dans le cadre de Végétal local.

Cela dit, l'animatrice de la marque explique que les utilisateurs et l'animation de Végétal local utilisent une version simplifiée de EUNIS : « seules 6 ou 8 catégories sont conseillées et indiquées aux nouveaux adhérents ». En effet, l'animation nationale considère qu'il n'est pas nécessaire d'être trop précis car dans une telle filière on ne peut constituer des micro-lots qui viennent d'un milieu très précis, sinon il sera difficile de les vendre pour ce type d'habitat. Le but est simplement d'indiquer le type de milieu général. Il faut donc déterminer des grands types d'habitats : pour cela on se propose d'uniformiser la Typologie des habitats forestiers en rassemblant des catégories entre elles.

Le tableur Excel contenant les données liées à ce référentiel est récupéré sur le site du MNHN. Il contient trois feuilles : les métadonnées (mises à jour le 25.11.2021 lors de la récupération du tableur), la description des champs et la typologie des habitats. Au total, cette classification contient 29 habitats différents.

Stéphane Guitet, l'auteur de cette classification, et expert interrogé a accompagné ce travail de simplification de cette classification : il explique qu'il est en effet possible de regrouper certaines catégories précises en catégories plus globales. On passe ainsi de 29 catégories à 10 catégories. Les sous-catégories des grandes catégories obtenues présentent des fonctionnements pédologiques similaires et plus ou moins les mêmes cortèges floristiques mais avec des tendances et évolutions différentes. Certaines catégories n'ont cependant pas pu être regroupées car elles correspondent à des habitats très particuliers.

On note qu'une faible surface du territoire n'est pas classifiée : il s'agit de milieux hors forêt qui sont, d'après les dires du spécialiste, des zones ouvertes de type champs ou prairies ou des zones artificialisées. Il faudrait donc ajouter un type d'habitat à la classification pour intégrer les champs, les prairies et les savanes.

Voici la classification simplifiée établie :

| LB_CODE_ENTRE | LB_HAB_ENTRE | CD_TYPO_SORTIE | CD_HAB_SORTIE | CATÉGORIES SIMPLIFIÉES |
|---------------|--|----------------|---------------|---|
| 41.1 | Forêts marécageuses et marécages boisés | 71 | 721 | Forêts marécageuses |
| 41.11 | Forêts ripicoles, de bas-fonds et talwegs humides | 71 | 721 | |
| 41.11e | Pinotières | 71 | 2390 | |
| 41.12 | Mangroves côtières et d'estuaires | 71 | 2436 | |
| 41.2 | Forêts de la plaine côtière à Clusiaceae, Caesalpinioideae et Lecythidaceae | 71 | 18587 | Forêts des plaines |
| 41.2 | Forêts de la plaine côtière à Clusiaceae, Caesalpinioideae et Lecythidaceae | 71 | 2390 | |
| 41.211 | Forêts littorales sur cordons sableux récents | 71 | 18587 | |
| 41.22 | Forêts côtières des terres hautes à goupé et manil marécage | 71 | 18587 | |
| 41.22r | Forêts littorales sur rochers | 71 | 18587 | |
| 41.2-b | Forêts sur sables blancs à mora de Saint-Laurent et bois rouge | 71 | 13452 | |
| 41.3 | Forêts des reliefs multi-concaves à Burseraceae et Mimosoideae | 71 | 21190 | Forêts sur dépressions |
| 41.31 | Forêts de la péninsule intérieure à sali, moni et tossopassa | 71 | 21190 | |
| 41.31d | Forêts sur djougoung-pété à malobi, funguti koko et guedou | 71 | 21190 | |
| 41.4 | Forêts des reliefs multi-convexes et vallées jointives à Lecythidaceae et Caesalpinioideae | 71 | 18587 | Forêts des collines |
| 41.41 | Forêts des basses vallées fluviales à wapa et mahot rouge | 71 | 18587 | |
| 41.42 | Forêts des collines irrégulières à mahots, wapa et amarante | 71 | 18587 | |
| 41.43 | Forêts des collines régulières élevées à mahot noir, wapa et angélique | 71 | 18587 | |
| 41.44 | Forêts des collines peu élevées à mahot noir, angélique et wacapou | 71 | 18587 | |
| 41.5 | Forêts des plateaux à Caesalpinioideae et Burseraceae | 71 | 18587 | Forêts des plateaux |
| 41.51 | Forêt des plateaux réguliers à moni, angélique et patawa | 71 | 18587 | |
| 41.52 | Forêts des plateaux irréguliers à angélique, sali et comou | 71 | 18587 | |
| 41.53 | Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki | 71 | 18587 | |
| 41.6 | Forêts des hauts-reliefs à Mimosoideae et Burseraceae | 71 | 18587 | Forêts des montagnes |
| 41.61 | Forêts des montagnes de moyenne altitude à moni et yayamadous | 71 | 18587 | |
| 41.61a | Forêt sub-montagnarde (> 500m) à ouekos et cèdres | 71 | 2383 | |
| 41.-c | Forêts sur cuirasses latéritiques ou bauxitiques | 71 | 13452 | Forêts sur cuirasses |
| 41.-i | Forêts sur savanes-roches et inselbergs | 71 | 13454 | Forêts sur savanes-roches et inselbergs |
| 41.-q | Forêts sur quartzites et conglomérats | 71 | 21188 | Forêts sur quartzites |
| 41.-s | Forêts sur saprolite superficielle | 71 | 13454 | Forêts sur saprolite |

Tableau 7 : Proposition de simplification de la Typologie des habitats forestiers de Guyane dans le cadre de Végétal local

La dernière colonne présente les catégories simplifiées, sauf pour les quatre dernières, habitats qui ne peuvent être regroupés avec d'autres. Par souci de mise en page, la classification n'affiche pas tous les champs. La classification complète est consultable en Annexe 10, accompagnée des métadonnées et de la description des champs.

Et les palmiers ?

Une dernière question a été soulevée relative aux palmiers : en effet il existe plus de 70 espèces de palmiers indigènes sur le territoire, ceux-ci pourront donc tout à fait être intégrés à la démarche Végétal local. Le palmier n'étant pas un arbre au sens botanique, on s'est demandé s'il était nécessaire d'intégrer une nouvelle partie en lien avec ce végétal dans le référentiel technique. D'après les spécialistes, il n'est pas nécessaire de créer des exigences spécifiques aux palmiers, on peut les considérer comme des ligneux dans le cadre du référentiel technique.

IV.1.2 Stratégie d'organisation de la filière Végétal local guyanaise

La réflexion menée autour d'une potentielle d'organisation et de structuration de la filière Végétal local en Guyane part du constat qu'il n'y a pas de CBN sur le territoire. C'est ce facteur-là qui conditionne la stratégie d'organisation de la filière dans la mesure où c'est le CBN qui structure toute la filière métropolitaine. En effet, le CBN Pyrénées est chargé de l'animation nationale de la marque et les CBN en région assurent l'animation régionale. D'autres structures participent à l'animation régionale telle l'Afac-agroforesteries, or cette association n'est pas non plus présente sur le territoire guyanais. De même, les CBN et le réseau Afac-agroforesteries organisent des formations, et produisent des documents techniques pour les bénéficiaires. Le CBN Pyrénées gère les dossiers de candidatures et est en lien avec les porteurs de projet pour les orienter et les conseiller.

Cette structure a donc un rôle prépondérant dans la structuration de Végétal local. Il faut donc penser l'organisation du label autrement : il est proposé de décomposer les rôles du CBN vis-

à-vis de celui-là en réfléchissant à des structures alternatives, présentes en Guyane, qui pourraient assurer ces différents rôles. Plusieurs structures ont ainsi été envisagées.

La structuration proposée de la marque Végétal locale en Guyane est représentée et synthétisée dans le schéma organisationnel ci-dessous :

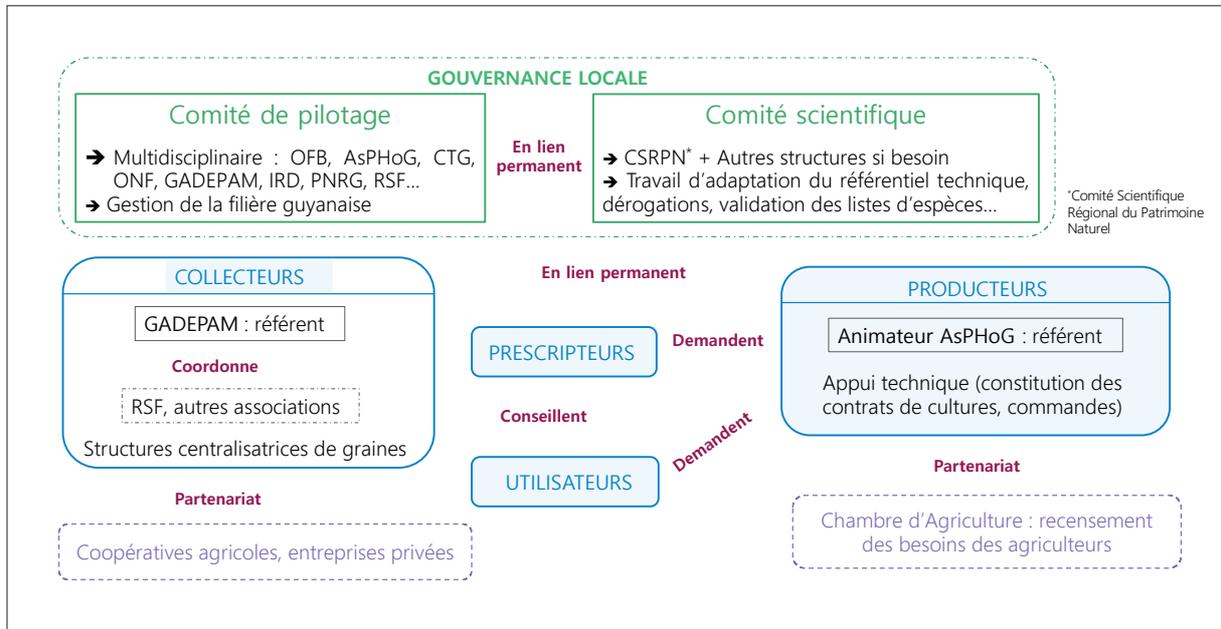


Figure 18 : Schéma de l'organisation de Végétal local en Guyane proposée

Animation territoriale de la marque

Idéalement, il faudrait être en mesure de financer un poste à plein temps pour l'animation et la coordination de Végétal local en Guyane. Actuellement c'est un chargé de mission de l'équipe « Ingénierie de projets économie et biodiversité » qui a la charge de référent local. L'équipe de l'OFB exprime une vraie volonté d'impulser cette initiative. En revanche, le déploiement de la marque impliquerait une charge de travail plus importante.

Concernant la structure qui pourrait héberger ce poste et donc être la structure d'animation territoriale de Végétal local, la CTG est la première considérée et notamment son service Environnement. En effet il s'agit d'une structure publique et qui travaille à échelle de tout le territoire guyanais. Le service concerné n'est actuellement pas dimensionné pour porter ce type de mission.

GDI est une autre structure envisagée : comme expliqué précédemment, cette agence de développement accompagne et appuie la structuration de filière et participe à la mise en réseau des acteurs. Elle soutient d'ailleurs des projets en lien avec l'agroécologie.

Une autre structure très intéressante pour assurer l'animation de Végétal local en Guyane serait la future ATB (Agence Territoriale de la Biodiversité) ou ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) : le préfet de région, l'OFB et la CTG ont signé en juin 2018 une convention lançant la préfiguration d'une ARB. Les objectifs de cette structure sont actuellement en cours de définition, peut-être qu'assurer la structuration de Végétal local pourrait alors être l'une des missions de cette nouvelle agence.

Avec ou sans structure définie pour l'animation locale du label, on propose de créer un comité de pilotage pour assurer le bon développement de Végétal local en Guyane et favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés par ce nouveau projet. Ce collectif pluridisciplinaire d'acteurs rassemblerait par exemple des structures tels que l'ONF, le PNRG (Parc Naturel Régional de Guyane), l'animateur de l'AsPHoG, la CTG, le CEN (Conservatoire d'espaces naturels), l'OFB, L'Herbier de Guyane, GADEPAM ou encore RSF. L'animateur Végétal local en ferait bien évidemment partie dans le cas où un poste était créé. Les acteurs proposés viennent d'horizons différents tant par leur structure d'origine que par leurs missions et rôles afin de représenter le mieux possible tous les maillons de la chaîne Végétal local. Bien entendu il s'agit là de suggestions, d'autres acteurs pourraient tout à fait faire part de ce comité. Réfléchir collectivement s'avérerait alors être très positif, cela permettrait d'identifier les intérêts et besoins de tous dans la mesure où chaque maillon de la chaîne doit y trouver son compte. Ce collectif pourrait se réunir une fois par mois par exemple.

De plus, il est nécessaire de mettre en place un comité scientifique comme mentionné dans le IV.1.1 pour le travail d'adaptation du cahier des charges notamment mais également pour tous les autres aspects scientifiques qui graviteront autour de la marque. Le CSRPN (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) semble être l'organisme le plus adéquat. Il s'agit d'une instance scientifique au service de l'État et des collectivités qui réunit 25 membres dont des botanistes et des spécialistes des écosystèmes forestiers. On pourrait ainsi désigner les membres les plus concernés par le sujet et associer d'autres structures au besoin.

Le groupe de travail scientifique mis en place pourrait alors partir de ce que propose la présente étude dans la mesure où la stratégie d'adaptation développée précédemment s'appuie sur des dires d'expert et leur expérience de terrain.

Ce groupe pourrait également valider les listes d'espèces, formulées par les candidats à l'adhésion au label dans leur dossier de candidature.

On note que sur cet aspect, L'Herbier de Guyane s'est proposé d'assurer ce rôle. Il s'agit d'une structure de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) dédiée à l'étude et à la connaissance de la flore de la Guyane. Créé en 1965, il compte à ce jour 200 000 spécimens (environ 6 000 espèces) et joue un rôle majeur dans l'acquisition et la diffusion des connaissances botaniques au niveau régional et national. Un membre de L'Herbier consulté déclare que « ce travail rentre tout à fait dans [ses] missions ». Il serait alors nécessaire d'associer cette structure au comité scientifique décrit.

Ces deux comités formeront ainsi l'organe de gouvernance locale de Végétal local.

Organisation relative à la collecte et à la production

En ce qui concerne la structuration des maillons plus techniques, c'est-à-dire l'aspect collecte et l'aspect production, plusieurs propositions sont formulées.

Quatre entretiens « Collecteurs » ont été conduits auprès de quatre associations environnementales dans le but de voir laquelle ou lesquelles pourraient être intéressées par l'encadrement et/ou l'accompagnement technique de collectes Végétal local.

Parmi les associations interrogées, Kwata a expliqué que cela s'éloignait trop de ses missions mais qu'en tant que gestionnaire de certaines parcelles, elle pourrait parfaitement autoriser les activités de collecte dans le cadre du label. Le GEPOG s'est montré assez motivé pour l'organisation de collectes, il nous a été dit que « les objectifs du GEPOG répondent tout à fait à ceux de Végétal local notamment sur l'aspect 'accompagnement de filière' ». L'association a également évoqué pouvoir aider à la mobilisation du public en vue de la collecte. La structure

RSF a également exprimé sa volonté d'organiser des collectes Végétal local, c'est une activité qu'ils ont d'ailleurs commencé à encadrer cette année dans le cadre du projet Kolomo, porté par l'Agroforestière. Enfin, l'association GADEPAM s'est montrée extrêmement motivée par le projet Végétal local et par l'idée d'encadrer des collectes dans ce cadre-là : elle s'est d'ailleurs proposée d'assurer le rôle de structure référente de ces activités au sein de la filière Végétal local. Cette association a en effet de l'expérience dans la collecte de matériel végétal en milieu naturel, autant pour les produits artisanaux qu'elle propose que dans le cadre de missions scientifiques en collaboration avec l'Institut Pasteur. Elle a d'ailleurs à sa disposition un local pour le traitement du matériel végétal local collecté, à l'IRD (Institut de Recherche et de Développement).

GADEPAM pourrait ainsi être la structure référente sur la partie collecte : en lien avec les autres associations volontaires, elle coordonnerait les activités de collecte sur le territoire.

On peut également imaginer la création d'une ou plusieurs structures centralisatrices des graines collectées en fonction de la localisation des principaux sites de collecte. Elles pourraient par exemple être chargées de préparer le matériel végétal collecté (nettoyage, dépulpage) et/ou de réaliser les mélanges et produire des lots de graines commercialisables pour les pépiniéristes.

En lien avec la collecte, on propose de mettre en place une coordination entre les collecteurs Végétal local et des coopératives agricoles ou des entreprises faisant usage des fruits comestibles collectés dans le cadre de la marque : ces structures pourraient en effet récupérer les fruits dépulvés suite à la préparation des graines pour leur propre utilisation.

Sur l'aspect production, on suggère que l'animateur de l'AsPHoG soit également animateur Végétal local sur la partie production, notamment dans le cas où il n'y aurait pas de poste à plein temps pour l'animation de la marque. Il pourrait par exemple venir en appui aux producteurs pour la constitution des contrats de culture et les accompagner techniquement sur les commandes Végétal local. Végétal local pourrait agir comme un véritable levier de structuration de la filière des pépiniéristes.

Il serait alors intéressant de créer un groupe de travail entre les pépiniéristes et la Chambre d'Agriculture, fédératrice de la demande des agriculteurs. Les besoins des agriculteurs pour la mise en place de haies, de parcelles agroforestières et de prairies pourraient alors être recensés et transmis directement au comité de gestion de Végétal local. Ce travail permettrait ainsi un lien privilégié et durable entre la Chambre d'Agriculture et la filière Végétal local.

Réalisation des formations Végétal local

Concernant les formations, il faudra veiller à concevoir des formations sur-mesure pour la Guyane, lesquelles devront prendre en compte les spécificités du territoire.

Si un poste dédié à Végétal local est créé, la personne recrutée sera la principale source de réalisation de formations, bien que d'autres intervenants puissent être mobilisés pour assurer certaines formations, plus spécifiques par exemple.

S'il n'est pas possible de financer un poste à temps plein, on peut imaginer mettre en place un plan de formation avec des propositions de formations et le diffuser aux acteurs concernés (associations volontaires pour la collecte, producteurs...). Une fois rempli, le comité de pilotage jugera quelles formations sont viables et peuvent ainsi être assurées. On pourra alors faire intervenir une personne ou une structure en conséquence, elle-même formée aux spécificités techniques de Végétal local.

En effet, les formations peuvent être réalisées par des professionnels indépendants tels des botanistes ou des entreprises privées (prestations de service) comme des bureaux d'études ou des structures associatives. Par exemple, le bureau d'études Biotope assure régulièrement des formations sur la biodiversité locale et pourrait alors peut-être en donner pour la marque Végétal local. GADEPAM, qui s'est proposé d'être la structure référente sur la partie collecte et doté d'expérience dans le domaine, pourrait assurer des formations en lien avec les pratiques de collecte du cadre Végétal local. Il en est de même pour l'animateur de l'AsPHoG.

Une autre structure intéressante à considérer est la FREDON Guyane : il s'agit d'un réseau d'organismes à vocation sanitaire (OVS) reconnu par l'État, présent dans toute la France et dédié à la santé du végétal. Cet organisme donne des formations en lien de la protection du végétal et la conduite de culture. Formé aux exigences Végétal local, il pourrait peut-être être mobilisé sur certaines formations.

L'essence de cette stratégie d'organisation repose un investissement collectif fort. Il est nécessaire de mettre en place une réflexion co-construite où tous les acteurs impliqués dans cette nouvelle filière (chercheurs, scientifiques, producteurs, techniciens, élus, associations...) échangent ensemble et œuvrent ainsi collectivement à l'essor de ce projet de territoire.

IV.2 Perspectives pour la filière Végétal local guyanaise

Les données récoltées dans les entretiens et la stratégie d'adaptation de Végétal local en Guyane proposée soulèvent de vraies perspectives pour la filière guyanaise à envisager et à prendre en compte.

Tout d'abord, une réflexion en cours actuellement autour de la structuration de la filière cueillette en Guyane. Les besoins sont croissants mais les pratiques sont uniquement informelles, il n'y a aucun encadrement de ces activités et donc pas de connaissance sur leur impact. C'est ce constat qui pousse les acteurs à vouloir structurer cette filière cueillette. Une table ronde a ainsi été organisée en juillet 2022 avec plusieurs acteurs (GDI, ONF, GADEPAM, OFB, PAG, entreprises privées...) pour faire un état des lieux des besoins du territoire en plantes collectées en milieu naturel, des filières et des circuits de distribution existant. Les acteurs ont ensuite échangé à propos de l'organisation potentielle de ces réseaux de cueilleurs : le type de structure et régime juridique qui seraient les plus adaptés, les formations à créer, la mise au point d'une charte et d'un cahier des charges etc.

Cette potentielle structuration va tout à fait dans le sens de Végétal local, qui pourrait alimenter cette nouvelle filière et donc être un vecteur de son développement. De la même manière, cette structuration des cueilleurs serait bénéfique pour l'essor de Végétal local.

Certaines enquêtes et discussions avec des acteurs ont permis de mettre en lumière la question des fleurs en pots et d'une potentielle création de gammes Végétal local de ces productions : en effet la Guyane dispose d'espèces d'orchidées et de broméliacées indigènes sauvages, ce qui pourraient justifier la labellisation Végétal local. De plus, plusieurs des pépiniéristes interrogés sont uniquement positionnés sur le secteur ornemental et ne vendent qu'à des particuliers, ainsi le développement de ces nouvelles gammes pourrait permettre d'inclure ces producteurs-là à la marque. Il s'agit d'une piste de développement de filière que l'on pense intéressante de creuser.

Une autre perspective positive est la création de l'ATB/ARB, évoqué précédemment. En effet, la CTG affiche la création de cette agence comme sa priorité en termes de biodiversité avec l'élaboration d'une Stratégie régionale de la biodiversité déclinaison régionale de la Stratégie

nationale pour la biodiversité. Végétal local pourrait d'ailleurs potentiellement être intégrée à cette stratégie.

De même, certains acteurs se battent pour la création d'un CBN en Guyane depuis des années, peut-être que le déploiement de Végétal local sur le territoire pourrait justement être un argument supplémentaire pour justifier sa création.

Une autre perspective très prometteuse pour le développement de Végétal local en Guyane est amenée par les experts de l'ONF : ils proposent de mettre à disposition les inventaires et cartographies de l'ONF, documents sur lesquels figurent une multitude de semenciers identifiés et localisés. Ces données simplifieraient grandement la phase de prospection des sites de collecte et donc l'organisation des collectes. D'autre part, cette collaboration pourrait devenir un vrai travail collectif qui profite à tous : les collectes organisées dans le cadre du label pourraient permettre d'identifier de nouveaux semenciers grâce à un marquage au GPS, ce qui permettrait d'enrichir les données de l'ONF et en même temps de faciliter toujours plus les prochaines collectes Végétal local.

Par ailleurs, l'ONF est également prêt à mettre à disposition des terrains dont il est gestionnaire dans le cadre de la création d'un verger à graines Végétal local.

De même, cette filière pourrait s'insérer dans des chantiers d'insertion comme l'École de la deuxième chance, Mama Bobi ou encore Peupl'en Harmonie, des associations qui œuvrent pour l'inclusion sociale. Il faut réussir à identifier des filières de recrutement et de formation pour les nouveaux métiers proposés par la marque. Végétal local se positionnerait alors comme une filière qui crée une activité économique locale, au sein de laquelle plusieurs métiers valorisables sont développés et qui permettrait d'inclure tout type de personne.

Une fois la filière bien amorcée, on pourrait également envisager un découpage du territoire en Unités naturelles comme cela est fait en France hexagonale. Un travail géographique, botanique et phytosociologique serait alors nécessaire pour bien prendre en compte la répartition naturelle des espèces et les différences pédoclimatiques au sein du territoire. On rappelle que le respect de ces unités n'est pas obligatoire mais vivement recommandé dans le cadre de Végétal local. Ce travail permettrait ainsi d'être encore plus précis et rigoureux dans la démarche.

IV.3 Des barrières à l'essor de la marque

Malgré les propositions d'adaptation de l'organisation de la filière Végétal local en Guyane, quelques limites sont à considérer sérieusement dans la mesure où elles pourraient freiner l'essor du label.

IV.3.1 Des limites liées à la collecte et à la production

L'expérience des autres Régions d'origine avec la démarche Végétal local révèle que le maillon le plus fragile est la collecte de matériel végétal : elle peut vite devenir insuffisante face à la demande (souvent croissante). Le département guyanais démontrant en plus un tel engouement pour le label et de tels besoins en végétal indigène, l'effort devra être focalisé sur l'aspect collecte. Il faudra sans mener un énorme travail de mobilisation du public pour intégrer de nouveaux collecteurs à la démarche mais aussi de formation de ces derniers. De plus, le référentiel technique comprendra de nombreuses et importantes adaptations surtout la partie collecte, ce qui justifie d'autant plus de concentrer les efforts sur cet aspect-là.

Il est également essentiel de tenir compte du fait que les opérateurs de la production, c'est-à-dire les pépiniéristes, demeurent toujours peu professionnalisés malgré la création de l'AsPHoG. Leurs capacités de production sont faibles, ils sont peu mobilisés sur les marchés, publics comme privés, et travaillent de manière individuelle. L'arrivée de Végétal local sur le territoire obligerait alors à repenser tout le modèle de production actuel et demanderait un travail d'animation et de fédération fort. Il est indispensable de développer une coopération interproducteurs solide pour le bon développement de cette nouvelle filière. Pour cela les pépiniéristes doivent y trouver leur intérêt.

Par ailleurs, les entretiens ont mis en lumière les lacunes de connaissances techniques du territoire en termes de process de préparation et de conservation du matériel végétal, d'itinéraires techniques de production et d'entretien du végétal. En effet, ces aspects sont souvent peu développés et peu documentés, il a donc un énorme travail de recherche et d'expérimentation à réaliser pour mettre au point des process efficaces et fiables. Enclenché dès le début de la mise en place de la filière, ce travail pourrait aboutir à court et moyen-terme à la création de guides techniques et de formations destinés aux bénéficiaires et permettra ainsi aux opérateurs de la filière de gagner en performance.

IV.3.2 Réussir à impulser des changements dans la commande publique

Certaines enquêtes ont soulevé une autre difficulté qu'il sera important de surmonter : le manque d'anticipation des marchés publics. Un acteur interrogé explique que les marchés sortent petit à petit et peu en amont, ce qui ne permet pas une vision à moyen et long-terme. En effet, sortir les marchés au fil de l'eau ne favorise pas les petits producteurs, qui n'ont pas les stocks de matériel végétal demandé disponibles ; ainsi seules les grosses entreprises d'aménagement et d'entretien paysager qui ont le matériel végétal disponible peuvent répondre à ces marchés d'aménagement.

Or, il est impossible de structurer une filière quand on travaille au coup par coup, il faut connaître la demande en amont grâce à une anticipation des marchés et de la visibilité. Pour cela, il faudrait que les collectivités sortent leurs marchés d'aménagement en amont et sur le moyen-terme, en développant davantage de marchés pluriannuels ou des contrats de culture par exemple.

Il est donc nécessaire de réussir à impulser des changements dans la commande publique à travers la rencontre et la sensibilisation des élus.

IV.3.3 Les limites de l'étude d'opportunité réalisée

Enfin, il convient d'énoncer les limites de la présente étude.

Malgré le nombre important d'acteurs ayant pris part à cette étude d'opportunité, certains types d'acteurs n'ont pas suffisamment été enquêtés et les résultats obtenus sont donc peu représentatifs : c'est le cas des pépiniéristes et des collectivités. En effet, seuls huit producteurs ont pu être rencontrés, ce qui n'est pas suffisant pour conclure sur la motivation générale de ce groupe d'acteurs vis-à-vis de Végétal local. Les pépiniéristes étant un maillon indispensable de toute la filière, fonction de sa réussite, il est primordial de s'assurer qu'un nombre suffisant de producteurs prendrait part à la démarche.

De même, il faudrait consulter davantage de collectivités et d'élus, dans la mesure où seules trois collectivités ont été enquêtées en raison de la difficulté à rentrer en contact avec celles-ci lors de la phase d'enquêtes de l'étude. Les pouvoirs publics sont des facteurs essentiels de l'essor d'une telle filière puisque ce sont eux qui impulsent les orientations politiques du

territoire et promeuvent les politiques publiques qui en découlent. Il est donc indispensable de s'assurer qu'un grand nombre de collectivités soient intéressées par la marque et voient l'intérêt de la développer en Guyane.

Pour cela, on suggère de mener un travail d'enquêtes plus poussé pour ces acteurs-là.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de mener une étude quantitative et financière afin de quantifier les besoins du territoire vis-à-vis des différents projets qui demanderont du végétal indigène et les capacités de production des producteurs. Cette étude permettrait également d'estimer le coût de déploiement de la filière guyanaise.

IV.4 Vers une extension de la marque dans les Outre-mer ?

Des initiatives similaires à Végétal local, axés autour de la valorisation des espèces indigènes, sont en place dans certains territoires ultramarins. Durant ce dernier volet de la présente étude, plusieurs échanges avec des acteurs situés dans d'autres départements d'Outre-mer ont ainsi été organisés. Le but des enquêtes est de mettre en perspective la matière et les résultats obtenus en Guyane : l'identification des convergences et divergences entre ces démarches permettra de cibler plus facilement les prérequis au déploiement d'une initiative type Végétal local dans un territoire ultra-marin. De même, certains territoires s'interrogent sur la possibilité de développer Végétal local, ces enquêtes sont donc également l'occasion de comprendre leurs motivations. Certes cette première étude d'opportunité s'est faite sur le territoire guyanais, mais le but in fine serait d'étudier la possibilité de déployer Végétal local dans d'autres territoires d'Outre-mer. Ainsi, quatre acteurs ultramarins ont été interrogés :

| Enquêté | Structure | Territoire | Initiative |
|-----------|-----------|------------|--|
| Enquêté 1 | CBN | La Réunion | DAUPI |
| Enquêté 2 | ONF | Guadeloupe | Planté Lokal |
| Enquêté 3 | CTM* | Martinique | <i>Développement d'une filière de végétaux indigènes</i> |
| Enquêté 4 | CBN | Martinique | <i>Développement d'une filière de végétaux indigènes</i> |

Tableau 8 : Tableau présentant les acteurs ultramarins enquêtés

*Collectivité Territoriale de Martinique

IV.4.1 DAUPI à La Réunion

Le CBN de Mascarine à La Réunion développe sa démarche DAUPI (Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes) depuis maintenant 10 ans. Initiée en 2012 par la DEAL et mise en œuvre par le CBN, ces acteurs sont partis du constat que les EEE venaient souvent à l'origine des pépiniéristes dont les productions sont destinées majoritairement à l'aménagement urbain. Par ailleurs, les EEE représentent la principale menace et cause de perte de biodiversité à La Réunion. Cette démarche a donc vocation de lutter contre l'introduction et la diffusion d'EEE en favorisant l'utilisation d'espèces indigènes mais aussi d'espèces exotiques non-envahissantes dans les projets d'aménagements urbain.

Co-construite avec les professionnels de la filière, le pilotage du CBN s'est traduit par la mise en place d'une charte : des conventions de partenariats d'une durée de cinq ans sont signées à la fois avec les professionnels, les collectivités, les donneurs d'ordre... Cette charte fait figurer des principes d'engagement, par exemple s'engager à utiliser ou promouvoir des végétaux indigènes dans ses projets ou encore s'engager à respecter la traçabilité des plants produits ou vendus. Aujourd'hui elle est devenue le cadre de référence des collectivités locales. Au total, sur 31 collectivités, 13 sont signataires de la charte et quasi tout le reste est en pour parler ou l'applique sans être signataire.

Des outils apposés à cette démarche sont proposés : des fiches espèces, des fiches sur les itinéraires techniques, des palettes végétales interactives etc.

L'équipe DAUPI travaille sur la constitution d'un réseau d'arborétums (vergers à graines) afin d'avoir des espèces intéressantes à disposition facilement. Pour ce faire, le référentiel technique de Végétal local a été étudié mais l'enquêté explique qu'il n'est pas du tout applicable à La Réunion notamment en raison des 30 individus sur lesquels collecter. Il explique que cela demanderait une surface considérable, qu'ils n'ont pas sur l'île. Pour mettre en place ces arborétums, ils ont établi des protocoles de collecte.

Plusieurs divergences entre Végétal local et DAUPI : tout d'abord DAUPI est une démarche et non un label, il s'agit d'un engagement de la part des partenaires à adopter des principes qui sont inscrits dans les documents qui cadrent la démarche. La deuxième divergence est que Végétal local labellise des productions d'espèces dans l'objectif de restauration écologique et l'aménagement urbain notamment alors que DAUPI se concentre sur l'aménagement urbain uniquement. Ensuite DAUPI autorise l'utilisation d'espèces exotiques non-envahissantes et la collecte sur des espèces protégées. De même, le niveau de traçabilité n'est pas aussi accru dans DAUPI que dans Végétal local, c'est pourquoi actuellement l'équipe est en train d'imposer la traçabilité des semences dans le cahier des charges, ceci dans le but de limiter les risques d'invasion.

Concernant Végétal local, l'acteur interrogé explique qu'ils n'ont pas voulu rejoindre la marque car d'une part, la démarche DAUPI était déjà lancée depuis 2012 et de l'autre il s'agit d'un projet de territoire, propre aux caractéristiques de La Réunion et ils souhaitent conserver cet aspect identitaire. Cependant, l'équipe est en contact régulier avec l'animation de Végétal local et participe à certains des groupes techniques organisés par la marque.

De plus, l'enquêté nous apprend également que le département de La Réunion voulait développer Végétal local sur le territoire. En revanche, il ne connaît pas l'état d'avancement de cette réflexion.

Plusieurs points communs sont notables entre La Réunion et la Guyane :

- l'existence d'espèces aux cycles phénologiques très variés dont des espèces aux cycles irréguliers, qui ne fructifient parfois pas pendant plusieurs années ;
- une artificialisation importante du territoire et donc de nombreux projets d'aménagement qui en découlent ;
- de fortes pressions des EEE.

IV.4.2 La démarche Planté Lokal en Guadeloupe

Il y a plusieurs années, l'ONF en Guadeloupe s'est intéressé à la démarche Végétal local et s'est rapproché des animateurs nationaux pour connaître les ambitions de la marque vis-à-vis d'une implantation dans les Outre-mer. Encore à ses prémices, il n'était pas possible pour Végétal local d'envisager un tel déploiement à l'époque.

Convaincus de la philosophie « Végétal local », de son applicabilité et de la nécessité de l'implanter en Guadeloupe, l'ONF en Guadeloupe a décidé de lancer son propre projet et développe ainsi « Planté Lokal » depuis 2021. En effet, la Guadeloupe connaît une

augmentation des projets de restauration et d'aménagements basés sur l'utilisation de la flore locale ; ceci en raison de la dégradation de ses milieux naturels liée à la destruction et fragmentation des habitats mais aussi des EEE qui dominent les zones dégradées et les paysages urbains (Stratégie Régionale de Lutte et de gestion des EEE mise au point en 2020). C'est dans ce contexte qu'est né Planté Lokal. Il ne s'agit pas d'un label ni d'une marque, mais simplement d'une appellation de projet. Ce projet est divisé en deux phases :

- la création d'un « Guide d'utilisation des espèces locales dans le cadre de la restauration et d'aménagement », intégrant les aspects collecte, production et utilisation. L'ONF travaille actuellement sur la construction d'une base de données évolutive sur les ligneux majoritairement, qui regroupe toutes leurs caractéristiques phénologiques. Associées à ce guide, des actions de restauration immédiates sur six sites pilotes identifiés ;
- la filiarisation avec la mise en place de formations, la sensibilisation du public... Les produits issus de cette filière seraient destinés à l'aménagement urbain et péri-urbain et à la restauration écologique.

Planté Lokal est actuellement dans la première phase. L'ONF a lancé ses premiers contrats de collecte avec un cahier des charges de collecte cadré et strict. Ils ont choisi de sélectionner des espèces indigènes dont la phénologie est décrite et dont les périodes de fructification sont compatibles avec les délais du projet. Dans un premier temps, l'ONF souhaite que ce soit des experts qui aillent collecter s'agissant de cortèges compliqués. Cela permettra de plus de tester le cahier des charges avec des spécialistes. Deux botanistes ont donc été missionnés d'identifier des sites de collecte et de réaliser cette première collecte. L'ONF décidera en fonction des résultats de celle-ci d'ouvrir cette activité au public.

L'enquête explique vouloir créer un outil cartographique des semenciers et des sites de collecte pour assurer un suivi fiable et précis des collectes, tout comme le logiciel Pépicollecte.

Une fois collectées, les graines seront transmises à des pépiniéristes pour leur mise en production. Pour l'instant deux producteurs ont été identifiés.

À l'issue de cette première phase, l'idée est d'une part, que les producteurs aient les clés en main sur la production et le stockage d'un bon nombre d'espèces pour qu'ils puissent se lancer en autonomie. De l'autre, que les aménageurs et les particuliers aient les guides techniques d'utilisation de ces espèces. Une fois cela réalisé, la filiarisation pourra débuter.

Le projet n'est qu'à ses débuts, mais l'ONF se heurte déjà à de nombreuses difficultés :

- le coût de la collecte, de la production, du matériel végétal... L'enquête nous confie que ce projet met en lumière le coût important de la restauration en Guadeloupe ;
- les lacunes de connaissances techniques et botaniques du territoire : ils ne savent pas quelle quantité planter, comment planter, quelles techniques utiliser, comment stocker les graines... Ils sont contraints de s'appuyer sur de la littérature brésilienne car il n'y a pas de littérature locale. Ces lacunes sont d'autant plus marquées qu'ils ont mis au point des cortèges floristiques très diversifiés et donc complexes à produire. L'acteur interrogé signale également, tout comme en Guyane, le manque d'espèces herbacées indigènes identifiées et le recours à des espèces exotiques. Il évoque que la Guadeloupe a perdu énormément de savoir et que la connaissance populaire est portée vers les espèces exotiques ;

- le manque de pépiniéristes qui produisent des espèces indigènes et d'opérateurs de restauration. Par ailleurs, la filière des pépiniéristes n'est pas structurée et leurs capacités de production sont faibles, tout comme en Guyane ;
- l'ONF est sous-dimensionné en termes d'expérimentation et ne peut ainsi pas tester tous les protocoles et techniques envisagés ;
- ils sont soumis à la saisonnalité pour la collecte, la production et la plantation. La meilleure saison pour collecter et planter est en même temps, ce qui les oblige à conduire ces deux activités avec un décalage de plusieurs mois.

Malgré ces difficultés, l'ONF de Guadeloupe remarque une évolution dans les mentalités : les acteurs du territoire et notamment les pépiniéristes sont de plus en plus intéressés par la thématique des espèces indigènes. Selon l'enquête, l'argument à faire passer aux pépiniéristes pour opérer cette prise de conscience est de leur montrer qu'il y a un marché et qui plus est d'un marché intéressant puisqu'il s'agit de la commande publique.

On constate que Planté Lokal présente de grandes similarités avec Végétal local en termes d'objectifs et de vision. En lien avec cela, l'équipe nous confie être tout à fait ouverte à faire évoluer le projet en rejoignant Végétal local mais souhaite garder une identité locale, propre à la Guadeloupe.

Il n'est pas possible juridiquement de changer l'appellation « Végétal local » ou le logo, il faudrait donc étudier comment la marque peut être adaptée pour intégrer les spécificités d'un territoire. Il est par exemple possible de déposer des logos régionaux plus adoptés par les acteurs du territoire et qui incluent une obligation d'adhésion à Végétal local. Cela permet une double valorisation (dans ce cas-ci le logo Planté Lokal associé au logo Végétal local). En effet, chaque Région d'origine a aussi son logo associé à celui de Végétal local.

IV.4.3 Le développement d'une filière de plantes indigènes en Martinique

En Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et le CBN travaille sur le développement d'une filière de plantes indigènes. Une réflexion est en cours sur les modalités de structuration d'une telle filière. Deux principales raisons justifient la mise en place de celle-ci : d'une part la présence et la pression de plusieurs EEE sur le territoire, dont certaines forment des peuplements monospécifiques, comme en Guyane (par exemple le Plan National d'Action « Ripisylves » a été lancé cette année dans le but de restaurer et stabiliser les ripisylves, dégradées par les bambous) ; de l'autre l'artificialisation de la Martinique : l'urbanisation continue à s'accroître et ces aménagements sont une source de drainage de plantes indigènes.

Tout comme en Guyane, la CTM déclare que de nombreuses initiatives se mettent en place autour de cette dynamique des espèces indigènes et faisant appel à l'ingénierie écologique mais explique qu'il n'y a pas de mutualisation de ces projets. Selon la collectivité, le développement de cette filière de végétaux indigènes pourrait ainsi permettre de structurer ces démarches qui vont dans le même sens. C'est justement ce que l'on peut espérer de Végétal local en Guyane. Concernant les cibles de cette nouvelle filière, la CTM et le CBN ambitionnent d'atteindre tous les usages : aménagement territorial, secteur agricole et restauration écologique. Cela dit, la CTM indique vouloir que les végétaux commercialisés soient destinés à l'aménagement urbain dans un premier temps. Le but serait d'accompagner les plantes d'écriteaux afin d'augmenter la connaissance de la population et de la sensibiliser.

Le CBN travaille actuellement sur l'élaboration du cahier des charges : pour cela ils mettent au point des itinéraires techniques de certaines plantes indigènes, intéressantes dans le cadre de cette filière. Les expérimentations se font à partir de collectes en milieu naturel conduites par des agents du CBN, certains semenciers ont ainsi déjà été identifiés et localisés. En effet, la collecte en milieu naturel serait un aspect de la filière également, bien qu'ils n'aient pas encore travaillé dessus. L'enquêté du CBN explique que le niveau d'exigence du cahier des charges se rapproche de celui de Végétal local.

Hormis cette étude des itinéraires techniques, des groupes de travail ont été mis en place avec les acteurs institutionnels afin de leur présenter le projet et de cerner leurs attentes. Très prochainement un comité de pilotage devrait être constitué.

Deux principales difficultés émanent de ces deux entretiens :

- le manque de connaissance générale de la flore locale martiniquaise : espèces indigènes non décrites, dont l'écologie et les itinéraires techniques de culture ne sont pas connus... De plus, la CTM pointe du doigt le nombre important d'espèces naturalisées sur le territoire, ceci entraînant une confusion entre celles-ci et les espèces indigènes. Le CBN évoque les lacunes techniques de conservation des graines ;
- très peu de pépiniéristes produisent des espèces indigènes actuellement sur le territoire et la filière des pépiniéristes demeure peu structurée.

On constate qu'il s'agit une nouvelle fois des mêmes difficultés rencontrées en Guyane et en Guadeloupe.

En somme, le but pour le moment est de développer cette filière de plantes indigènes pour les déployer dans différentes initiatives. Les structures à l'initiative de ce projet ne savent pas encore s'il s'agira d'une marque, d'un label ou juste d'une démarche comme en Guadeloupe, mais elles témoignent toutes deux de leur fort intérêt pour Végétal local. Le CBN confie : « Il s'agit du meilleur outil que l'on a à disposition aujourd'hui pour développer une filière de végétaux indigènes. Il offre un véritable encadrement. De plus, c'est la seule initiative qui continue d'être en expansion ». De plus, le CBN affiche sa volonté de développer le contrat de culture.

La CTM et le CBN étudient par conséquent la possibilité de développer la marque sur le territoire martiniquais. Ces structures se sont déjà penchées sur le référentiel technique et a cependant pointé du doigt certaines exigences difficiles à mettre en œuvre en Martinique : les dates 1970 et 1990 qui n'ont pas de sens non plus par exemple ou encore l'obligation de collecter sur 30 individus, qui peut être difficile d'appliquer pour certaines espèces ou sur certains sites. En effet, un des enquêtés explique qu'il existe une grande diversité de cycles phénologiques au sein des espèces martiniquaises comme en Guyane. Un travail d'adaptation du référentiel technique serait également à réaliser, il pourrait s'appuyer sur le travail mené en Guyane mais nécessiterait probablement des adaptations locales.

Par ailleurs, comme en Guadeloupe, le CBN explique vouloir donner une couleur locale à la marque si elle se développait en Martinique, il suggère par exemple l'écriture en créole « Lokal » pour « local ».

Cependant, le CBN veut rester conseiller scientifique et technique mais ne serait pas en mesure de porter la marque, il faudrait ainsi imaginer un autre modèle de structuration tout comme en

Guyane. En lien avec cela, on note que le territoire est en préfiguration pour ouvrir une ARB, potentiellement en 2024. Comme expliqué précédemment, ce genre de structure pourrait peut-être porter un tel projet.

IV.4.4 Bilan des enquêtes ultramarines : quels prérequis pour déployer Végétal local dans les territoires ultramarins ?

Ces enquêtes ont permis de faire un état des lieux des initiatives qui sont à l'œuvre à les autres territoires d'Outre-mer. On fait le constat d'une vraie dynamique qui s'opère dans ces territoires autour de la valorisation des plantes indigènes mais aussi de la flore sauvage. Plusieurs notions inhérentes à Végétal local ont été abordées comme la diversité génétique, la traçabilité, les contrats de culture, l'appui technique...

Comme en Guyane, ces entretiens font ressortir les besoins énormes en matériel végétal indigène dans les autres territoires ultramarins, autant en aménagement urbain qu'en restauration écologique (pressions fortes des EEE, artificialisation due notamment à l'urbanisation...)

Bien que les acteurs interrogés affichent une vraie volonté de produire des végétaux indigènes et de filiariser ces démarches, ils mettent en lumière de nombreuses difficultés, dont plusieurs communes à tous les territoires dont la Guyane :

- carences de connaissances sur la flore locale (phénologie, dynamique de population, itinéraires techniques...);
- filières pépiniéristes souvent peu structurées avec des producteurs aux faibles capacités de production ;
- peu de producteurs qui produisent des espèces indigènes.

Pour déployer efficacement Végétal local dans les autres territoires d'Outre-mer, plusieurs prérequis : tout d'abord il est nécessaire de mener une étude d'opportunité comme celle-ci pour analyser les pratiques du territoire avec le végétal, les projets en cours ou à venir nécessitant du matériel végétal, les facteurs qui pourraient justifier le déploiement de la marque, la motivation des acteurs vis-à-vis d'une telle initiative... Il faut s'assurer qu'une filière Végétal local a sa place sur le territoire.

Ensuite, il semble indispensable de conduire un travail d'adaptation du référentiel technique national. Comme en Guyane, les acteurs ultramarins pointent du doigt la nécessité d'adapter le référentiel technique dans leurs territoires. D'après les entretiens, certaines adaptations proposées dans la présente étude seraient également valables dans les départements interrogés notamment les dates 1970 et 1990 mais aussi l'obligation de collecter sur 30 individus. En revanche, chaque territoire est différent et devrait par conséquent mener son étude d'adaptation du référentiel technique, propre à ses conditions. Ce travail d'adaptation devrait à la fois permettre de déployer facilement le référentiel tout en conservant l'ADN de Végétal local.

Ces entretiens révèlent cette envie des acteurs d'Outre-mer de développer le label sur leur territoire mais en lui donnant une identité locale : ils souhaiteraient déployer un Végétal local « sur-mesure » tout en gardant l'essence de la marque. Il pourrait alors être intéressant de créer des sous-labels de Végétal local pour en faire des déclinaisons régionales, propres à chaque

territoire. Par exemple écrire « Lokal » en créole comme suggéré dans les entretiens ou encore créer un logo personnalisé plus identitaire.

Végétal local est un outil que l'on pourrait faire évoluer afin de faire de ce projet national un vrai projet territorialisé.

CONCLUSION

La marque Végétal local est le premier outil de traçabilité de la flore sauvage en France : elle propose des gammes de végétaux indigènes issus de collectes durables en milieu naturel pour le marché français. Le matériel végétal labellisé est destiné à des projets de restauration des écosystèmes et d'aménagement urbain. L'essence de la marque est de valoriser les plantes indigènes pour en faire une ressource multifonctionnelle et ainsi permettre l'autonomie des territoires afin de répondre à leurs besoins en termes de matériel végétal. Jusqu'à maintenant, cette marque n'est déployée qu'en France hexagonale.

Le département de la Guyane connaît de fortes dynamiques d'urbanisation en raison de son explosion démographique, par conséquent, des opérations d'aménagement de grande envergure sont actuellement en cours. Par ailleurs, les pressions de l'orpaillage et des espèces exotiques envahissantes provoquent des destructions des écosystèmes. Tous ces facteurs créent des besoins considérables en matériel végétal indigène et à toutes les échelles. Dans ce cadre-là, l'objectif de la présente étude était d'évaluer l'opportunité de déployer Végétal local sur le territoire guyanais et d'initier les travaux nécessaires à ce déploiement.

L'étude qualitative menée auprès des acteurs du territoire a mis en exergue les enjeux auxquels fait face la Guyane, comme le manque de coordination interacteurs et le manque de connaissance de la flore locale. En effet, il est impératif que cette nouvelle filière s'adapte à ces enjeux. Les entretiens font également état des besoins actuels et futurs en termes de végétal indigène, par exemple l'Opération d'intérêt national, qui brassera d'énormes quantités de matériel végétal dans les années à venir. Concernant la motivation des acteurs, le travail d'enquêtes révèle un énorme engouement pour la démarche Végétal local, avec 93% des interrogés qui disent y être très favorable ; cela particulièrement parce qu'elle œuvre en faveur du développement de filières socio-économiques locales et de la valorisation des ressources patrimoniales naturelles du territoire. De fait, cette implication des acteurs amène de nombreuses attentes : l'ouverture à de nouveaux marchés, un appui technique solide, des plants vigoureux et qualitatifs, des prix abordables, etc. Parallèlement à cela, les enquêtés mettent également en lumière plusieurs freins, par exemple les lacunes en savoir-faire techniques ou encore le manque de structuration de la filière des pépiniéristes.

Toutes ces réflexions et ces aspects doivent absolument être pris en compte, dans la mesure où ils conditionnent la potentielle filiarisation.

Le travail d'adéquation du référentiel technique national a mis en évidence plusieurs exigences non compatibles avec la Guyane, notamment en raison de la phénologie et des dynamiques de population des espèces guyanaises totalement différentes, mais aussi de la géographie de la Guyane. Des propositions d'adaptations ont ainsi été formulées, basées sur l'expertise de spécialistes locaux.

L'ensemble de ces éléments a permis d'aboutir à une stratégie de structuration de la filière Végétal local guyanaise, qui propose une organisation tout à fait différente de celle existante en France hexagonale, adaptée au contexte guyanais. Basée sur une vision globale, elle développe la mise en place d'actions structurantes faisant appel à un investissement collectif fort.

Complexe de par le nombre d'acteurs et de structures impliquées, cette proposition évoque également la nécessité de mettre en œuvre un travail d'animation fort afin de développer une coordination interacteurs efficace.

Bien déployée, cette marque pourrait permettre une véritable mobilisation de réseau.

Plusieurs perspectives pour la marque Végétal local en Guyane ont été soulevées, notamment la potentielle structuration de la filière des collecteurs mais aussi la nécessité d'une meilleure anticipation des marchés publics pour permettre une organisation efficace des réponses à ces marchés. De même, des pistes d'évolution de Végétal local sont proposées grâce aux enquêtes réalisées auprès des acteurs ultramarins. Ces propositions consistent notamment en l'étude des voies de valorisation de filières plus locales possibles, afin que les territoires ultramarins puissent garder une identité territorialisée dans le cas où ils développeraient Végétal local sur leur sol.

BIBLIOGRAPHIE

APPORA, Viviane, GUITET, Stéphane, MÉSENGE, Anne-Laure, PEYRON, Jean-Luc et RIÉRA, Bernard, 2018. *Indicateurs de gestion durable des forêts françaises ultramarines de Guyane*. 2018.

BARRET, Jacques, 2001. *Atlas illustré de la Guyane*. [carte]. IRD ed. French Guiana : Laboratoire de cartographie de la Guyane : Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane. Publications guyanaises. ISBN 978-2-7099-1471-0. G1720. A8 2001

BISCHOFF, Armin, PROVENDIER, Damien D, DAO, Jérôme, MILLET, Jérôme et SANDRA, Malaval, [sans date]. VÉGÉTAL LOCAL : UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE INDIGÈNE. pp. 10.

BISCHOFF, Armin, STEINGER, et MÜLLER-SCHÄRER, 2010. The Importance of Plant Provenance and Genotypic Diversity of Seed Material Used for Ecological Restoration. 2010. Vol. 18, n° 3, pp. 338-348.

BLOTTIÈRE et STIER, 2018. Expérimentations de techniques de régulation d'Acacia mangium dans les savanes de Guyane. [en ligne]. 2018. Disponible à l'adresse : http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2019/04/rex_acacia-mangium_guyane_vf.pdf

CAMBOU, THONNEL, et LE BOURGEOIS, 2010. *Les invasions biologiques en Guyane* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://especes-envahissantes-outremer.fr/wp-content/uploads/2017/03/diagnostic_eee_guyane.pdf

CARRIÈRE, Lisa, TANGUY, Audrey et LAFOREST, Valérie, 2021. Analyse de l'existant : méthodologie de préparation à l'étude qualitative. . 2021. pp. 34.

CEBALLOS, Gerardo, EHRLICH, Paul R., BARNOSKY, Anthony D., GARCÍA, Andrés, PRINGLE, Robert M. et PALMER, Todd M., 2015. Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction. *Science Advances*. 5 juin 2015. Vol. 1, n° 5, pp. e1400253. DOI 10.1126/sciadv.1400253

CLÉMENT, Olivier et MALAVAL, Sandra, 2019. « Végétal local » : une marque au service des acteurs du territoire. *Sciences Eaux & Territoires*. 2019. Vol. Numéro 30, n° 4, pp. 78-79. DOI 10.3917/set.030.0078. Cairn.info

CRUTSINGER, COLLINS, FORDYCE, GOMPERT, NICE, et SANDERS, 2006. Plant Genotypic Diversity Predicts Community Structure and Governs an Ecosystem Process. 2006. Vol. 313, pp. 966-968.

DEMOUGEOT et BAERT, 2019. La population guyanaise à l'horizon 2050 : vers un doublement de la population ? [en ligne]. 2019. [Consulté le 12 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3902223>

DGTM, 2017. Les habitats de la bande cotière. [en ligne]. 21 juillet 2017. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://herbier-guyane.ird.fr/flore-et-vegetations/forets/>

DIAZ, Sandra, 2019. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services. *IPBES secretariat*. [en ligne]. 17 mai 2019. [Consulté le 31 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://ipbes.net/node/35274>

EPFAG, 2018. L'opération d'intérêt national des « principaux pôles urbains de Guyane ». Cayenne. 2018.

FAO, 2010. 163 : *Global Forest Resources Assessment 2010*. Rome. FAO Forestry Paper.

GDI, 2019. *Projet de structuration de la filière du végétal spécialisé*. 2019.

GREIBER, Thomas, PEÑA MORENO, Sonia, MATTIAS ARHÉN et NIETO CARRASCO, Jimena, 2014. *Guide explicatif du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages*. 2014.

HUFFORD, Kristina M. et MAZER, Susan J., 2003. Plant ecotypes: genetic differentiation in the age of ecological restoration. *Trends in Ecology & Evolution*. mars 2003. Vol. 18, n° 3, pp. 147-155. DOI 10.1016/S0169-5347(03)00002-8.

KELLER, KOLLMANN, et EDWARDS, 2000. Genetic introgression from distant provenances reduces fitness in local weed populations. 2000. Vol. 37, n° 4, pp. 647-659.

LAPERCHE, NONTANOVANH, et THOMASSIN, 2008. *Synthèse critique des connaissances sur les conséquences environnementales de l'orpaillage en Guyane* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-56652-FR.pdf>

LE ROUX, 2002. La réhabilitation des mines et carrières à ciel ouvert. 2002. Vol. 2, n° 272.

LECOMTE, Jane, GOUYON, Pierre-henri, DELPIERRE, Nicolas, LARRÈRE, Catherine et VALLET, Améline, 2021. Les différentes facettes de la biodiversité. 2021. pp. 23.

L'HERBIER DE GUYANE, 2022. Forêts. [en ligne]. 2022. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://herbier-guyane.ird.fr/flore-et-vegetations/forets/>

MALAVAL, Sandra, BISCHOFF, Armin, DAO, Jérôme et MILLET, Jérôme, 2018. VÉGÉTAL LOCAL : UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE INDIGÈNE. 2018. pp. 10.

MALAVAL, Sandra, PROVENDIER, Damien et BOUTAUD, Michel, 2016. Végétal local -

MARCELLE, Jeanne-Rose, 2020. Bilan démographique de Guyane 2018. [en ligne]. 2020. [Consulté le 5 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4285434#:~:text=Une%20croissance%20d%C3%A9mographique%20toujours%20soutenueBilan%20d%C3%A9mographique%20de%20Guyane%202018&text=La%20population%20Guyanaise%20est%20estim%C3%A9e,au%201er%20janvier%202019.>

MEHDI, Lotfi, WEBER, Christiane, PIETRO, Francesca Di et SELMI, Wissal, 2012. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *Vertigo*. [en ligne]. 12 septembre 2012. N° Volume 12 Numéro 2. [Consulté le 30 août 2022]. DOI 10.4000/vertigo.12670.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2017. Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. [en ligne]. 2017. [Consulté le 14 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2019. Erosion de la biodiversité. [en ligne]. 2019. [Consulté le 7 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/limites-planetaires/les-9-limites-ecologiques-de-la-planete/article/erosion-de-la-biodiversite>

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, 2016. Des arbres, des bois et des forêts : le patrimoine vert du ministère. [en ligne]. 18 mars 2016. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/des-arbres-des-bois-et-des-forets-le-patrimoine-vert-du-ministere>

MITTERMEIER, R. A., MITTERMEIER, C. G., BROOKS, T. M., PILGRIM, J. D., KONSTANT, W. R., DA FONSECA, G. A. B. et KORMOS, C., 2003. Wilderness and biodiversity conservation. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 2 septembre 2003. Vol. 100, n° 18, pp. 10309-10313. DOI 10.1073/pnas.1732458100.

MORA, Camilo, TITTENSOR, Derek P., ADL, Sina, SIMPSON, Alastair G. B. et WORM, Boris, 2011. How Many Species Are There on Earth and in the Ocean? MACE, Georgina M. (éd.), *PLoS Biology*. 23 août 2011. Vol. 9, n° 8, pp. e1001127. DOI 10.1371/journal.pbio.1001127.

MORTLOCK, 2000. Local seed for revegetation. *Ecological management and reforestation*. 2000. Vol. 1, n° 2, pp. 93-101.

N. R. SACKVILLE HAMILTON, 2001. Is Local Provenance Important in Habitat Creation? A Reply. *Journal of Applied Ecology*. 2001. Vol. 38, n° 6, pp. 1374-1376.

NARANGO, Desirée L., TALLAMY, Douglas W. et MARRA, Peter P., 2018. Nonnative plants reduce population growth of an insectivorous bird. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 6 novembre 2018. Vol. 115, n° 45, pp. 11549-11554. DOI 10.1073/pnas.1809259115.

OFB, 2018. Impacts environnementaux de l'orpaillage. 2018. pp. 57-91.

REUSCH, EHLERS, HÄMMERLI, et WORM, 2005. Ecosystem recovery after climatic extremes enhanced by genotypic diversity. 2005. Vol. 102, n° 8, pp. 2826-2831.

RICHARD, Hélène et ATENI, Joseph, 2022. *Guide des arbres de Guyane*. 3. Office national des forêts. ISBN 978-2-84207-398-5.

SÉNAT, 2022. La politique du logement dans les Outre-mer. [en ligne]. 2022. [Consulté le 14 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.senat.fr/rap/r20-728-1/r20-728-16.html>

TAREAU, DEJOUHANET, ODONNE, PALISSE, et ANSOE, 2019. Penser la cueillette de plantes médicinales sauvages dans des sociétés en transition : le cas guyanais. *Echogéo*. 2019.

TER STEEGE et al., 2013. Hyperdominance in the Amazonian Tree Flora. *Science*. 18 octobre 2013. Vol. 342, n° 6156, pp. 1243092. DOI 10.1126/science.1243092.

TSAYEM DEMAZE, Moïse, 2008. Croissance démographique, pression foncière et insertion territoriale par les abattis en Guyane française. *Norois. Environnement, aménagement, société*. 1 mars 2008. N° 206, pp. 111-127. DOI 10.4000/norois.1131.

ZALAMEA, Paul-Camilo, STEVENSON, Pablo R., MADRIÑÁN, Santiago, AUBERT, Pierre-Marie et HEURET, Patrick, 2008. Growth pattern and age determination for *Cecropia sciadophylla* (Urticaceae). *American Journal of Botany*. 2008. Vol. 95, n° 3, pp. 263-271. DOI 10.3732/ajb.95.3.263.

TABLE DES ANNEXES

| | |
|---|-------|
| Annexe 1 : Les conditions qui font de Végétal local un label (extrait du guide « Prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale », 2017). | i |
| Annexe 2 : Modèle de CCTP proposé par l'animation Végétal local (extrait du guide « Prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale », 2017) | ii |
| Annexe 3 : Graphique représentant l'évolution du nombre de bénéficiaires pour les différentes gammes Végétal local entre 2015 et 2021 (Source : Provendier, 2021) | iv |
| Annexe 4 : Guide d'entretien destiné aux Collecteurs | v |
| Annexe 5 : Guide d'entretien destiné aux Producteurs | vi |
| Annexe 6 : Guide d'entretien destiné aux Prescripteurs | viii |
| Annexe 7 : Guide d'entretien destiné aux Utilisateurs | x |
| Annexe 8 : Histogrammes représentant les critères de choix des espèces des Prescripteurs et des Producteurs | xii |
| Annexe 9 : Tableau élaboré pour mener travail d'adaptation du référentiel technique national à la Guyane | xiii |
| Annexe 10 : Classification des habitats forestiers : métadonnées, description des champs et classification simplifiée | xviii |

ANNEXES

Annexe 1 : Les conditions qui font de Végétal local un label (extrait du guide « Prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale », 2017)

VÉGÉTAL LOCAL EST CONSIDÉRÉ COMME UN LABEL

Végétal local est une marque collective simple déposée à l'INPI avec son règlement et son référentiel technique par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN). Une marque collective simple peut être exploitée par toute personne respectant un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque. Une marque collective simple peut être assimilée à un label au sens des marchés publics si elle respecte les conditions citées dans le code de la commande publique :

1. Les critères sont vérifiables et non discriminatoires

Le référentiel technique et le règlement d'usage déposés à l'INPI décrivent les exigences techniques de *Vé-*

organiser la récolte des graines et leur multiplication dans différentes régions d'origine tout en respectant les critères du label.

2. Le label est établi par une procédure ouverte et transparente

Lors de sa phase de création, la gouvernance du label a été collégiale et élargie aux principales structures représentatives des professionnels du secteur. Elle s'organise aujourd'hui autour d'un comité de marque (incluant des représentants du comité scientifique initial du projet), d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage qui est l'instance décisionnelle du label. Le comité de pilotage comprend des représentants de la FCBN et de ses partenaires Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries, des Conservatoires botaniques nationaux et les représentants des Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Le projet de création du label a été lauréat d'un appel à projet du Ministère chargé de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et soutenu par ce Ministère depuis lors.

3. Le label et ses spécifications détaillées sont accessibles à toute personne intéressée

Le référentiel technique et le règlement d'usage déposés à l'INPI, sont accessibles en ligne :

<http://www.fcbn.fr/ressource/referentiel-technique-du-signes-de-qualite-vegetal-local>

gétal local. Ils ont été construits à partir d'un travail de concertation s'appuyant sur un comité scientifique et un comité technique représentant les différentes familles professionnelles considérées (production de végétaux, utilisation de végétaux, prescription de l'usage de végétaux). Les règles et critères de contrôle ont été validés par les comités scientifique et technique du label.

Le label *Végétal local* garantit que les végétaux sont récoltés, élevés ou multipliés dans des régions d'origine identifiées (à l'exception des plants d'arbres et arbustes non soumis à l'obligation d'élevage dans la même région d'origine avant maturité reproductive). La labellisation est ouverte à tout candidat qui en fait la demande. Le siège social de l'entreprise n'est pas obligatoirement localisé dans la région d'origine concernée, elle peut

<http://www.fcbn.fr/ressource/reglement-dusage-du-signes-de-qualite-vegetal-local>

4. Les exigences en matière de label sont fixées par un tiers sur lequel l'opérateur économique qui demande l'obtention du label ne peut exercer d'influence décisive

La FCBN en tant que déposante est propriétaire du label. Elle anime le comité de marque et le comité de pilotage du label. Les opérateurs économiques (producteurs, semenciers, utilisateurs) n'ont pas d'influence décisive sur la FCBN car c'est le comité de pilotage, sur la base du règlement et du référentiel technique, qui fixe les exigences du label *Végétal local*.

Le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) est l'organisme indépendant qui mène les audits du label *Végétal local*, permettant de s'assurer de l'adéquation des pratiques de producteurs de matériel végétal labellisé avec les exigences du référentiel technique et du règlement d'usage du label. Le GNIS est par ailleurs agréé organisme de certification pour les plants et semences.

Autre exemple de label professionnel utilisé en horticulture : Plante Bleue garantit des pratiques de production respectueuses de l'environnement

<http://www.plantebleue.fr/quest-ce-que-plante-bleue/certification/>

Exemple

Fourniture de plants de ligneux d'origine locale

► PROVENANCE ET QUALITÉ DES PLANTS

Le chantier de plantation se situe dans la commune _____ dans la région d'origine _____, unité naturelle _____ (cf. carte des régions d'origine en annexe 1 du référentiel technique du label *Végétal local*).

Les documents fournis et l'étiquetage attesteront que les végétaux sont issus de récoltes dans la région d'origine du projet ou respectent les variantes précisées dans le CCTP et le règlement de consultation.

► LABEL VÉGÉTAL LOCAL

Afin de répondre aux exigences fonctionnelles décrites en préambule de ce CCTP, les végétaux devront avoir été récoltés et produits suivant le référentiel technique du label *Végétal local* ou équivalent pour garantir l'origine biogéographique locale des végétaux.

Si les végétaux ne sont pas labellisés, l'équivalence devra être démontrée sur la base d'un dossier technique reprenant les critères du label *Végétal local*. Les récoltes, la production et la traçabilité des végétaux devront respecter l'ensemble des règles obligatoires de ce référentiel technique.

Le fournisseur s'engage à fournir dans sa réponse technique, sur les documents de vente et sur les étiquettes, les informations obligatoires de l'étiquetage *Végétal local*

(cf. Article 6 du référentiel technique *Végétal local*) ainsi que les avis de labellisation⁽¹⁾ du label *Végétal local* (ou équivalent) pour l'espèce et la région d'origine correspondant à la zone d'implantation du projet.

► QUALITÉ DES VÉGÉTAUX

Les végétaux devront respecter les règles du fascicule 35 : les végétaux sont élevés dans des conditions de sol et de climat compatibles avec celles du lieu de plantation. Concernant la description des végétaux, les végétaux doivent être de qualité loyale et marchande, ils devront être sains, sans parasite ou maladie et respecter les obligations légales en matière de passeport phytosanitaire.

Les végétaux devront être conformes en genre et espèce. Les végétaux devront être labellisés *Végétal local* ou dossier technique équivalent pour garantir (1) que les graines récoltées pour la production des plants proviennent de la région d'origine où a lieu l'implantation du projet et (2) que le patrimoine génétique soit diversifié. Ces exigences d'origine de collecte et de diversité garantiront les qualités nécessaires aux objectifs de restauration de la biodiversité des travaux (génie écologie, plantation).

► DESCRIPTION DES FOURNITURES VÉGÉTALES

Présentation de la liste de fournitures sous forme de tableau :

Nom de l'aménagement / Nom scientifique des espèces (genre, espèce, sous espèce) / Taille (diamètre, - hauteur maxi - mini) / Conditionnement (racines nues, godets, graines) / Age (repiqué ou non) / Région d'origine / Unité naturelle / Quantité.



Conseil

Pour rédiger les noms scientifiques des espèces, se référer au référentiel TAXREF du Muséum national d'histoire naturelle



(1) La labellisation *Végétal local* pour une espèce donnée et une région d'origine spécifique est attestée par l'avis du comité de marque du label envoyé par la FCBN aux bénéficiaires.

► RÉCEPTION DES FOURNITURES VÉGÉTALES - CONTRÔLE

La notion de « réception » employée ici est liée au lot fourniture de végétaux, elle est différente de la « réception de travaux » qui concernera la validation de la fin du marché et qui intervient après les travaux de parachèvement. On parlera de « visa » plutôt que de « réception » dans les projets avec maîtrise d'œuvre.

La réception des plants s'effectue sur le lieu de plantation par la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises de plantation. Le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre restent juges pour déterminer l'acceptabilité des plants sur la base de ce CCTP.

La réception vérifiera la conformité vis à vis des exigences de traçabilité présentées dans le CCTP :

- Les noms scientifiques (genre espèce), le nombre de végétaux et leur étiquetage complet respectant le référentiel technique du label *Végétal local* (cf. Article 6 du référentiel technique) ;
- L'avis de labellisation du comité de marque du label *Végétal local* (ou dossier technique équivalent) pour l'espèce et la région d'origine considérée.

Un procès-verbal de réception des végétaux sur site sera établi pour chaque livraison par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre et signé par l'entreprise de plantation qui y portera les réserves éventuelles.

Suivant les exigences du label *Végétal local*, le pépiniériste bénéficiaire du label s'engage en cas de contrôle à fournir un certificat de traçabilité reprenant les indications obligatoires à mentionner sur les étiquettes des végétaux labellisés (cf. référentiel technique article 6). Tout bénéficiaire du label *Végétal local* doit être capable de fournir ce certificat de traçabilité pendant une durée de 5 ans après la vente des produits attributaires.

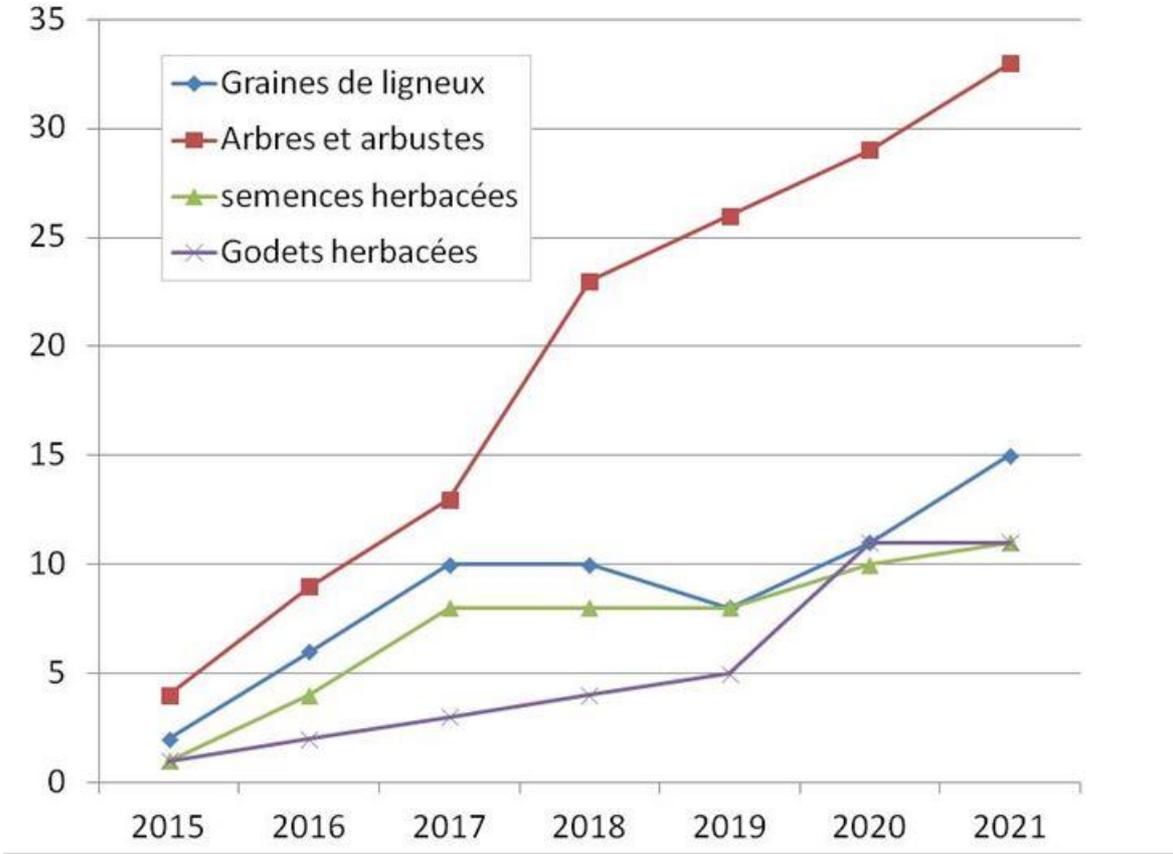


💡 Conseil

Les entreprises chargées de la plantation devront être sensibilisées en amont à la diversité génétique du matériel végétal qu'elles réceptionneront (qui peut se traduire par une disparité phénologique et de dimension). Une visite en pépinière avec les entreprises en fin d'été peut éviter un refus du matériel végétal lors de la réception.



Annexe 3 : Graphique représentant l'évolution du nombre de bénéficiaires pour les différentes gammes Végétal local entre 2015 et 2021 (Source : Provendier, 2021)



GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES COLLECTEURS

I. L'ACTIVITÉ DE L'ENQUÊTE

- Quelles sont les activités réalisées au sein de l'association ?

II. LA PRATIQUE DE COLLECTE EN MILIEU NATUREL

- Avez-vous déjà encadré des activités de collecte en milieu naturel ?

Si oui :

- Quel type matériel végétal ? Dans quels milieux ? Quelles espèces ?
 - A destination de qui ou de quelle structure était le matériel végétal ? Pour quels usages ?
 - Quelles étaient les méthodes utilisées lors des collectes ? Avec quel matériel ?
 - Avez-vous également procédé au traitement des graines : nettoyage, tri, dépulpage, séchage des graines ?
 - Est-ce une activité régulière ?
 - Avez-vous, ainsi que les individus avec lesquels vous travaillez, une bonne connaissance des espèces indigènes ?
- Seriez-vous intéressé par l'organisation de telles activités dans le cadre du déploiement de Végétal local sur le territoire ? Pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PRODUCTEURS

- Depuis quand êtes-vous en activité ?

I. L'ACTIVITÉ DE L'ENQUÊTÉ

A. Les productions

- Quelle est la surface de votre pépinière ?
- Que produisez-vous ? Combien d'espèces différentes ? Produisez-vous des espèces indigènes
Quelles espèces ? Quelle part entre les espèces indigènes et les non indigènes ?
- En quelles quantités (annuellement) ?
- Vos plants sont-ils issus de semences sélectionnées ou prélevées en milieu naturel ?
- Comment choisissez-vous les espèces à produire ?
- Sur quel(s) critère(s) vous basez-vous lors de l'achat de vos semences / jeunes plants ?
- Y a-t-il des espèces que vous refusez de produire (refus de certains marchés) ? Pourquoi ?

B. Les débouchés commerciaux

- Quel est le profil de vos clients ?
- Quelle quantité de semences / jeunes plants achetez-vous en moyenne par achat ?
- À quels usages sont destinées vos productions ?
- Vos productions sont-elles plutôt destinées au marché intérieur ou à l'export ? Quelle part ?
- Avez-vous observé une évolution dans la demande du matériel végétal depuis ces dernières années/que vous avez débuté votre activité ? Comment l'expliquez-vous ?

II. SENSIBILITÉ AUX ESPÈCES INDIGÈNES ET À LA PRODUCTION LOCALE

- Diriez-vous que vous avez une bonne connaissance des espèces indigènes guyanaises ?
 - Pour vous, produire des espèces indigènes est Très important - Important - Peu important - Pas du tout important ? Pourquoi ?
 - Auprès de quel type de structure achetez-vous vos semence/jeunes plants ? Connaissez-vous leur provenance géographique ? D'où viennent-ils pour vos productions principales par exemple ?
 - Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention à la provenance géographique du matériel végétal que vous achetez ? Pourquoi ?
 - À votre connaissance, certains semences/jeunes plants que vous achetez proviennent-ils du milieu naturel ? Si oui, quelles espèces ? Pour quels usages ?
 - Connaissez-vous des personnes ou associations qui pratiquent la cueillette sauvage ? Si oui, pour quelles espèces par exemple ? Dans quels milieux ?
 - Pensez-vous qu'augmenter la part de végétaux indigènes d'origine locale serait intéressant en Guyane ? Pourquoi ?
 - Quels freins identifiez-vous au développement d'une telle filière en Guyane ? Pourquoi ?
 - Je vais à présent vous citer quelques affirmations. Pour chacune vous me dites si vous êtes :
Tout à fait d'accord - D'accord – Ni d'accord ni pas d'accord - Pas d'accord - Pas du tout d'accord
1. La flore indigène participe davantage aux fonctionnalités écologiques des milieux que la flore non indigène.
 2. Maximiser la diversité génétique d'une espèce permet de conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux.

3. La flore indigène est plus adaptée aux conditions du territoire lorsqu'elle est produite localement, dans ce même territoire.
4. La traçabilité de la flore sauvage est essentielle, notamment lorsqu'elle est utilisée pour des projets de restauration ou d'aménagement.
5. Développer une filière de végétaux locaux permettrait de participer au dynamisme socio-économique du territoire.
6. Utiliser de la flore indigène plutôt que de la flore non indigène permettrait de valoriser le patrimoine naturel local.

III. INTÉRÊT DE L'ENQUÊTÉ VIS-À-VIS DE VÉGÉTAL LOCAL

A. Attrait pour la marque

- Pensez-vous que déployer la marque Végétal local serait intéressant en Guyane ? Pourquoi ?
- Quels bénéfices de l'utilisation de plants Végétal local vous séduit le plus ? (*Demander à l'enquêté de hiérarchiser les trois propositions*)
 - Participer aux fonctionnalités écologiques des milieux
 - Garantir la diversité génétique et donc favoriser l'adaptation et la résilience des écosystèmes
 - Garantir la traçabilité et contrôler l'origine des végétaux sauvages
 - Soutenir et développer l'économie locale
 - Valoriser le patrimoine naturel local
 - Pouvoir communiquer sur l'utilisation de la marque
- Pourriez-vous être intéressé par le fait de devenir collecteur ? Pourquoi ?

B. Freins et attentes

- Quels freins identifiez-vous au déploiement de la marque Végétal local en Guyane ?
- En somme, si une filière Végétal local se développait en Guyane seriez-vous prêt à produire certaines espèces sous cette marque ? À quelles conditions ?
- Si vous vous orientiez vers la production d'espèces Végétal local quelles seraient vos attentes vis-à-vis des semences/jeunes plants achetés ?
- Quelles seraient vos attentes vis-à-vis de votre entreprise ?
- Quelles seraient vos attentes vis-à-vis des prescripteurs ?
- Dans le cadre de certains marchés, seriez-vous prêt à travailler avec d'autres pépiniéristes ?
- Pour conclure, diriez-vous que vous êtes :
Très favorable - Favorable – Ni favorable ni défavorable - Défavorable - Très défavorable à la production de végétaux sous la marque Végétal local ?

Questions subsidiaires

Souhaitez-vous être informé des avancements concernant le développement potentiel de la marque sur le territoire ?

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PRESCRIPTEURS

- En quoi consistent vos missions et depuis combien de temps occupez-vous votre poste ?

I. LES PRATIQUES DE L'ENQUÊTE

A. Le matériel végétal préconisé

- Sur quels types de chantiers/projets préconisez-vous l'utilisation de végétaux ?
- Pourquoi inclure le végétal dans ce type de projet ?
- Quel type de végétaux sont utilisés ? Quelles espèces (si connues) ? En quelle quantité ?
- Quelles surfaces ces chantiers représentent-ils en moyenne ?
- Avez-vous observé une évolution de la demande en matériel végétal depuis ces dernières années ? Pourquoi selon vous ? (*Au sein de la structure*)
- Comment pensez-vous que la demande en matériel végétal va évoluer dans les années à venir ? Pourquoi selon vous ?

B. Le choix du matériel végétal

- Comment faites-vous vos choix en termes d'espèces végétales ?
 - Sur quels critères vous basez-vous lors du choix d'une espèce végétale ?
 - Avez-vous observé une évolution de vos pratiques dans la préconisation de végétaux ?
- Si la personne ne travaille pas dans ce domaine depuis longtemps :*
- Avez-vous connaissance d'une évolution des pratiques (*au sein de la structure*) dans la préconisation de végétaux ?

C. Sensibilité à l'indigénat, à la production locale et à l'aspect sauvage

- Lors de la préconisation de végétaux, faites-vous la distinction entre espèces indigènes et espèces exogènes ? Pourquoi ?
- *Si utilisation d'espèces indigènes* : quelles sont les espèces indigènes que vous préconisez ?
- Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention au caractère indigène du matériel végétal que vous préconisez ? Pourquoi ?
- Connaissez-vous la provenance géographique des végétaux prescrits ? (*Le lieu de production, indifféremment du caractère indigène*)
- Si oui, d'où viennent-ils en général ?
- Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention à la provenance géographique du matériel végétal que vous préconisez ? Pourquoi ?
- À votre connaissance, certains des végétaux prescrits proviennent-ils du milieu naturel ? Si oui, quelles espèces ? Pour quels usages ?
- Pensez-vous qu'augmenter la part de végétaux indigènes d'origine locale serait intéressant en Guyane ? Pourquoi ?
- Quels freins identifiez-vous au développement de cette filière en Guyane ? Pourquoi ?
- Je vais à présent vous citer quelques affirmations. Pour chacune vous me dites si vous êtes : D'accord - Plutôt d'accord – Ni d'accord ni pas d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas d'accord

1. La flore indigène participe davantage aux fonctionnalités écologiques des milieux que la flore non indigène
2. Maximiser la diversité génétique d'une espèce permet de conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux
3. La flore indigène est plus adaptée aux conditions du territoire lorsqu'elle est produite localement, dans ce même territoire
4. La traçabilité de la flore sauvage est essentielle, notamment lorsqu'elle est utilisée pour des projets de restauration ou d'aménagement
5. Développer une filière de végétaux locaux permettrait de participer au dynamisme socio-économique du territoire
6. Utiliser de la flore indigène plutôt que de la flore non indigène permettrait de valoriser le patrimoine naturel local

II. INTÉRÊT DE L'ENQUÊTE VIS-À-VIS DE LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL

A. Attrait pour la marque

- Pensez-vous que déployer la marque Végétal local serait intéressant en Guyane ? Pourquoi ?
- Quels trois bénéfices de l'utilisation de plants Végétal local vous séduit le plus ? (*Demander à l'enquêté de hiérarchiser les trois propositions*)
 - Participer aux fonctionnalités écologiques des milieux
 - Garantir la diversité génétique et donc favoriser l'adaptation et la résilience des écosystèmes
 - Garantir la traçabilité et contrôler l'origine des végétaux sauvages
 - Soutenir et développer l'économie locale
 - Valoriser le patrimoine naturel local
 - Pouvoir communiquer sur l'utilisation de la marque

B. Attentes et freins

- Si vous vous orientiez vers la marque Végétal local, quelle seraient vos principales attentes vis-à-vis des produits ?
- Quels freins identifiez-vous au déploiement de la marque Végétal local en Guyane ?
- En somme, si une filière Végétal local se développait en Guyane seriez-vous prêt à préconiser l'utilisation de ce matériel végétal ? Pourquoi ?
- Diriez-vous que vous êtes :
Très favorable - Favorable – Ni favorable ni défavorable - Défavorable - Très défavorable à la prescription de végétaux Végétal local ?

Questions subsidiaires

- Souhaitez-vous être informé des avancements concernant le développement potentiel de la marque sur le territoire ?
-

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES UTILISATEURS

- En quoi consistent vos missions et depuis combien de temps occupez-vous votre poste ?

I. LES PRATIQUES DE L'ENQUÊTE

A. Caractéristiques des opérations de revégétalisation

- Sur quels chantiers/projets ont lieu des opérations de revégétalisation ?
- Quelles surfaces ces chantiers représentent-ils en moyenne ? Y a-t-il une surface minimale légale de revégétalisation ?
- Comment se déroule l'opération de revégétalisation ? Combien de temps cela prend-il ? Faites-vous appel à un bureau d'études ?
- Si oui, avez-vous certaines exigences ? Leur donnez-vous des consignes spécifiques ?
- Quel type de végétaux sont utilisés ? Quelles espèces (si connues) ?
- En quelle quantité ?
- Vos pratiques en lien avec les opérations de revégétalisation ont-elles évoluées ?

Si la personne n'occupe pas son poste depuis longtemps :

- Avez-vous connaissance d'une évolution des pratiques (*au sein de sa structure*) en lien avec les opérations de revégétalisation ?

B. Sensibilité de l'enquête à l'indigénat, à la production locale et à l'aspect sauvage

- Êtes-vous regardant sur l'indigénat des espèces choisies ou non ?
- Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention au caractère indigène du matériel végétal que vous achetez ?
- Connaissez-vous la provenance géographique des végétaux utilisés ? (*Le lieu de production, indifféremment du caractère indigène*)
- Si oui, d'où viennent-ils en général ?
- Vous diriez que vous faites Très attention - Attention - Peu attention - Pas du tout attention à la provenance géographique du matériel végétal utilisé ?
- À votre connaissance, certains des végétaux utilisés proviennent-ils du milieu naturel ? Si oui, quelles espèces ?
- Pensez-vous qu'augmenter la part de végétaux indigènes d'origine locale serait intéressant en Guyane ?
- Quels freins identifiez-vous au développement de cette filière en Guyane ?
- Je vais à présent vous citer quelques affirmations. Pour chacune vous me dites si vous êtes :

D'accord - Plutôt d'accord – Ni d'accord ni pas d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas d'accord

1. La flore indigène participe davantage aux fonctionnalités écologiques des milieux que la flore non indigène.
2. Maximiser la diversité génétique d'une espèce permet de conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux.
3. La flore indigène est plus adaptée aux conditions du territoire lorsqu'elle est produite localement, dans ce même territoire.

4. La traçabilité de la flore sauvage est essentielle, notamment lorsqu'elle est utilisée pour des projets de restauration ou d'aménagement.
5. Développer une filière de végétaux locaux permettrait de participer au dynamisme socio-économique du territoire.
6. Utiliser de la flore indigène plutôt que de la flore non indigène permettrait de valoriser le patrimoine naturel local.

II. INTÉRÊT DE L'ENQUÊTE VIS-À-VIS DE LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL

A. Attrait pour la marque

- Pensez-vous que déployer la marque Végétal local serait intéressant en Guyane ? Pourquoi ?
- Quels trois bénéfices de l'utilisation de plants Végétal local vous séduit le plus ? (*Demander à l'enquête de hiérarchiser les trois propositions*)
 - Participer aux fonctionnalités écologiques des milieux
 - Garantir la diversité génétique et donc favoriser l'adaptation et la résilience des écosystèmes
 - Garantir la traçabilité et contrôler l'origine des végétaux sauvages
 - Soutenir et développer l'économie locale
 - Valoriser le patrimoine naturel local
 - Pouvoir communiquer sur l'utilisation de la marque

B. Attentes et freins

- Si vous vous orientiez vers la marque Végétal local, quelle serait vos principales attentes vis-à-vis des produits ?
- Quels freins identifiez-vous au développement de Végétal local en Guyane ?
- En somme, si une filière Végétal local se développait en Guyane, seriez-vous prêt à avoir recours à ce matériel végétal ? Pourquoi ?
- Diriez-vous que vous êtes :

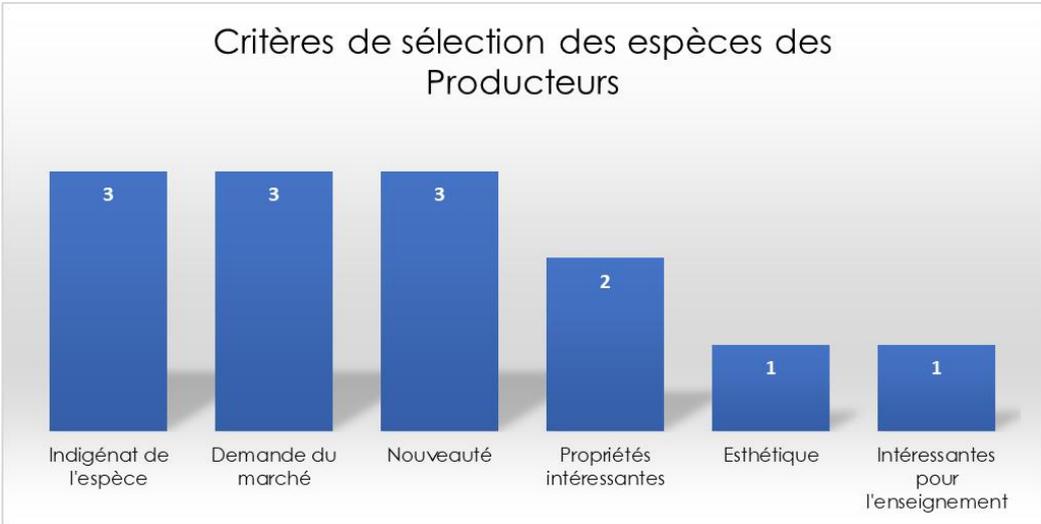
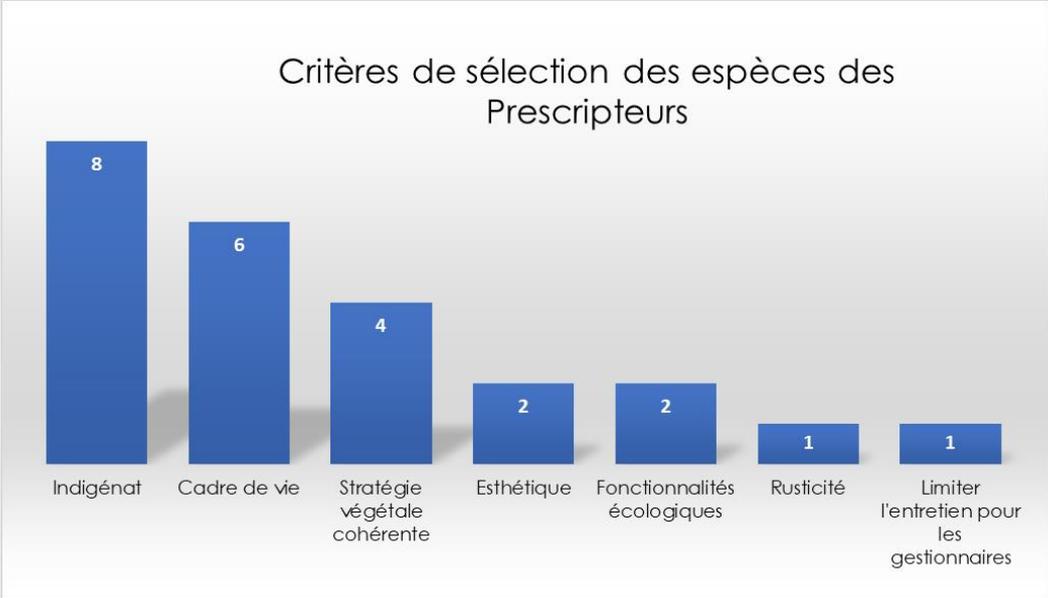
Très favorable - Favorable – Ni favorable ni défavorable - Défavorable - Très défavorable à l'utilisation de végétaux Végétal local ?

Questions subsidiaires

- Souhaitez-vous être informé des avancements concernant le développement potentiel de la marque sur le territoire ?

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Annexe 8 : Histogrammes représentant les critères de choix des espèces des Prescripteurs et des Producteurs



Annexe 9 : Tableau élaboré pour mener travail d'adaptation du référentiel technique

| Règles obligatoires inscrites dans le Référentiel technique (2021) | Transposabilité à la Guyane selon LAF | Justification de L'Agroforestière | Proposition d'adaptation de L'Agroforestière | Proposition / Commentaire de l'OFB | Proposition / Commentaire de l'animation nationale | Proposition / Commentaire des experts |
|--|---------------------------------------|---|--|---|---|--|
| COLLECTE | | | | | | |
| Règles générales : | | | | | | |
| Remplir une fiche de collecte par espèce et par année réunissant l'ensemble des informations relatives à la qualité de la collecte et au processus de traçabilité. | Oui | | | | | |
| S'assurer que l'espèce herbacée visée par la collecte n'est pas issue d'un semis datant d'après 1990. | Non | Pas ou peu d'outils pour vérifier la présence historique (photos aériennes notamment) de ces plants. De plus, si collecte sur le littoral, celui-ci est trop instable selon les années (avance et recule). | Eliminer cette règle | Existe-t-il une date similaire propre à la Guyane (intensification des imports d'espèces végétales exogènes) ? | Il est possible de supprimer les dates en Guyane si elles n'ont pas de sens. | Selon trois experts (un botaniste, un ethnobotaniste et un chef de service de l'ONF) cette date n'a pas de sens ici en Guyane. On pourrait donc l'exclure du référentiel technique adapté à la Guyane. De plus, les collectes auront lieu en milieu forestier pour la grande majorité, dont la conservation est presque intacte (peu de plantations d'espèces exogènes et celles-ci sont dans tous les cas dans des lieux identifiés et délimités). |
| S'assurer que les arbres collectés n'ont pas été plantés après 1970. | Oui mais | Oui pour la collecte en milieu naturel mais non pour celle en forêt plantée (par l'ONF) car souvent des plantations datant de 1980 ou plus tard. | Eliminer cette règle | Pas possible de collecter du matériel végétal sur des plantations dans le cadre du règlement Végétal local de toute façon, peu importe la date de plantation (plants issus de la sélection). En revanche, existe-t-il une date similaire propre à la Guyane ? | Il est possible de supprimer les dates en Guyane si elles n'ont pas de sens. | Idem |
| S'assurer que les sites de collecte et leur environnement immédiat ont des effectifs suffisamment importants de l'espèce à collecter pour que celle-ci ne souffre pas de cette collecte à long terme. Pour les plantes herbacées, la collecte pourra être réalisée seulement sur des populations de plus de 200 individus. | Oui mais | Plus facile de mettre cela en pratique sur les zones littorales, car plus facilement accessibles et donc mieux connues. En revanche plus compliqué pour les zones de forêt où la connaissance de la répartition de l'espèce (dynamique de population) est plus approximative (et peu de connaissance sur la flore guyanaise dans la littérature). De même, le déplacement dans ces sites peut être très compliqué, ne permettant pas d'avoir une vision de l'environnement alentour. De plus que veut dire « suffisamment important » ? | | Selon espèces, demander avis de botanistes. On pourrait nommer un botaniste ou un collectif de botanistes référent(s) Végétal local. (Comment mettre cela en place ? Quel financement ? Au sein de quelle structure ?) 200 individus pour les herbacées mais combien pour les ligneux ? | Trop compliqué à quantifier pour les ligneux de part la difficulté à délimiter la population. En effet des individus de la même population peuvent s'étendre sur des dizaines de kilomètres. Le conseil scientifique a estimé que l'obligation de collecter sur 30 individus suffisait pour assurer la diversité génétique. Quant à l'abondance de l'espèce, il faut faire preuve de bon sens : statut de l'espèce, avis de botanistes, estimation de la taille de la population... | Il faut établir des règles de précautions simples et faire preuve de bon sens. |
| Prélever sur au moins 50 individus pour les herbacées. | Oui | | | | | |
| Prélever sur au moins 30 individus pour les arbres et arbustes. | Non | Possible pour certaines espèces (abondantes ou en bosquet, regroupées par populations) mais difficile pour celles qui sont sporadiques (ponctuelles). => Possibilité en fonction de l'espèce : espèces hyperdominantes / espèces rares (et de leur dispersion spatiale). | Pour les espèces sporadiques, deux possibilités : dire qu'on ne les labellise pas (pour des raisons de faible diversité génétique et de pérennité de l'espèce) ou adapter le référentiel technique en allégeant le nombre d'individus sur lesquels collecter. => À combien d'individus peut-on estimer que la diversité génétique est suffisante ? | On peut garder la valeur de 30 individus pour les espèces abondantes et communes et abaisser ce seuil pour les espèces plus rares et ponctuelles. Reste à déterminer un seuil qui fait l'équilibre entre diversité génétique suffisante et possibilité de réaliser la collecte (si seuil fixé à 10 individus, il faut s'assurer que collecter sur 10 individus est possible : a-t-on 10 semenciers identifiés ? Ne sont-ils pas trop éloignés les uns des autres ?). Cela peut-être un test et si finalement sa mise en application est trop complexe, on pourra décider de ne pas permettre la labellisation Végétal local de telle ou telle espèce. Mettre en place un collectif scientifique pour étudier ces questions et fixer des seuils. | | Experts valident cette idée d'adaptation. Voir Deuxième Rapport sur l'État des Ressources Génétiques Forestières Mondiales 2020, Rapport National de la France, Tome 3 Guyane. Evoque les questions de diversité génétique. Ils proposent de faire du cas par cas pour les espèces rares. D'abord commencer par développer la filière avec des espèces abondantes et mener en parallèle un travail de recherche concernant les espèces rares (mise en place de tests et de protocoles, à affiner par la suite si besoin). Proposition d'une mise à disposition des inventaires de l'ONF pour faciliter l'organisation des collectes. |

| | | | | | | |
|---|----------|--|--|---|--|--|
| Sur chacun des individus sur lesquels la collecte a lieu, ne pas dépasser un taux de prélèvement de 25% des semences produites par chaque individu, ou sur l'ensemble des individus, ne pas dépasser 25% de la quantité totale de graines disponibles annuellement sur le site de collecte. | Oui mais | | Passer à 50% serait nettement mieux car peu de collectes par an (1 ou 2 maximum) en raison de l'accès difficile au site. | On pourrait imaginer la création d'un outil (base de données) avec des données relatives à différents paramètres : floraison, fructification, dynamique des populations (distribution spatiale) pour des espèces indigènes intéressantes dans le cadre de Végétal local. On catégoriserait les espèces en fonction de ces paramètres et chaque catégorie aurait un taux de prélèvement maximum. | C'est aux experts locaux de travailler ensemble pour trouver un consensus. Malgré tout, 50% semble beaucoup. Il faut faire très attention à la préservation de la ressource. | Au sein d'une même espèce voire d'une même population les quantités de graines produites peuvent varier énormément. Par ailleurs, cette idée de tableau est trop complexe à mettre en place au vu du manque de connaissance lié aux espèces du bassin Amazonien (pas ou peu d'observations, de suivi...), il serait trop laborieux à construire et finalement peu fiable. Selon les experts, prélever 25% de la quantité de graines ne mettra jamais en danger l'espèce et même la population, il suggère qu'on pourrait même passer à 50%. Il faut en revanche assurer un système de suivi et d'évaluation fiable et précis => Peut-être mettre en place un système de dérogation pour certaines espèces ou certains sites ? (On autoriserait 50% de prélèvement pour un site très difficile d'accès et donc peu fréquenté ou pour des espèces très abondantes) |
| Ne pas effectuer des collectes plus de 3 années consécutives sur un même lieu de collecte pour tous types d'espèces (annuelles, pérennes, ligneuses, herbacées et mélanges d'espèces). | Oui mais | | On pourrait autoriser le recours à la dérogation dans le cas où un site abrite une espèce uniquement collectable sur celui-là ou du moins qui présente un accès facilité par rapport à d'autres sites. En revanche, il s'agirait d'une espèce qui est abondante. À relier avec le tableau imaginé. | | | Selon le botaniste, Selon l'expert de l'ONF, au vu du contexte guyanais et de la difficulté pour accéder aux sites, on pourrait autoriser la collecte sur un même site tous les ans. Sinon avait pour idée de marquer avec un point GPS chaque individu et instaurer alors de ne pas collecter tous les ans les mêmes individus. => Beaucoup trop compliqué d'un point de vue logistique et financier à mettre en œuvre selon moi, soit autorisation de retourner sur le même site tous les ans soit mise en place d'un système de dérogation avec justification en lien avec le milieu, l'espèce, la logistique... |
| Éviter lors des collectes les talus et bords de route potentiellement semés. | Oui | | | | | |
| Règles spécifiques : | | | | | | |
| Espèces annuelles : | | | | | | |
| S'assurer que l'on dispose d'un nombre de sites de collecte suffisant pour conserver à long terme la ressource. | Oui | | | | | |
| Prélèvement de bulbes, tubercules, rhizomes et plantes entières : | | | | | | |
| Ce type de prélèvement doit rester marginal car il participe à la destruction des populations de plantes dans le milieu naturel. | Oui | | | | | |
| Le collecteur doit faire varier ses sites de collecte chaque année et s'assurer qu'il dispose d'un nombre de sites suffisant pour conserver à long terme la ressource. | Oui | | | | | |
| Le collecteur doit s'assurer que le site de prélèvement n'est pas utilisé par un autre collecteur pour la même espèce. | Oui | | | | | |
| Le collecteur s'engage à ne pas prélever plus de 5% de la ressource disponible sur le site de collecte. | Oui | | | | | |
| Prélèvement de boutures d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux : | | | | | | |
| Le collecteur s'engage à prélever, pour une même espèce, sur un nombre d'arbres le plus important possible et à ne pas prélever plus de 10% de sa collecte totale sur le même arbre. | Oui | | | | | |

| | | | | | | |
|--|----------|------------------------------------|--|--|---|--|
| Collecte de plantes herbacées ou de mousses en mélange : | | | | | | |
| Le mélange doit correspondre à un type d'habitat naturel caractérisé par le référentiel EUNIS. Le relevé botanique, comprenant au moins 10 espèces (et 4 dominantes), devra garantir l'absence d'espèces non indigènes dans la parcelle à collecter. | Oui mais | Pas de référentiel EUNIS en Guyane | | | La Guyane dispose d'une typologie des habitats forestiers (Guitet et al., 2015). Les auteurs se sont basés sur la typologie de Hoff (2001) dont ils font évoluer la classification des types forestiers en proposant 41 postes typologiques imbriqués hiérarchiquement dans trois niveaux. La typologie est accompagnée d'un document cartographique (carte prédictive des habitats forestiers de Guyane) qui reprend 20 postes et couvre | Tout à fait fiable et utilisé par les scientifiques. Référencé sur la base du MNHN. Simplification en catégories plus globales tout à fait possible. |
| Prélèvement de matériel végétal destiné à la création de vergers à graines : | | | | | | |
| Le collecteur doit réaliser un échantillonnage le plus large et le plus représentatif possible des arbres présents sur l'ensemble des sites de collecte. Les sites de collecte sont répertoriés (en coordonnées géoréférencées ou sur une carte IGN 1/25000) et les habitats de chaque site sont notés. | Oui | | | | | |
| MÉLANGE DE LOTS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL DE MÊME ESPÈCE | | | | | | |
| Ne peuvent être mélangés, pour une même espèce collectée ou multipliée, que des lots d'une même région d'origine et respectant le référentiel technique. | Oui | | | | | |
| PRODUCTION | | | | | | |
| La multiplication des graines herbacées : | | | | | | |
| La pureté spécifique des graines pour la multiplication doit être contrôlée à vue avant utilisation. | Oui | | | | | |
| La multiplication est effectuée sur des lots issus de collecte en milieu naturel ou sur des lots issus de cycles de multiplication. | Oui | | | | | |
| La multiplication de graines est limitée à cinq générations. | Oui | | | | | |
| La récolte des graines après multiplication, destinée à produire une nouvelle génération, doit se faire sur un minimum de 50 individus, en cherchant à récolter sur un nombre d'individus plus élevé. | Oui | | | | | |
| Une rotation des parcelles de multiplication est à prévoir pour éviter la succession de lots différents d'une même espèce sur une même zone. | Oui | | | | | |
| Les parcelles de multiplication d'espèces pérennes peuvent être conservées. | Oui | | | | | |
| TRAÇABILITÉ, ÉTIQUETAGE ET COMMERCIALISATION | | | | | | |
| Traçabilité des lots/étiquetage interne au Bénéficiaire : | | | | | | |
| Le Bénéficiaire s'engage à assurer la traçabilité de tous les lots qu'il collecte ou utilise, en veillant au fur et à mesure des opérations, à ce que toutes les informations relatives à la collecte en milieu naturel, à l'élevage, à la production (notamment le nombre de générations de multiplication dont est issu le lot) et à la commercialisation puissent être attribuées sans ambiguïté au numéro de référence de chaque lot ou mélange. | Oui | | | | | |
| Le Bénéficiaire producteur, le prestataire ou l'entité juridique agissant pour le compte du Bénéficiaire, doivent identifier clairement les parcelles de production concernées et le type de productions qui s'y succèdent sur un document régulièrement actualisé. Le Bénéficiaire est comptable du respect de cette exigence pour ceux agissant pour son compte. | Oui | | | | | |

| | | | | | |
|--|----------|------------------------------------|--|--|--|
| Le Bénéficiaire s'engage à assurer la traçabilité des lots au travers d'un étiquetage rigoureux de chaque lot à chaque étape de la collecte, production, mélange de graines, reconditionnement ou commercialisation, sur tous les supports de stockage, de multiplication (notamment les parcelles de culture) et durant toutes les opérations de séchage, tri ou de transport des lots. | Oui | | | | |
| Le Bénéficiaire attribue un numéro de référence à chaque lot, dès l'opération de collecte en milieu naturel, en indiquant le numéro de référence sur la fiche de collecte du lot. Un nouveau numéro référence de lot est attribué en cas de mélange de plusieurs lots d'une même espèce. | Oui | | | | |
| Le Bénéficiaire conserve tout document concernant l'achat, la collecte, la production, l'utilisation ou la commercialisation des lots attributaires de la Marque qu'il a géré, et ceci pendant une durée de 5 ans après leur vente ou leur cession à un tiers ou tant que du matériel végétal produit à partir de ces lots est en production ou en vente (si cette période dépasse les 5 ans). | Oui | | | | |
| Chaque Bénéficiaire tient, par espèce, type de matériel végétal et type de génération (pour les graines multipliées), une comptabilité-matière détaillée des entrées, productions et sorties des lots gérés. | Oui | | | | |
| Mélange d'espèces différentes (deux types de mélanges autorisés) : | | | | | |
| Les mélanges d'espèces récoltés directement dans le milieu naturel avec mention de l'habitat naturel dont ils proviennent (référentiel EUNIS) et de la liste des espèces associées (au moins 10 espèces dont 4 dominantes). | Oui mais | Pas de référentiel EUNIS en Guyane | | La Guyane dispose d'une typologie des habitats forestiers (Guitet et al., 2015). Les auteurs se sont basés sur la typologie de Hoff (2001) dont ils font évoluer la classification des types forestiers en proposant 41 postes typologiques imbriqués hiérarchiquement dans trois niveaux. La typologie est accompagnée d'un document cartographique (carte prédictive des habitats forestiers de Guyane) qui reprend 20 postes et couvre l'ensemble de la Guyane. | Tout à fait fiable et utilisé par les scientifiques. Référencé sur la base du MNHN. Simplification en catégories plus globales tout à fait possible. |
| Les mélanges effectués par le Bénéficiaire en mélangeant des lots d'espèces différentes issus d'une même Région d'origine. | Oui | | | | |
| Étiquetage des lots pour commercialisation/distribution : | | | | | |
| Le Bénéficiaire s'engage à identifier chaque lot commercialisé à l'aide d'une étiquette qui est associée au lot sans ambiguïté. Sur l'étiquette, le Bénéficiaire doit indiquer le numéro de lot (incluant l'année de collecte) et le nom scientifique de l'espèce | Oui | | | | |
| Sur le document de commercialisation (bon de livraison et/ou facture, le Bénéficiaire doit indiquer pour chaque espèce commercialisée : le numéro de lot (incluant l'année), la mention de Végétal local (en toutes lettres ou sous forme de logo) avec la région d'origine et le nom scientifique de l'espèce. | Oui | | | | |

| | | | | | | |
|---|----------|---|---|---|--|---|
| <p>Pour les semences, graines et les mélanges d'espèces, le Bénéficiaire s'engage à les commercialiser dans des emballages appropriés. Sur les documents de vente, et/ou sur l'étiquette des sacs, le Bénéficiaire doit ajouter, en plus des informations requises précédemment, les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - année de fermeture de l'emballage exprimée comme suit "fermeture du sac en [année]" ; - numéro de référence du mélange (et des lots de chaque espèce) et nom du mélange (pour les mélanges d'espèces) ; - nom scientifique de chaque espèce ou sous-espèce, avec nom d'autorité et pourcentage (en poids) de chaque espèce ou sous-espèce , (ou mention « Mélange d'espèces récoltées directement, issu d'une parcelle contenant les espèces suivantes » avec la liste des espèces de la parcelle source) ; - si possible, pour chaque espèce, le taux de pureté spécifique, (hormis cas des mélanges récoltés directement) ; - pourcentage maximum d'espèces indésirables dans l'emballage considéré ; nature des additifs (pesticides ou autres) et ratio entre le poids des semences et le poids total du mélange. | Oui | | | | | |
| L'emballage doit être fermé de manière inviolable et être correctement conditionné. | Oui | | | | | |
| MISE EN PLACE D'UN PARC À BOUTURE | | | | | | |
| Faire la demande et recevoir un avis favorable sur le projet présenté au Comité de gestion de la marque. | Oui | | | | | |
| Collecter les boutures sur des sites non plantés depuis 1970. | Oui mais | Même remarque que plus haut | | Supprimer cette exigence | | Pas de sens en Guyane selon plusieurs experts, on pourrait donc supprimer cette exigence |
| Collecter le matériel végétal de base en réalisant un échantillonnage le plus large et représentatif de la diversité des arbres et arbustes présents, en prélevant sur au moins 30 clones de la région d'origine. | Non | Possible pour certaines espèces mais pas possible pour d'autres, il peut être difficile de trouver 30 clones dans la zone de collecte voire dans la région d'origine. Même problème de l'accessibilité des sites. | Deux possibilités pour Végétal local : alléger ce paramètre pour les espèces sporadiques ou ne pas permettre de les labelliser pour la constitution d'un parc à bouture. Quel est le seuil minimum que la marque pourrait accepter ? | Même remarque que plus haut : on peut garder la valeur de 30 individus pour les espèces abondantes et communes et abaisser ce seuil pour les espèces plus rares et ponctuelles. Reste à déterminer un seuil qui fait l'équilibre entre diversité génétique suffisante et possibilité de réaliser la collecte (si seuil fixé à 10 individus, il faut s'assurer que collecter sur 10 individus est possible : a-t-on 10 semenciers identifiés ? Ne sont-ils pas trop éloignés les uns des autres ?). Cela peut-être un test et si finalement sa mise en application est trop complexe, on pourra décider de ne pas permettre la labellisation Végétal local de telle ou telle espèce. | | |
| Conserver les fiches de collecte du matériel végétal de base avec la mémoire des habitats sources. | Oui | | | | | |
| Récolter une même espèce sur un nombre de clones le plus important possible et de manière aussi équilibrée que possible (un clone ne doit jamais représenter plus de 10% de la collecte totale d'un lot). | Oui | | | | | |
| MISE EN PLACE D'UN VERGER À GRAINES | | | | | | |
| Faire la demande et recevoir un avis favorable sur le projet présenté au Comité de gestion de la marque. | Oui | | | | | |
| Collecter les graines sur des sites non plantés depuis 1970. | Oui mais | Même remarque que plus haut | | Supprimer cette exigence | | Pas de sens en Guyane selon plusieurs experts, on pourrait donc supprimer cette exigence |
| Collecter le matériel végétal de base en réalisant un échantillonnage le plus large et représentatif de la diversité des arbres et arbustes présents, en prélevant sur au moins 30 familles de la région d'origine. | Non | Pour certaines espèces, difficile de trouver 30 clones dans la zone de collecte voire dans la région d'origine. Même problème de l'accessibilité des sites. | Deux possibilités pour Végétal local : alléger ce paramètre pour les espèces sporadiques ou ne pas permettre de les labelliser pour la constitution d'un parc à bouture. Quel est le seuil minimum que la marque pourrait accepter ? De plus, un prêt de terrain par le CIRAD ou l'ONF serait-il envisageable pour la mise en place d'un verger à graines ? | Idem parc à boutures. | | Une mise à disposition de foncier pour la constitution d'un verger à graines est tout à fait possible et envisageable pour l'ONF. |
| Conserver les fiches de collecte du matériel végétal de base avec la mémoire des habitats sources. | Oui | | | | | |

Annexe 10 : Classification des habitats forestiers : métadonnées, description des champs et classification simplifiée

- Métadonnées :

| CHAMPS | VALEUR |
|-------------------------|---|
| CD_TYPO | 105 |
| CD_TABLE | TYPO_CRSP_FOR_GUY_HAB_GUY |
| LB_NOM_TYPO | FOR_GUY_HAB_GUY |
| NOM_JEU_DONNEES | Correspondances entre la typologie des habitats forestiers de Guyane et la classification des habitats de Guyane |
| DATE_CREATION | 19/10/2021 |
| DATE_MISE_JOUR_TABLE | 19/10/2021 |
| DATE_MISE_JOUR_METADONN | 25/11/2021 |
| AUTEUR_TYPO | Stéphane Guitet (Institut national de la recherche agronomique - Office national des forêts), Olivier Brunaux (Office national des forêts), Jean-Jacques de Granville, Sophie Gonzales (Institut de recherche pour le développement), Cécile Richard-Hansen (Office national de la chasse et de la faune sauvage) |
| AUTEUR_TABLE | Emilie Vallez & Vincent Gaudillat (UMS PatriNat, OFB-CNRS-MNHN) |
| TERRITOIRE | Guyane |
| ORGANISME | Office national des forêts |
| LANGUE | FR |
| PRESENTATION | Dans le catalogue des habitats forestiers de Guyane, les auteurs proposent une correspondances avec la typologie des habitats de Guyane inspirée de CORINE biotopes (Hoff et al., 2001). |
| DESCRIPTION | Mise en table des correspondances. |
| ORIGINE | Fichier créé par Emilie Vallez. |
| REF_BIBLIO | Guitet S., Brunaux O., de Granville J.-J., Gonzalez S. & Richard-Hansen C., 2015. Catalogue des habitats forestiers de Guyane. DEAL Guyane, 120 p. |
| MOTS_CLES | Classification, végétations, DOM, Guyane, habitat, typologie, correspondances |
| REFERENCEMENT | Guitet S., Brunaux O., de Granville J.-J., Gonzalez S. & Richard-Hansen C., 2015. Correspondances entre le catalogue des habitats forestiers de Guyane et les habitats CORINE biotopes de Guyane. DEAL Guyane. Mise en table : UMS PatriNat / INPN, octobre 2021. |
| DERNIERE_MODIF | |
| DATE_CREA | 19/10/21 |
| DATE_MODIF | 25/11/21 |

- Description des champs :

| NOM_DU_CHAMPS | LIBELLE | DESCRIPTION |
|----------------|------------------------------------|--|
| CD_HAB_ENTRE | Identifiant HabRef de l'unité | Identifiant unique de l'habitat. Non supprimable, et non réutilisable. |
| CD_HAB_SORTIE | Identifiant HabRef de l'unité | Identifiant unique de l'habitat. Non supprimable, et non réutilisable. |
| CD_TYPO_ENTRE | Identifiant HabRef de la typologie | Identifiant de la typologie |
| CD_TYPO_SORTIE | Identifiant HabRef de la typologie | Identifiant de la typologie |
| LB_CONDITION | | Condition de la relation |
| LB_HAB_ENTRE | Nom français | Intitulé français de l'habitat. |
| LB_HAB_SORTIE | Nom français | Intitulé français de l'habitat. |
| LB_REMARQUES | | Remarques sur la relation |
| LB_TYPE_REL | | Abreviation de la relation |

- Classification des habitats forestiers simplifiées :

| CD_HAB_ENTRE | LB_CODE_ENTRE | LB_HAB_ENTRE | LB_REMARQUES | CD_TYPO_SORTIE | CD_HAB_SORTIE | LB_CODE_SORTIE | LB_HAB_SORTIE | LB_HAB_SORTIE SIMPL |
|--------------|---------------|---|--|----------------|---------------|----------------|--|---|
| 26633 | 41.1 | Forêts marécageuses et marécages boisés | | 71 | 721 | G4A | Forêts marécageuses, forêts galeries et forêts ripicoles tropicales | Forêts marécageuses |
| 26639 | 41.11 | Forêts ripicoles, de bas-fonds et talwegs humides | | 71 | 721 | G4A | Forêts marécageuses, forêts galeries et forêts ripicoles tropicales | |
| 26653 | 41.11e | Pinotières | | 71 | 2390 | G4A.3 | Forêts à Euterpe oleracea (Pinotières) | |
| 26640 | 41.12 | Mangroves côtières et d'estuaires | | 71 | 2436 | G11.5 | Mangroves - groupements halophiles sur vases | |
| 26634 | 41.2 | Forêts de la plaine côtière à Clusiaceae, Caesalpinioideae et Lecythydaceae | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | Forêts des plaines |
| 26634 | 41.2 | Forêts de la plaine côtière à Clusiaceae, Caesalpinioideae et Lecythydaceae | | 71 | 2390 | G4A.3 | Forêts à Euterpe oleracea (Pinotières) | |
| 26658 | 41.21l | Forêts littorales sur cordons sableux récents | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26641 | 41.22 | Forêts côtières des terres hautes à goupé et manil marécage | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26656 | 41.22r | Forêts littorales sur rochers | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26643 | 41.2-b | Forêts sur sables blancs à mora de Saint-Laurent et bois rouge | À corriger en G46.422 Forêts basses sur | 71 | 13452 | G46.421 | Forêts basses sur cuirasses latéritiques de basse altitude | |
| 26635 | 41.3 | Forêts des reliefs multi-concaves à Burseraceae et Mimosoideae | Le code cité par les auteurs (46.4113) n'existe pas dans la classification des habitats de la Guyane, il a été remplacé ici par le code 46.41113 Forêts hautes sur roches cristallines (granites, microgranites, dolérites). | 71 | 21190 | G46.41113 | Forêts hautes sur roches cristallines (granites, microgranites, dolérites) | Forêts sur dépressions |
| 26644 | 41.31 | Forêts de la péninsule intérieure à sali, moni et tossopassa | | 71 | 21190 | G46.41113 | Forêts hautes sur roches cristallines (granites, microgranites, dolérites) | |
| 26660 | 41.31d | Forêts sur djougoung-pété à malobi, funguti koko et guedou | | 71 | 21190 | G46.41113 | Forêts hautes sur roches cristallines (granites, microgranites, dolérites) | |
| 26636 | 41.4 | Forêts des reliefs multi-convexes et vallées jointives à Lecythydaceae et | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | Forêts des collines |
| 26645 | 41.41 | Forêts des basses vallées fluviales à wapa et mahot rouge | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26646 | 41.42 | Forêts des collines irrégulières à mahots, wapa et amarante | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26647 | 41.43 | Forêts des collines régulières élevées à mahot noir, wapa et angélique | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26648 | 41.44 | Forêts des collines peu élevées à mahot noir, angélique et wacapou | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26637 | 41.5 | Forêts des plateaux à Caesalpinioideae et Burseraceae | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | Forêts des plateaux |
| 26649 | 41.51 | Forêt des plateaux réguliers à moni, angélique et patawa | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26650 | 41.52 | Forêts des plateaux irréguliers à angélique, sali et comou | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26651 | 41.53 | Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26638 | 41.6 | Forêts des hauts-reliefs à Mimosoideae et Burseraceae | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | Forêts des montagnes |
| 26652 | 41.61 | Forêts des montagnes de moyenne altitude à moni et yayamadous | | 71 | 18587 | G46.4111 | Forêts denses sur sols meubles et profonds | |
| 26695 | 41.61a | Forêt sub-montagnarde (> 500m) à ouekos et cèdres | | 71 | 2383 | G46.5 | Forêts denses sempervirentes humides de moyenne altitude et forêts submontagnardes 500 - 700 m | |
| 26699 | 41.--c | Forêts sur cuirasses latéritiques ou bauxitiques | | 71 | 13452 | G46.421 | Forêts basses sur cuirasses latéritiques de basse altitude | Forêts sur cuirasses |
| 26696 | 41.--i | Forêts sur savanes-roches et inselbergs | | 71 | 13454 | G46.423 | Forêts basses d'inselbergs | Forêts sur savanes-roches et inselbergs |
| 26698 | 41.--q | Forêts sur quartzites et conglomérats | | 71 | 21188 | G46.41111 | Forêts moyennes à hautes sur schistes, quartzites et conglomérats de l'Orapu et de Bonidoro | Forêts sur quartzites |
| 26697 | 41.--s | Forêts sur saprolite superficielle | | 71 | 13454 | G46.423 | Forêts basses d'inselbergs | Forêts sur saprolite |

RÉSUMÉ

Végétal local est une marque créée en 2015 portée par l'Office français de la biodiversité. Premier outil de traçabilité de la flore sauvage en France, cette marque propose des végétaux indigènes issus de collectes en milieu naturel destinés au marché français. Elle garantit leur provenance locale et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir des espèces adaptées pour la restauration écologique et l'aménagement territorial. Pour le moment, Végétal local est uniquement déployé en France hexagonale.

La Guyane est un département qui exprime de forts besoins en végétal indigène mais qui ne dispose pas de filière adaptée et structurée pour y répondre. Cette étude d'opportunité vise ainsi à évaluer la possibilité de déployer Végétal local en Guyane.

Une étude qualitative auprès des différents acteurs du territoire guyanais est réalisée pour connaître leurs besoins, attentes et motivations en termes de végétal local. Basée sur une expertise scientifique, une étude de l'adéquation du référentiel technique national de la marque au contexte guyanais est menée. Une mise en perspective du contexte guyanais avec d'autres collectivités d'Outre-mer est conduite grâce à plusieurs enquêtes.

Les résultats montrent un fort engouement des acteurs guyanais pour le déploiement de Végétal local sur le territoire. Ils aboutissent sur la proposition d'une stratégie de structuration de la filière guyanaise et d'adaptation du référentiel technique à la Guyane. Les enquêtes ultramarines témoignent de la motivation des acteurs à développer des filières de plantes indigènes et de leur intérêt pour Végétal local. Des pistes d'évolution de la marque sont proposées, afin qu'elle devienne un outil adapté à chaque territoire français.

Mots-clefs : Végétal local, espèce indigène, flore sauvage, filière, territoire, Guyane, restauration écologique, aménagement, pépiniériste

Abstract : Végétal local is a brand created in 2015 led by the Office français de la biodiversité. This brand is the first traceability system for wild flora in France. It offers ranges of native plants from wildcraft gatherings destined for the French market. It guarantees their local origin and the conservation of their genetic diversity in order to have species adapted for ecological restoration and territorial planning. As of now, Végétal local is only deployed in metropolitan France. French Guiana is a department with strong needs for native plants but does not have an adapted and structured sector to meet those needs. This opportunity study aims to evaluate the possibility of deploying Végétal local in French Guiana.

A qualitative study among the different actors of the Guyanese territory is carried out to assess their needs, expectations and motivations in terms of native plants. Based on scientific expertise, a study of the suitability of the brand's national technical framework to the Guyanese context is conducted. Several surveys among different overseas territories provide a perspective of the Guyanese context.

The results show a strong enthusiasm of Guyanese actors for the deployment of Végétal local on the territory. They result in the proposal of a strategy for structuring the Guyanese Végétal local sector and adaptation of the technical framework for French Guiana. The overseas territories surveys show the motivation of the actors to develop projects with native plants and their interest for Végétal local. Evolution opportunities of the brand are put forward, so that it becomes an initiative adapted to each French territory.

Key words : Végétal local, native species, wild flora, sector, territory, French Guiana, ecological restoration, planning, nursery owner